

# Créons l'avenir ensemble.



Rapport de gestion 2013.

fair banking  
**banque coop**

# Chiffres clés

## Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

### Structure du capital

|                            |             | 2013       | 2012       | 2011       |
|----------------------------|-------------|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions           |             | 16 875 000 | 16 875 000 | 16 875 000 |
| Valeur nominale par action | en CHF      | 20,00      | 20,00      | 20,00      |
| Capital-actions            | en CHF 1000 | 337 500    | 337 500    | 337 500    |

### Cours boursier

|  |                    | 2013  | 2012  | 2011  |
|--|--------------------|-------|-------|-------|
| Cours boursier à la fin de l'année           | en CHF             | 45,10 | 54,20 | 62,50 |
| · Variation                                  | en %               | -16,8 | -13,3 | -8,1  |
| Cours le plus haut                           | en CHF             | 54,50 | 62,75 | 68,00 |
| Cours le plus bas                            | en CHF             | 38,00 | 52,00 | 59,50 |
| Capitalisation boursière à la fin de l'année | en millions de CHF | 761   | 915   | 1 055 |
| · en % du bénéfice brut                      | en %               | 905   | 965   | 1 120 |
| · en % des fonds propres                     | en %               | 81    | 101   | 120   |

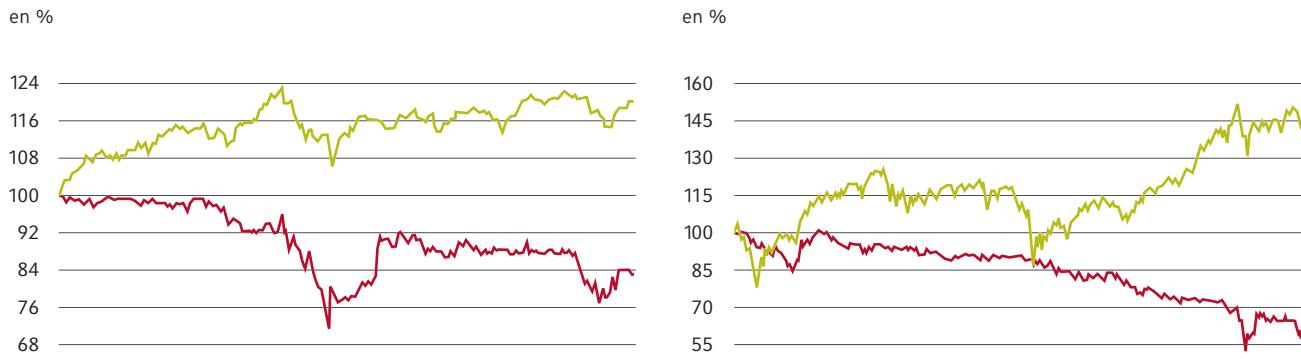
### Chiffres clés par action au porteur

|   |        | 2013  | 2012  | 2011  |
|---|--------|-------|-------|-------|
| Bénéfice brut                                       | en CHF | 4,98  | 5,62  | 5,00  |
| Résultat d'exploitation                             | en CHF | 4,29  | 4,87  | 4,37  |
| Bénéfice de l'exercice (earnings per share)         | en CHF | 3,55  | 4,02  | 3,46  |
| Valeur comptable                                    | en CHF | 55,82 | 53,74 | 52,16 |
| Rendement du dividende                              | en %   | 4,0   | 3,3   | 2,9   |
| Taux de distribution (pay-out-ratio)                | en %   | 49,4  | 44,8  | 43,2  |
| Rapport cours / bénéfice (price-earnings-ratio)     |        | 12,72 | 13,49 | 15,00 |
| Rapport cours / valeur comptable (price-book-ratio) |        | 0,81  | 1,01  | 1,20  |

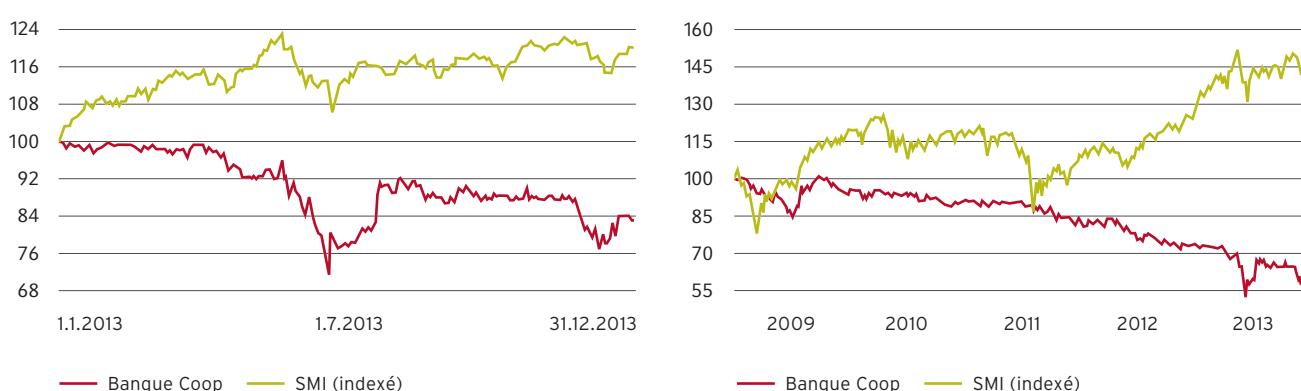
### Dividende

|   |        | 2013     | 2012      | 2011     |
|---|--------|----------|-----------|----------|
| Par action au porteur à la valeur nominale de CHF 20.–              |        |          |           |          |
| · Dividende brut  | en CHF | 1,80     | 1,80      | 1,80     |
| · Part exemptée de l'impôt anticipé                                 | en CHF | 0,00     | 1,34      | 1,80     |
| · Part brute assujettie à l'impôt anticipé                          | en CHF | 1,80     | 0,46      | 0,00     |
| Bonification du dividende le  |        | 6.5.2014 | 22.4.2013 | 9.5.2012 |
| N° de valeur de l'action au porteur: 1 811 647 (ISIN: CH0018116472) |        |          |           |          |

### Evolution en 2013 de l'action au porteur Banque Coop SA



### Evolution sur 5 ans de l'action au porteur Banque Coop SA



## Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

| Bilan  |             | 31.12.2013 | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|-------------|------------|------------|------------|
| Total du bilan   | en CHF 1000 | 15 053 827 | 15 255 846 | 14 792 012 |
| · Variation  | en %        | -1,3       | 3,1        | 3,7        |
| Prêts à la clientèle                                   | en CHF 1000 | 13 569 762 | 13 010 774 | 12 683 790 |
| · dont créances hypothécaires                          | en CHF 1000 | 13 017 255 | 12 489 268 | 12 150 557 |
| Fonds de la clientèle                                  | en CHF 1000 | 10 957 486 | 10 653 999 | 9 760 502  |
| Fonds du public  | en CHF 1000 | 13 471 286 | 13 370 799 | 12 603 502 |
| Fonds propres déclarés (après répartition du bénéfice) | en CHF 1000 | 941 884    | 907 880    | 880 123    |

| Avoirs gérés       |             | 31.12.2013 | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--------------------|-------------|------------|------------|------------|
| Total avoirs gérés | en CHF 1000 | 17 866 326 | 17 749 252 | 17 123 768 |
| · Variation        | en %        | 0,7        | 3,7        | 5,8        |

| Compte de résultat   |             | 2013    | 2012    | 2011    |
|--|-------------|---------|---------|---------|
| Résultat des opérations d'intérêts                                   | en CHF 1000 | 156 524 | 155 658 | 156 064 |
| Résultat des opérations de commissions et de prestations de services | en CHF 1000 | 70 515  | 69 056  | 66 676  |
| Résultat des opérations de négoce                                    | en CHF 1000 | 13 221  | 13 344  | 11 593  |
| Autres résultats ordinaires  | en CHF 1000 | 4 043   | 4 125   | 3 902   |
| Produit d'exploitation   | en CHF 1000 | 244 303 | 242 183 | 238 235 |
| Charges d'exploitation   | en CHF 1000 | 160 238 | 147 428 | 153 904 |
| Bénéfice brut  | en CHF 1000 | 84 065  | 94 755  | 84 331  |
| · Variation  | en %        | -11,3   | 12,4    | 26,7    |
| Amortissements, correctifs de valeurs, provisions, pertes            | en CHF 1000 | 11 628  | 12 526  | 10 546  |
| Résultat d'exploitation  | en CHF 1000 | 72 437  | 82 229  | 73 785  |
| · Variation  | en %        | -11,9   | 11,4    | 34,6    |
| Bénéfice d'exploitation  | en CHF 1000 | 59 843  | 67 820  | 58 372  |
| · Variation  | en %        | -11,8   | 16,2    | 15,5    |

| Chiffres clés généraux   |      | 2013  | 2012  | 2011 |
|--|------|-------|-------|------|
| Ratio de couverture (après répartition du bénéfice)                        | en % | 6,3   | 5,9   | 5,9  |
| Rendement sur fonds propres (RoE)  | en % | 7,7   | 9,0   | 8,3  |
| Rendement sur total du bilan (RoA)   | en % | 0,4   | 0,5   | 0,4  |
| Ratio composante des actions ordinaires et assimilées (CET1) <sup>1)</sup> | en % | 13,5  | 13,2  | -    |
| Ratio des actions ordinaires et assimilées (T1) <sup>1)</sup>              | en % | 13,5  | 13,2  | -    |
| Total capital ratio <sup>1)</sup>  | en % | 14,7  | 14,4  | -    |
| Taux de couverture des fonds propres <sup>1)</sup>                         | en % | 183,3 | 179,7 | -    |
| Taux de refinancement I (fonds de la clientèle / prêts à la clientèle)     | en % | 80,7  | 81,9  | 77,0 |
| Taux de refinancement II (fonds du public / prêts à la clientèle)          | en % | 99,3  | 102,8 | 99,4 |
| Cost-income-ratio I  | en % | 65,6  | 60,9  | 64,6 |
| Cost-income-ratio II   | en % | 68,5  | 63,8  | 68,6 |

<sup>1)</sup> Première mise en œuvre de Bâle III le 31.12.2012

| Ressources               |  | 2013    | 2012    | 2011    |
|--------------------------|--|---------|---------|---------|
| Nombre de clients        |  | 265 575 | 271 278 | 272 487 |
| Nombre de collaborateurs |  | 534     | 530     | 584     |
| Nombre de succursales    |  | 33      | 33      | 33      |

# Table des matières

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>3</b> Editorial                 | <b>45</b> Comptes annuels Banque Coop SA             |
| <b>4</b> Exercice                  | <b>50</b> Annexe aux comptes annuels                 |
| <b>6</b> Stratégie                 | <b>62</b> Informations sur le bilan                  |
| <b>10</b> Clientèle                | <b>74</b> Informations sur les opérations hors bilan |
| <b>14</b> Collaborateurs           | <b>76</b> Informations sur le compte de résultat     |
| <b>18</b> Développement durable    | <b>78</b> Autres informations                        |
| <b>22</b> Conseil d'administration | <b>82</b> Chiffres clés – informations détaillées    |
| <b>27</b> Direction générale       | <b>83</b> Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans  |
| <b>28</b> Direction                | <b>84</b> Rapport de l'organe de révision            |
| <b>29</b> Organigramme             |  |
| <b>31</b> Corporate governance     | <b>87</b> Clôture individuelle statutaire            |
|                                    |  |
|                                    | <b>92</b> Succursales                                |
|                                    | <b>93</b> Liste des succursales                      |

# Chiffres clés 2013

---

## Fonds de la clientèle

**11** mrd de CHF

Les fonds de la clientèle atteignent un nouveau plafond de CHF 10,96 milliards.

---

## Créances hypothécaires

**13** mrd de CHF

Les créances hypothécaires augmentent de CHF 527,99 millions, à CHF 13,02 milliards.

---

## Marché cible Suisse

**95,7%**

95,7% de la clientèle résident en Suisse.

---

## Part des femmes avec fonction d'encadrement

**30,2%**

La part des femmes avec fonction d'encadrement passe par rapport à l'exercice précédent de 27,3% à 30,2%.

---

## Part des hommes travaillant à temps partiel

**13,2%**

La part des hommes travaillant à temps partiel est passée de 5% en 2003 à 13,2% en 2013.

---

## Gestion de fortune

**23,5%**

Part des mandats axés sur un développement durable.



Andreas Waespi et Ralph Lewin

# Editorial

Chers lecteurs,

La branche de la finance est depuis quelques années en proie à de profondes mutations d'ordre réglementaire et évolue dans un environnement économique et politique très difficile. Les banques doivent donc repenser leur positionnement et se recentrer sur leurs compétences clés. C'est pourquoi, en 2013, nous avons remanié notre stratégie de groupe avec la Banque Cantonale de Bâle et défini les priorités que nous souhaitons traiter au cours des prochaines années, l'objectif étant la croissance durable de la valeur de l'entreprise.

Le conseil à la clientèle constitue la priorité numéro un de la stratégie. En tant que banque de conseil indépendante, nous plaçons les besoins des clients au centre de toutes nos activités commerciales. Les coopérations au sein du groupe doivent par ailleurs être intensifiées. Nous entendons exploiter d'autres synergies et définir des principes directeurs, visant à obtenir des processus plus efficaces et des baisses de coût. La collaboration au sein du groupe repose sur le «principe de la banque leader», selon lequel la banque qui possède la plus solide expérience, le meilleur savoir-faire et la conception la plus efficace des processus assume la direction d'un domaine donné.

Notre marché cible a toujours été la Suisse. 95,7% de nos clients y sont domiciliés et les 4,3% restants habitent essentiellement dans les pays voisins que sont l'Allemagne, la France et l'Italie. Notre concentration sur le marché domestique s'est révélée payante et a contribué aux résultats – réjouissants d'un point de vue opérationnel – enregistrés durant l'exercice.

Le Conseil d'administration ne compte plus que sept membres depuis 2013. Après les départs des quatre membres Erwin Meyer, Markus Ritter, Richard Widmer et Mickael von Felten, Jan Goepfert et Martin Tanner ont été tous deux nommés au Conseil d'administration. Un autre changement a eu lieu le 18 décembre 2013: Andreas C. Albrecht a quitté le poste de président du Conseil de Banque de la Banque Cantonale de Bâle ainsi que toutes les fonctions liées au groupe. Il faisait partie du Conseil d'administration de la Banque Coop et était membre du Comité de rémunération et de nomination.

L'image extérieure de la Banque Coop a continué d'être renforcée. En 2013, deux nouveaux spots TV reposant sur le célèbre thème du monde sous-marin ont été produits et diffusés dans tout le pays. Une campagne d'annonces et d'affichage à dimension locale a en outre été organisée. Dans les journaux régionaux, sur les

affiches près des succursales, dans les vitrines et sur les supports électroniques ont été publiées des photos des conseillers de la région, montrant une autre facette de ces collaborateurs cultivant leurs centres d'intérêts, avec le même enthousiasme qui les anime dans leur métier, sur le thème «Conseiller avec enthousiasme». Depuis juillet 2013, la Banque Coop dispose d'un nouveau site Internet, également axé sur l'utilisation mobile. Une application pour smartphones a également été lancée, permettant une exécution simple et mobile des opérations bancaires. D'autres investissements sont prévus, car les nouvelles technologies gagneront à l'avenir en importance.

Au cours des prochaines années, nous nous concentrerons sur notre mission de banque de conseil indépendante. Les investissements seront consacrés de façon ciblée à la mise en place et au développement des points de contact avec les clients, sur le développement d'un réseau de succursales optimisé, d'un centre de conseil dédié aux services téléphoniques et électroniques, et de nouvelles technologies. Nous nous concentrerons à cet égard sur le marché suisse et exploiterons d'autres synergies au sein du groupe. Nous sommes convaincus que ces mesures favoriseront une évolution réussie et durable de notre banque et que nous continuerons de renforcer notre position sur le marché.

Nous adressons nos remerciements à nos clients pour nous avoir choisis comme banque en nous témoignant toute leur confiance, à nos actionnaires qui nous sont restés fidèles même dans un environnement de marché difficile, et à nos collaborateurs pour leur enthousiasme qui contribuent au succès durable de la Banque Coop.



Ralph Lewin  
Président du Conseil d'administration



Andreas Waespi  
Président de la Direction générale

# Exercice

## Informations générales

La Banque Coop (BC) a réalisé un exercice 2013 satisfaisant en enregistrant un résultat opérationnel solide. Le produit d'exploitation (CHF 244,3 millions) dépasse de CHF 2,1 millions (+0,9%) celui de 2012. Le bénéfice brut inscrit au bilan s'élève à CHF 84,1 millions. Cette diminution de 11,3% par rapport à l'exercice précédent s'explique par un versement à la caisse de pension de CHF 11,0 millions visant à résorber le déficit de couverture et à financer la transition du système de primauté des prestations à celui des cotisations. Sans cet effet extraordinaire, le bénéfice brut aurait été légèrement supérieur à celui de 2012 (+0,3%). Ce solide résultat est essentiellement dû à une hausse de CHF 0,9 million des résultats des opérations d'intérêts (CHF 156,5 millions), à une augmentation de CHF 1,5 million des recettes des opérations de commissions (CHF 70,5 millions) et à un résultat des opérations de négoce de CHF 13,2 millions proche du niveau enregistré en 2012 (-0,1 million). En raison de l'effet extraordinaire mentionné plus haut, le bénéfice de l'exercice précédent, soit CHF 67,8 millions, n'a pas été atteint (CHF 59,8 millions) selon le principe True and Fair View. Si le bilan de la banque a pu être à nouveau consolidé au niveau des fonds de la clientèle et des crédits hypothécaires, son total est passé de CHF 15,3 milliards en 2012 à CHF 15,1 milliards au 31.12.2013 (-202,0 millions). Cette baisse est imputable à une gestion consciente de la structure du bilan et des liquidités. Sur la base des éléments fournis par les prescriptions en matière de liquidités, la BC a décidé de diminuer progressivement les fonds excédentaires, déposés jusqu'à présent auprès de la Banque nationale suisse sur le compte de virement sans intérêts, et de réduire simultanément le passif et l'actif du bilan.

## Opérations de crédit

La BC a vu ses prêts à la clientèle poursuivre leur progression et a maintenu sa politique prudente en matière d'octroi de crédits. Elle est ainsi parvenue à consolider davantage sa position dans le domaine des opérations hypothécaires et à participer à la croissance du marché. Au total, le montant des prêts à la clientèle s'élevait à CHF 13,6 milliards au 31.12.2013, ce qui correspond à une hausse de CHF 559,0 millions (+4,3%). Ce sont les créances hypothécaires qui ont enregistré la principale augmentation: grâce à une hausse de CHF 528,0 millions (+4,2%), le seuil des 13 milliards de francs a été franchi. Comme les années précédentes, les hypothèques à taux fixe demeurent le produit préféré des clients. La part des prêts à taux fixe et des hypothèques Libor a

atteint 95,1% (contre 94,6% en 2012). Le profil de risque du portefeuille de crédits hypothécaires reste faible. La politique d'octroi de crédits très stricte, appliquée depuis des années avec des normes de nantissemant conservatrices et des exigences élevées en termes de capacité financière, n'a pas été assouplie. Le développement des unités dédiées au domaine Clientèle entreprises et le renforcement conforme à la stratégie de ce segment a permis aux crédits commerciaux de progresser de CHF 31,0 millions.

## Immobilisations corporelles, autres actifs

La valeur comptable des bâtiments de la banque, des autres immeubles, des autres immobilisations corporelles et des logiciels utilisés est passée de CHF 104,2 millions en 2012 à CHF 100,2 millions (-3,9 millions) au 31.12.2013 dans le cadre d'investissements d'une valeur nette de CHF 3,1 millions et d'amortissements des immeubles de CHF 7,0 millions. La BC a concentré ses investissements sur le développement des canaux électroniques et la poursuite du renouvellement de son réseau de succursales en procédant à des rénovations.

## Fonds de la clientèle

L'évolution du passif du bilan s'est de nouveau révélée très réjouissante: l'afflux de fonds à la clientèle a augmenté de CHF 303,5 millions pour s'établir à CHF 11,0 milliards à la fin de l'année. Alors que les autres engagements envers la clientèle ont diminué de CHF 132,2 millions (-5,5%), ceux sous forme d'épargne et de placements ont enregistré une hausse de CHF 493,0 millions (+6,1%). Ce résultat est imputable à la gestion consciente du bilan par la banque et à la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux liquidités. Par conséquent, certains dépôts à terme de la clientèle arrivés à échéance n'ont pas été renouvelés au second semestre afin de diminuer progressivement les liquidités excédentaires. Avec un afflux de CHF 477,7 millions, le compte d'épargne Plus reste le produit d'épargne le plus demandé par la clientèle. Comme prévu, les obligations de caisse se sont établies à CHF 157,5 millions (-57,3 millions) au 31.12.2013 en raison du niveau des taux d'intérêts. En prenant en compte les emprunts et les prêts des centrales de lettres de gage de CHF 2,5 milliards, la BC disposait au 31.12.2013 de fonds de la clientèle d'un montant de CHF 13,5 milliards (contre CHF 13,4 milliards en 2012).

## Fonds propres

L'Assemblée générale ayant souscrit à la demande de répartition du bénéfice, la BC dispose de fonds propres

inscrits au bilan de CHF 941,9 millions (contre CHF 907,9 millions en 2012). Les fonds propres se composent du capital-actions d'un montant inchangé de CHF 337,5 millions, d'une réserve en capital de CHF 58,7 millions (contre CHF 83,1 millions en 2012), dont est déduite la distribution du dividende exonéré de l'impôt anticipé de 2012 sur les réserves issues d'apports de capital ainsi que sur la réserve en bénéfice de CHF 551,9 millions (contre CHF 491,5 millions en 2012). Le montant des propres titres de participation (CHF 36,4 millions contre CHF 42,7 millions en 2012) est déduit des fonds propres. Avec une attribution aux fonds propres de CHF 34,0 millions (contre CHF 27,8 millions en 2012), ces derniers ont une nouvelle fois progressé au cours de l'exercice 2013 malgré des dépenses imprévues et des provisions supplémentaires.

#### Avoirs gérés, nouveaux capitaux nets

Au 31.12.2013, la BC gérait des avoirs de CHF 17,9 milliards (contre CHF 17,7 milliards en 2012). L'afflux important de fonds passifs de CHF 377,8 millions a compensé le recul des dépôts (-352,2 millions). Ce dernier s'explique principalement par la réduction des avoirs de gros clients moins nombreux, mais également par des corrections effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'argent propre. C'est pourquoi les nouveaux capitaux nets accusent également une légère baisse de CHF 63,1 millions (contre +289,2 millions en 2012).

#### Opérations d'intérêts

Avec CHF 156,5 millions, le résultat des opérations d'intérêts dépasse légèrement celui de 2012 (CHF 155,7 millions). La BC est parvenue à compenser grâce à une augmentation du volume des opérations la constante pression sur les marges d'intérêt et le potentiel limité de baisse des taux des produits passifs, dû à la faiblesse prolongée des taux durant la période sous revue. Dans le même temps, il a fallu faire face à des frais de couverture plus importants dû à la minimisation des risques et à la couverture de la banque contre la hausse des taux. Enfin, le résultat des opérations d'intérêts pâtit également de la faiblesse du produit des intérêts et des dividendes issus des immobilisations financières (-13,4%) puisque les obligations à bon rendement arrivées à échéance n'ont pas été remplacées de manière adéquate.

#### Opérations de commissions

Avec CHF 70,5 millions (contre CHF 69,1 millions), les opérations de commissions et de prestations de service suivent une évolution favorable. Le résultat des opéra-

tions de commissions de 2013 est le meilleur de ces 5 dernières années. Ceci s'explique en partie par la légère hausse de CHF 53,5 millions (+1,2%) des recettes des commissions issues des opérations sur titre et de placement. Le contexte favorable sur les marchés des actions a entraîné temporairement une hausse du chiffre d'affaires lié aux titres. Par ailleurs, le produit des commissions issues des autres prestations de service a progressé de 17,3% pour s'établir à CHF 21,4 millions.

#### Charges

Afin de résorber le déficit de couverture et de financer la solution de transition, la BC a versé à la caisse de pension une contribution unique de CHF 11,0 millions, déduite de l'exercice annuel. Celle-ci a été comptabilisée, en vertu des prescriptions en matière de comptabilité, comme charges de personnel. Avec CHF 84,0 millions, elles dépassent de CHF 10,2 millions le montant enregistré en 2012 (CHF 73,8 millions). Les charges matérielles ont également progressé pour s'établir à CHF 76,3 millions (+3,5%). Différents facteurs expliquent cette hausse: des dépenses publicitaires supplémentaires liées au financement des nouveaux spots télévisés, une augmentation des coûts de conseil externe nécessaires à la mise en œuvre de plusieurs nouvelles prescriptions légales et réglementaires, et les changements opérés dans les systèmes informatiques. Au total, les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 160,2 millions. Elles ont progressé de 8,7% par rapport à 2012 (CHF 147,4 millions).

Les correctifs de valeurs, les provisions et les pertes s'établissent à CHF 4,6 millions (contre CHF 5,5 millions en 2012). Cette baisse est imputable en partie à la constitution de provisions (CHF 9,0 millions) visant à financer la participation au programme américain, dans le cadre duquel une importante somme sera affectée à des tâches de clarification et d'investigation. D'autre part, une partie des provisions constituées en vue de rembourser les rétrocessions a été dissoute. Au cours de l'exercice sous revue, la progression du portefeuille de crédits de la BC a en outre permis de diminuer les provisions pour risques de perte.

# Stratégie

## La Banque Coop sur les marchés

Durant l'exercice 2013, la stratégie de la Banque Coop a été remaniée et concrétisée. En collaboration avec la Banque Cantonale de Bâle, c'est une stratégie de groupe s'articulant autour de trois piliers qui a été définie: la Banque Coop sera une banque de conseil indépendante, les décisions seront prises à l'avenir sur la base de la gestion axée sur la valeur, et les coopérations au sein du groupe seront organisées plus efficacement.

### Positionnement en tant que banque de conseil

En tant que banque de conseil, la Banque Coop accorde une place centrale à la clientèle et à ses besoins. Elle interviendra de façon indépendante par rapport à différents prestataires et proposera leurs produits selon l'approche du meilleur élève de la branche. L'offre de produits et de prestations doit continuer d'être développée et sera conçue à l'avenir de manière encore plus claire et transparente, pour notre clientèle tant privée que commerciale.

Un service de premier plan, des processus efficaces et des collaborateurs très motivés: telle est l'image que les clients doivent avoir de la Banque Coop. Trois canaux permettent de répondre de façon ciblée aux besoins des clients:

### Succursales

Nos clients sont toujours les bienvenus pour bénéficier d'un conseil dans les succursales de toute la Suisse. L'organisation des 33 sites sera orientée vers l'avenir et adaptée à l'évolution du marché.

### Succursales de la Banque Coop



### Centre de conseil

En 2014, la Banque Coop transformera le Call Center en «Centre de conseil». Les clients pourront y bénéficier d'un conseil téléphonique ou effectuer leurs opérations bancaires via le canal électronique.

### Canaux électroniques

Les opérations bancaires pourront être exécutées à tout moment et depuis n'importe où. La Banque Coop a poursuivi la modernisation des canaux électroniques en 2013 et les a adaptés aux évolutions technologiques. Ils intègrent depuis peu les smartphones et les tablettes.

Le nouveau service Mobile Banking de la Banque Coop propose, outre l'Online-Banking, d'autres outils comme la saisie simplifiée de bulletins de versement avec l'appareil photo du téléphone portable. Grâce à l'introduction de l'e-set, la Banque Coop propose en outre aux clients qui utilisent systématiquement les canaux électroniques une variante permettant d'optimiser leurs taxes.

### Certification interne des conseillers

Afin de garantir que les clients de la Banque Coop continuent de bénéficier de conseils professionnels et adaptés à leurs besoins, nous investissons en permanence dans le perfectionnement continu des compétences techniques et de conseil de nos collaborateurs. Un processus de certification interne que toutes les personnes en contact avec la clientèle doivent avoir achevé avec succès a par ailleurs été mis en place.

### Gestion axée sur la valeur

La Banque Coop prévoit d'axer les processus de direction et de gestion sur l'amélioration durable de la valeur de l'entreprise. La contribution à la valeur de l'entreprise de chaque aspect de l'activité commerciale est déterminée, et seuls les projets et activités présentant une valeur ajoutée sont poursuivis. Une allocation plus efficace des capitaux et un système d'incitation interne durable pourront alors être introduits.

“ La Banque Coop renoncera désormais systématiquement aux rétrocessions, y compris dans le cadre de son activité de conseil, pour en faire bénéficier ses clients. ”

DANIEL RÜEGGER  
Responsable Gestion de la distribution, Zurich



# Stratégie

# # 01

## UNE BANQUE DE CONSEIL INDÉPENDANTE

### La Banque Coop sur les marchés

Durant l'exercice 2013, la stratégie de la Banque Coop a été remaniée et concrétisée. En collaboration avec la Banque Cantonale de Bâle, c'est une stratégie qui s'articule autour de trois piliers qui a été définie. La Banque Coop sera une banque de conseil indépendante. Les décisions seront prises à l'avenir sur la base d'une gestion axée sur la valeur, et les coopérations du groupe seront organisées plus efficacement.

**Positionnement en tant que banque de conseil**  
En tant que banque de conseil, la Banque Coop jouera une place centrale à la clientèle et à ses besoins. Elle interviendra de façon indépendante par rapport aux différents prestataires et proposera leurs produits et services. L'approche du meilleur élève de la branche, c'est à dire des meilleurs produits et de prestations doit continuer à être appliquée et sera conçue à l'avenir de manière claire et transparente, pour notre clientèle privée et commerciale.

Un service de premier plan, des processus efficaces et des collaborateurs très motivés: telle est la philosophie que les clients doivent avoir de la Banque Coop. Ces éléments permettent de répondre de façon ciblée aux besoins des clients:

### Succursales

Nos clients sont toujours les bienvenus pour un conseil dans les succursales de toute l'organisation. L'organisation des 33 sites sera orientée et adaptée à l'évolution du marché.

### Succursales de la Banque Coop



Il était jusqu'à présent d'usage que les banques soient indemnisées par les prestataires de fonds de placement pour la vente de parts. Or, si les banques ne recommandent pas à leurs clients les meilleurs produits, mais ceux pour lesquels elles perçoivent les indemnités les plus élevées, il y a conflit d'intérêts. La Banque Coop a donc renoncé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, aux provisions versées dans le cadre des mandats de gestion de fortune pour en faire bénéficier ses clients. Dans le courant de 2014, cette pratique sera étendue à l'activité de conseil. Nos recommandations de placement seront à l'avenir axées sur l'approche du meilleur élève de la branche (best in class).



**DANIEL RÜEGGER**  
Responsable Gestion de la distribution, Zurich

### **Coopérations au sein du groupe**

Le groupe améliore l'efficience en exploitant pleinement les synergies et en instaurant des principes directeurs dans la coopération. Le «principe de la banque leader» réglemente depuis peu la collaboration entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop. La banque qui applique la meilleure procédure pour un processus donné assume la direction technique pour les deux banques. Une collaboration optimale et des processus harmonisés sont ainsi garantis.

### **Un marché cible: la Suisse**

Le marché cible de la Banque Coop est la Suisse. 95,7% de la clientèle y vit. Les pays voisins (Allemagne, France et Italie) sont des marchés de complément, mais aucune activité de prestation financière transfrontalière n'y est menée activement.

### **Conformité fiscale**

La Banque Coop soutient la volonté politique de mettre un terme à la soustraction de fonds aux autorités fiscales de différents pays et d'élaborer une stratégie permettant de faire de la Suisse une place financière propre et compétitive. Lorsqu'une relation d'affaires est ouverte, les clients étrangers et suisses sont tenus aujourd'hui de signer une déclaration dans laquelle ils confirment qu'ils ont rempli leurs obligations fiscales pour les valeurs patrimoniales confiées à la Banque Coop. Des informations complémentaires peuvent être exigées si nécessaire et la relation d'affaires ne sera pas ouverte en cas de doute sur la conformité fiscale.

### **Produits de placement sans rétrocessions**

En tant que banque de conseil indépendante ne possédant pas sa propre palette de fonds, la Banque Coop attache une importance particulière à la préservation des intérêts des clients. Elle élabore actuellement pour la clientèle Placements un modèle de prix transparent axé sur l'approche du meilleur élève pour la sélection des fonds et dans le cadre du processus de conseil. Les clients qui bénéficient de prestations de gestion de fortune donnant droit à des rétrocessions ont été contactés dès 2013 et indemnisés en conséquence. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les rétrocessions perçues par la banque sont remboursées à ces clients sur une base semestrielle.

### **Coopérations: se renforcer par la collaboration**

#### **Nationale Suisse – une valeur ajoutée pour les clients**

Depuis 2008, un partenariat stratégique a été instauré entre la Banque Coop et la compagnie d'assurance Nationale Suisse. Les clients des deux sociétés bénéficient désormais d'un conseil global tant en matière de services bancaires que de prestations d'assurance, ce qui, grâce à une judicieuse combinaison des produits des deux domaines, génère une valeur ajoutée pour les clients. Diverses manifestations consacrées à la planification financière et à la prévoyance sont par ailleurs organisées dans différentes villes sur des thèmes d'actualité.

### **Les superpoints de Coop**

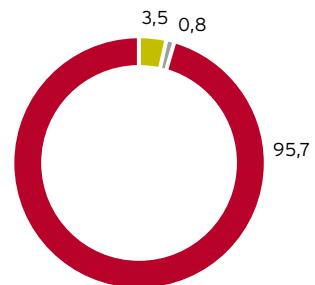
La Banque Coop est partenaire depuis douze ans du très populaire programme de primes Supercard de Coop Société coopérative. Les clients de la Banque Coop collectionnent des points via diverses transactions bancaires, s'assurant ainsi des primes Supercard. Les actions en faveur du développement durable portent également leurs fruits. Renoncer à recevoir ses avis bancaires sur papier permet d'obtenir 500 superpoints. Les investisseurs reçoivent 50 superpoints pour chaque tranche de 1000 francs investie dans des fonds de placements durables certifiés.

### **Provenance géographique des clients 2013**

en %

- Suisse
- Pays limitrophes
- Autres

Pays limitrophes:  
Allemagne, France, Italie,  
Liechtenstein, Autriche



**“ Afin d'assurer un rapport risque-rendement équilibré, la Banque Coop instaurera une gestion fondée sur la valeur, avec pour indicateur clé le profit économique. ”**

RENÉ SALUZ  
Responsable Centre de compétences Finance, Bâle



# # 02

## GESTION AXÉE SUR LA VALEUR

### Coopérations au sein du groupe

Le groupe améliore l'efficience en exploitant les synergies et en instaurant des partenariats dans la coopération. Le «principe du leader» réglemente depuis peu la collaboration entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop, banque qui applique la meilleure procédure. Le processus donné assume la direction technique des deux banques. Une collaboration optimisée et des processus harmonisés sont ainsi garantis.

### Un marché cible: la Suisse

Le marché cible de la Banque Coop est la Suisse, où la clientèle y vit. Les pays voisins (Allemagne, France, Italie) sont des marchés de complémentarité, mais l'activité de prestation financière transfrontalière y est menée activement.

### Conformité fiscale

La Banque Coop soutient la volonté politique de mettre fin à un terme à la soustraction de fonds aux caisses de différents pays et d'élaborer une législation permettant de faire de la Suisse une place financière propre et compétitive. Lorsqu'une relation avec un client étranger est ouverte, les clients étrangers et suisses peuvent aujourd'hui de signer une déclaration dans laquelle ils confirment qu'ils ont rempli leurs obligations pour les valeurs patrimoniales confiées à la Banque Coop. Des informations complémentaires sont exigées si nécessaire et la relation d'affaires reste ouverte en cas de doute sur la conformité.

### Produits de placement sans rétrocession

En tant que banque de conseil indépendante et sans sa propre palette de fonds, la Banque Coop attache une importance particulière à la protection des intérêts des clients. Elle élabore actuellement avec la clientèle Placements un modèle de placement axé sur l'approche du meilleur élève pour les fonds et dans le cadre du processus de placement des clients qui bénéficient de prestations de garantie tunie donnant droit à des rétrocessions octroyées dès 2013 et indemnisées en conséquence. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les rétrocessions perçues par les clients sont remboursées à ces clients sur une base

La Banque Coop prévoit d'axer les processus de direction et de gestion sur l'amélioration durable de la valeur de l'entreprise. La contribution à la valeur de l'entreprise de chaque aspect de l'activité commerciale est déterminée, et seuls les projets et activités présentant une valeur ajoutée sont poursuivis. Une allocation plus efficace des capitaux et un système d'incitation interne durable pourront alors être introduits.



**RENÉ SALUZ**  
Responsable Centre de compétences Finance, Bâle

# Clientèle

## Une orientation réelle vers la clientèle

### Les nouveaux clients toujours très satisfaits

Il tient à cœur à la Banque Coop d'offrir un service de premier plan à ses clients. Les personnes assurant le service à la clientèle doivent être compétentes, prévenantes, courtoises et serviables. Le sondage réalisé périodiquement sur la satisfaction des nouveaux clients, dont les résultats sont constamment satisfaisants (9 sur une échelle de 10), confirme que la Banque Coop est sur la bonne voie.

### Le conseil global adapté au cycle de vie

La Banque Coop accompagne ses clients pour toutes les questions d'ordre financier ou liées aux risques. Elle leur prodigue un conseil global axé sur des questions spécifiques en fonction des différentes phases de la vie.

### 2<sup>e</sup> place du classement 2013 des banques privées établi par «Bilan»

La Banque Coop est classée deuxième de la catégorie «Banque universelle nationale» parmi les banques privées. La distinction accordée par le magazine économique suisse «Bilan» confirme l'excellente qualité des prestations de conseil de la Banque Coop.

### Une offre personnalisée en fonction des différents groupes cibles

La Banque Coop propose des offres spécifiquement destinées aux différents groupes cibles.

### eva – un conseil financier pour les femmes

Les hommes et les femmes sont égaux mais différents! C'est pourquoi eva dispense depuis 2001 des conseils financiers pour les femmes axés sur leurs besoins, en fonction non seulement des différentes phases de la vie, mais aussi de l'état civil – du concubinage au mariage en passant par le divorce et le veuvage – et de ses conséquences financières.

### 50+ – concrétiser ses rêves

A 17 ans, on poursuit des rêves, à 50 on les réalise. Lorsqu'elles atteignent l'âge de 50 ans, de nombreuses personnes exerçant une activité lucrative souhaitent consacrer davantage de temps à leurs loisirs et à la concrétisation de leurs rêves. Ce désir peut se réaliser s'il est planifié à temps. Notre service de conseil 50+ répond à des questions spécifiques sur l'optimisation fiscale, la prévoyance, la structure optimale du patrimoine et les questions de succession, et propose des solutions sur mesure.

### Conseils aux seniors par des seniors:

#### un conseil compétent en toute sérénité à domicile

Le pouvoir du bouche-à-oreille est un principe clé pour notre équipe de conseillers seniors. Des collaborateurs très expérimentés de la Banque Coop, aujourd'hui à la retraite, prodiguent des conseils aux personnes intéressées, qu'elles soient clientes ou non de la Banque Coop. Il s'agit d'une offre gratuite, prodiguée aussi à domicile.

### Renforcement de l'orientation vers les PME et les gros clients

#### PME: des avantages grâce à une gamme de produits dédiés

La gamme de produits PME de la Banque Coop englobe les prestations de base des opérations bancaires quotidiennes, ce qui permet de profiter d'avantages attrayants. La Banque Coop accorde à ces entreprises un taux équitable personnalisé pour répondre aux besoins de financement immédiats. Une analyse gratuite de la prévoyance personnelle fait par ailleurs partie intégrante de la gamme de produits PME.

### Gros clients – une gestion professionnelle

Aux gros clients, à savoir la clientèle entreprises, négociale et institutionnelle, la Banque Coop offre un service global, allant du trafic des paiements à l'octroi de crédit en passant par les activités de placement et des opérations sur devises. Une équipe de spécialistes hautement qualifiés met à disposition des grandes entreprises des prestations spécialement axées sur leurs besoins et incluant des financements complexes.

**“Le canal électronique sera à l'avenir un canal de distribution aussi porteur que les autres.”**

RAPHAEL DÜBLIN

Responsable d'équipe Gestion des produits, Bâle



#### **Une orientation réelle vers la clientèle**

##### **Les nouveaux clients toujours très satisfaits**

Il tient à cœur à la Banque Coop d'offrir un service à la clientèle de qualité. Le premier plan à ses clients. Les personnes qui travaillent au service à la clientèle doivent être compétentes, courtoises et serviables. Le sondage effectué régulièrement sur la satisfaction des nouveaux clients (échelle de 10, dont les résultats sont constamment satisfaisants), confirme que la Banque Coop est sur la bonne voie.

##### **Le conseil global adapté au cycle de vie**

La Banque Coop accompagne ses clients tout au long de leur vie dans toutes les questions d'ordre financier ou liées aux besoins de leur famille. Elle prodigue un conseil global axé sur des besoins spécifiques en fonction des différentes phases de leur vie.

##### **2<sup>e</sup> place du classement 2013 des banques suisses établi par «Bilan»**

La Banque Coop est classée deuxième de la liste des «Banques universelle nationale» parmi les plus grandes banques suisses. La distinction accordée par le magazine suisse «Bilan» confirme l'excellente qualité des prestations de conseil de la Banque Coop.

#### **Une offre personnalisée en fonction des différents groupes cibles**

La Banque Coop propose des offres spécialement adaptées aux différents groupes cibles.

##### **eva – un conseil financier pour les femmes**

Les hommes et les femmes sont égaux mais différents. C'est pourquoi eva dispense depuis 2001 des conseils financiers pour les femmes axés sur leur vie quotidienne et leur fonction non seulement des différentes phases de leur vie, mais aussi de l'état civil – du concubinage jusqu'en passant par le divorce et le veuvage – et leurs conséquences financières.

##### **50+ – concrétiser ses rêves**

A 17 ans, on poursuit des rêves, à 50 ou 60 ans, on les réalise. Lorsqu'elles atteignent l'âge de 50 ans, de nombreuses personnes exerçant une activité lucrative ont tendance à consacrer davantage de temps à leurs loisirs et à la concrétisation de leurs rêves. Ce désir peut se réaliser si l'on a planifié à temps. Notre service de conseil pour les personnes de 50+ répond à des questions spécifiques sur l'assurance-vie, la fiscalité, la prévoyance, la structure optimale de l'assurance-vie, la retraite, la moindre et les questions de succession, et propose des solutions sur mesure.

Au cours des prochaines années, la Banque Coop s'attachera à développer progressivement le canal électronique pour en faire un canal de distribution équivalent aux autres, avec une offre intégrée. Notre clientèle doit pouvoir décider elle-même à tout moment des prestations qui l'intéressent, via tel ou tel canal. Dans cette démarche, nous accordons une attention toute particulière à la sécurité et à la convivialité. L'élaboration de produits spécifiques doit permettre à nos clients, réalisant par eux-mêmes en grande partie leurs opérations, de bénéficier d'une alternative d'excellente qualité à prix avantageux.



**RAPHAEL DÜBLIN**  
Responsable d'équipe Gestion des produits, Bâle

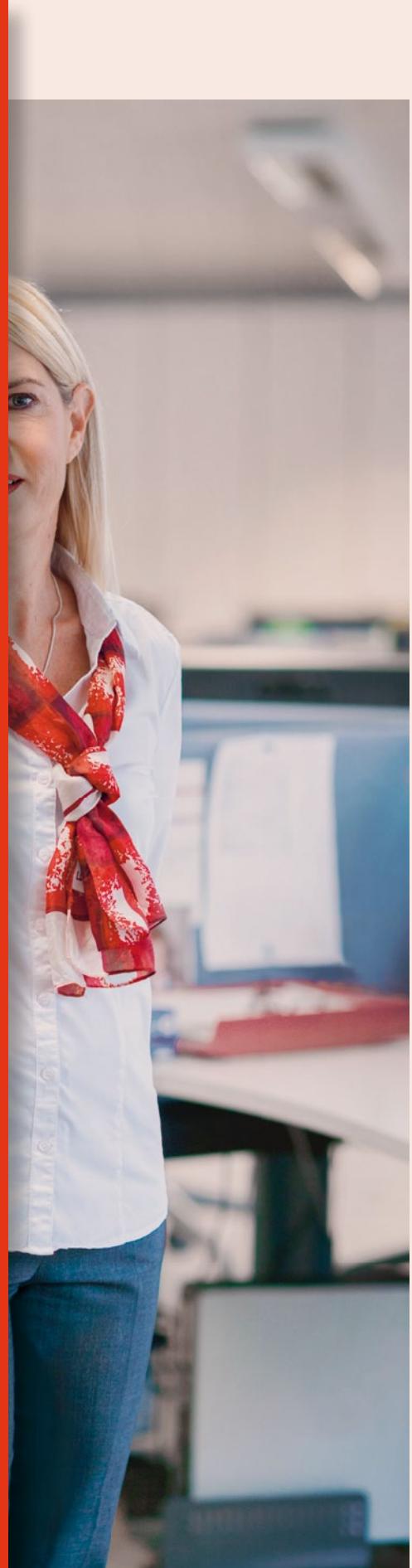


**DOMINIK FRUTIG**  
Responsable Gestion des produits, Bâle

**“Simplicité, transparence et clarté: tels sont les mots d'ordre de notre design produit.”**

**DOMINIK FRUTIG**

Responsable Gestion des produits, Bâle



# # 04

## UNE OFFRE DE PRODUITS STANDARDISÉE

Nous ajustons en permanence notre gamme de produits aux besoins de notre clientèle. Nous entendons proposer des solutions flexibles qui soient à la fois transparentes et claires, et qui puissent être traitées de façon standardisée. La Banque Coop met à disposition différentes options, et la clientèle choisit celle dont le rapport coût-avantage répond le mieux à ses attentes. Les clients qui utilisent par exemple un canal présentant une structure de coûts relativement avantageuse, comme l'E-Banking, bénéficient également de conditions intéressantes.



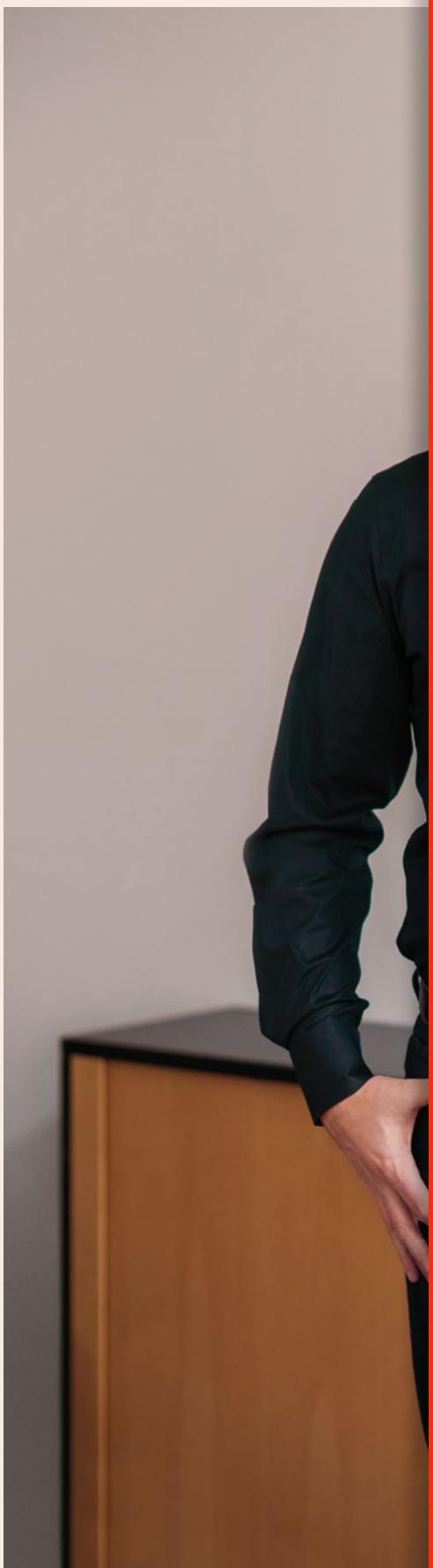
**DOMINIK FRUTIG**  
Responsable Gestion des produits, Bâle

# # 05

## CRÉATION D'UN CENTRE DE CONSEIL

Nous avons pour projet de créer un centre de conseil pour les clients qui ne souhaitent pas être conseillés dans une de nos succursales. Il s'agit de proposer un service individualisé et adapté aux besoins, également disponible par téléphone ou par courrier électronique en dehors des horaires habituels d'ouverture. Ce centre de conseil fait partie intégrante de notre future organisation de distribution.





**“Notre centre de conseil offrira à notre clientèle un service individualisé et adapté à ses besoins.”**

**HENRIETTE HOFMANN**  
Responsable Call center, Bâle

**DOMINIK FRUTIG**  
Responsable Gestion des produits, Bâle



**HENRIETTE HOFMANN**  
Responsable Call center, Bâle

# Collaborateurs

## Une entreprise favorable à la famille et à l'égalité entre hommes et femmes

La Banque Coop s'emploie à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle s'engage en outre en faveur du principe d'égalité entre hommes et femmes. Il ne s'agit pas que de belles paroles, puisqu'elle est le premier institut financier suisse, d'une part à avoir signé les Principes d'autonomisation des femmes promus par ONU Femmes et visant à renforcer le statut des femmes, et d'autre part à avoir entamé le dialogue sur l'égalité des salaires.

## La promotion des femmes – au niveau des cadres également

La Banque Coop peut se réjouir depuis de nombreuses années des statistiques relatives à la proportion de femmes parmi les cadres et au sein de la direction de l'entreprise: depuis 2003, le pourcentage de postes de direction occupés par des femmes est passé de 6,8% à 7,3%, et de 23,1% à 30,2% pour les postes de cadres.

La Banque Coop est fière d'avoir été, en 2004, la première banque nationale en Suisse à nommer une femme au sein de sa direction générale.

85,7% des collaboratrices reviennent travailler à la Banque Coop après un congé maternité. Ce faible taux de fluctuation chez les mères montre l'efficacité de nos mesures favorables à la famille.

## Part des femmes avec fonction d'encadrement/ de direction

en %



- Part des femmes membres de l'encadrement
- Part des femmes membres de la direction

## Engagement en faveur des pères, Daddy Lunch, congé paternité et fête des pères

Le réseau interne Daddy Lunch est constitué de collaborateurs pères de famille venant de milieux différents qui se rencontrent trois fois par an à l'occasion d'un dîner. A chaque réunion, un thème en relation avec la paternité est abordé, tel que l'éducation, l'école, le développement et la vie en communauté. Un membre de la direction est invité à ces dîners afin que les problèmes personnels puissent être abordés dans une atmosphère détendue.

A la Banque Coop, les pères bénéficient après la naissance de leur enfant d'un congé paternité de deux semaines. Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, prendre un congé sans solde de quatre semaines pour pouvoir se consacrer entièrement à leur famille.

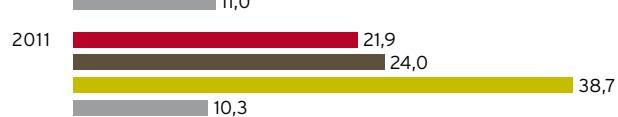
Une meilleure acceptation des questions liées à la famille mais aussi de l'égalité des chances passe par la sensibilisation des hommes et des pères, que la Banque Coop promeut depuis plusieurs années en tant que sponsor officiel de la Fête des pères suisse.

## Des horaires de travail flexibles grâce au travail à temps partiel ou au télétravail

La Banque Coop offre la possibilité de travailler occasionnellement à domicile à des hommes et à des femmes occupant différentes positions hiérarchiques. Elle souhaite

## Part du temps partiel

en %



- Pourcentage temps partiel/global
- Pourcentage temps partiel/global (objectif)
- Pourcentage temps partiel femmes
- Pourcentage temps partiel hommes

**“ Les succursales sont et resteront un pilier essentiel de notre stratégie de distribution. ”**

STEFAN KELLER

Responsable Prestations distribution, Bâle



### Une entreprise favorable à la famille et entre hommes et femmes

La Banque Coop s'emploie à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle est en faveur du principe d'égalité entre hommes et femmes. Il ne s'agit pas que de belles paroles, mais l'entreprise est le premier institut financier suisse, d'unanimité, à avoir signé les Principes d'autonomisation des femmes, établis par ONU Femmes et visant à renforcer l'autonomie des femmes, et d'autre part à avoir entamé le combat pour l'égalité des salaires.

### La promotion des femmes – au niveau de l'encadrement également

La Banque Coop peut se réjouir depuis de nombreuses années des statistiques relatives à la place des femmes parmi les cadres et au sein de la direction de l'entreprise: depuis 2003, le pourcentage de postes de direction occupés par des femmes est passé de 7,3%, et de 23,1% à 30,2% pour les postes de direction.

La Banque Coop est fière d'avoir été, en 2013, la première banque nationale en Suisse à nommer une femme au sein de sa direction générale.

85,7% des collaboratrices reviennent toujours à la Banque Coop après un congé maternité. Cela montre que la fluctuation chez les mères montre l'efficacité des mesures favorables à la famille.

### Part des femmes avec fonction d'encadrement et de direction

en %



■ Part des femmes membres de l'encadrement  
■ Part des femmes membres de la direction

L'importance des succursales bancaires n'est aucunement remise en cause par les évolutions technologiques et les nouveautés dans l'offre de médias électroniques. Le contact individuel avec notre clientèle est essentiel pour nous, et les succursales sont l'endroit idéal pour expérimenter la marque «Banque Coop». Au cours des prochaines années, nous continuerons à moderniser nos succursales pour répondre au mieux aux besoins de nos clients. Dans le cadre du self banking, nous réfléchissons à de nouvelles solutions et innovations techniques, que nous déployerons dans nos succursales une fois convaincus de leur intérêt pour la clientèle.



**STEFAN KELLER**  
Responsable Prestations distribution, Bâle

également proposer autant de postes que possible à temps partiel. Chez les hommes, le pourcentage de personnes concernées est passé de 5% en 2003 à 13,2% en 2013. Il est de 41,2% chez les femmes.

### **Formation et perfectionnement**

#### **La formation de la relève, un investissement rentable pour l'avenir**

La Banque Coop accorde une grande importance à la formation des apprenants et des stagiaires. En 2013, 9 apprentis sur 17 issus de toute la Suisse ont obtenu un poste, pour certains à durée déterminée.

#### **L'apprentissage tout au long de la vie**

La promotion et le développement des collaborateurs de la Banque Coop constituent des priorités essentielles. C'est pourquoi un programme global de formation et de perfectionnement est proposé: il permet d'une part d'approfondir ou de compléter ses connaissances professionnelles et d'autre part de favoriser le développement général de la personnalité. Les «lunch learnings» menés avec la Banque Cantonale de Bâle offrent un espace de réflexion sur des thèmes actuels tels que la paternité, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée ou le burn-out.

#### **E-learning**

La Banque Coop met à la disposition de ses collaborateurs une plate-forme d'e-learning qui leur permet de se perfectionner sur des thèmes actuels. Des modules sur la tenue vestimentaire ou le traitement des objections ont été proposés l'année dernière.

### **Distinctions en matière d'égalité des chances et de place accordée à la famille**

- Prix Egalité (2005)
- Certification (2007) et renouvellement de la certification (2012) comme entreprise favorable à la famille
- Prix famille entreprise dans la région Bienne-Seeland-Jura bernois (2007)
- Prix de l'égalité des chances décerné par les deux Bâle (2011)
- Label Swiss HR «Excellent Practice in Human Resource Management» (2012)

**“Nous entendons proposer un conseil de premier ordre.”**

FABIENNE LÜECKE  
Responsable Développement RH du groupe, Bâle



# # 07

## DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

également proposer autant de postes qu'en temps partiel. Chez les hommes, le pourcentage concernées est passé de 5% en 2010 à 2013. Il est de 41,2% chez les femmes.

### **Formation et perfectionnement**

#### **La formation de la relève, un investissement pour l'avenir**

La Banque Coop accorde une grande importance à la formation des apprenants et des stagiaires. 9 apprentis sur 17 issus de toute la Suisse obtiennent un poste, pour certains à durée déterminée.

#### **L'apprentissage tout au long de la vie**

La promotion et le développement des collaborateurs de la Banque Coop constituent des priorités. C'est pourquoi un programme global de formation et de perfectionnement est proposé: il y a d'une part d'approfondir ou de compléter ses compétences professionnelles et d'autre part de favoriser le développement général de la personnalité. Les «lunch & learnings» menés avec la Banque Cantonale de Zurich sont un espace de réflexion sur des thèmes actuels comme la paternité, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée ou le burn-out.

#### **E-learning**

La Banque Coop met à la disposition de ses collaborateurs une plate-forme d'e-learning qui leur permet de se perfectionner sur des thèmes actuels. Des formations sur la tenue vestimentaire ou le traitement de la communication ont été proposés l'année dernière.

En tant que banque de conseil indépendante, la Banque Coop renforce encore l'accent mis sur le conseil à la clientèle. Afin de parvenir à un niveau de qualité homogène dans le domaine du conseil et à une promesse de prestations unique, tous les collaborateurs travaillant au contact de la clientèle sont soumis à une procédure de certification. Une offensive de qualité qui permet à nos conseillères et conseillers d'améliorer en permanence leurs compétences techniques, méthodologiques et personnelles.



**FABIENNE LÜECKE**  
Responsable Développement RH du groupe, Bâle

# Développement durable

La Banque Coop poursuit depuis des années une politique commerciale axée sur le développement durable. En d'autres termes, nous poursuivons certes des objectifs économiques, mais accordons autant d'importance aux questions d'ordre éthique, social et écologique.

Notre engagement déploie tous ses effets en premier lieu dans le domaine bancaire. Les principes de bonne gestion, de responsabilité et de sécurité jouent un rôle de premier plan à nos yeux. Nos offres axées sur le développement durable donnent la possibilité à nos clients de mettre en œuvre leurs propres valeurs dans le cadre de leurs opérations bancaires.

## Profil des fonds de placement durables

En raison de la variété des fonds de placement durables disponibles sur le marché, il est difficile pour les clients de trouver des fonds répondant à leurs attentes tant sur le plan du rendement que de l'éthique. La transparence et la possibilité de comparer les offres de fonds sont à cet égard de plus en plus importantes. Notre label «Développement durable contrôlé» est attribué aux fonds durables respectant rigoureusement les standards sociaux et écologiques ainsi que les strictes exigences d'une gestion d'entreprise responsable. Nous publions depuis 2013 sur internet les profils des différents fonds de placement durables. Cette mesure unique en Suisse nous permet de garantir à nos clients une transparence maximale concernant la prise en compte par la société de fonds des standards reconnus et critères d'exclusion ainsi que sa position vis-à-vis des

investissements dans des secteurs controversés comme l'industrie alimentaire, l'exploitation minière, les matières premières ou encore l'énergie.

## Action en faveur de l'environnement

La réduction de la consommation des ressources dans le cadre des activités bancaires et la limitation des émissions et de l'impact sur l'environnement font bien entendu partie de nos priorités. Nous investissons en permanence dans des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, par exemple pour la rénovation de nos succursales ou l'optimisation de la gestion des bâtiments. Les émissions de gaz à effet de serre ont à nouveau été réduites en 2012/2013. En outre, nos besoins en énergie sont essentiellement couverts par des sources renouvelables. L'exploitation d'une installation solaire depuis 2010 sur le toit du siège principal de Bâle témoigne de notre engagement en faveur de l'énergie solaire, porteuse d'avenir.

## Le label d'argent Swiss Climate CO<sub>2</sub>

A l'instar de l'exercice précédent, la Banque Coop a obtenu en 2013 le label d'argent Swiss Climate CO<sub>2</sub>. Cette distinction est décernée aux entreprises qui établissent un bilan complet de leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à la norme ISO 14064 et au Greenhouse Gas Protocol et s'engagent à réduire leurs émissions par le biais de mesures concrètes. L'octroi du label passe notamment par un contrôle externe du bilan des émissions de gaz à effet de serre réalisé par SQS (Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management).

## Comparaison pluriannuelle des émissions de gaz à effet de serre

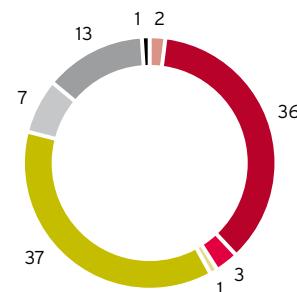
en tonnes de CO<sub>2</sub>

|         |     |
|---------|-----|
| 2012/13 | 895 |
| 2011/12 | 907 |
| 2010/11 | 940 |

## Emissions de gaz à effet de serre en comparaison annuelle 2012/2013

en %

- Déchets
- Chaleur à distance et gaz naturel
- Électricité
- Envois postaux
- Trafic pendulaire
- Déplacement professionnel
- Papier
- Eau



**“ L'exploitation de synergies avec la Basler Kantonalbank accroît la compétitivité des deux établissements. ”**

SIBYLLE TANNER

Responsable Traitement des crédits, Bâle



La Banque Coop poursuit depuis des années une politique commerciale axée sur le développement durable. En d'autres termes, nous poursuivons des objectifs économiques, mais accordons une importance aux questions d'ordre éthique et écologique.

Notre engagement déploie tous ses effets dans le domaine bancaire. Les principes de gestion, de responsabilité et de sécurité jouent de premier plan à nos yeux. Nos offres axées sur le développement durable donnent la possibilité de mettre en œuvre leurs propres valeurs dans leurs opérations bancaires.

### Profil des fonds de placement durables

En raison de la variété des fonds de placement disponibles sur le marché, il est difficile pour les investisseurs de trouver des fonds répondant à leurs critères de sélection. Sur le plan du rendement que de l'éthique, la transparence et la possibilité de comparer les offres sont à cet égard de plus en plus importants. Le label «Développement durable contrôlé» attribué aux fonds durables respectant rigoureusement les standards sociaux et écologiques ainsi que les exigences d'une gestion d'entreprise responsable a été publié depuis 2013 sur internet les plus grands fonds de placement durables. Cela unique en Suisse nous permet de garantir une transparence maximale concernant le compte par la société de fonds des standards et critères d'exclusion ainsi que sa position

Cela fait déjà plusieurs années que la Banque Coop et la Basler Kantonalbank ont choisi de fusionner des fonctions et des processus de traitement essentiels comme l'informatique, la gestion des ressources humaines, le marketing, la gestion d'actifs et le traitement des crédits. La nouvelle orientation stratégique est l'occasion d'unifier d'autres processus et produits. Selon le «principe de la banque leader», c'est la banque la mieux placée des deux qui assume la direction des opérations et des processus dans un domaine donné. Cette politique de recouplement du savoir-faire au sein du groupe contribue à consolider la position de la Banque Coop et à accroître sa compétitivité.

### Comparaison pluriannuelle des émissions à effet de serre

en tonnes de CO<sub>2</sub>

2012/13      895

2011/12      907

2010/11



**SIBYLLE TANNER**  
Responsable Traitement des crédits, Bâle

## **Engagement social**

Par le biais de notre engagement social, nous entendons exprimer notre attachement à des valeurs importantes en Suisse, comme la solidarité et la responsabilité. C'est pourquoi la Banque Coop promeut dans toute la Suisse, à travers des actions de parrainage et des dons, des organisations et des initiatives sociales, culturelles et écologiques.

## **Campagne 2013 de la Ligue suisse contre le cancer**

La Banque Coop est partenaire depuis plus de cinq ans de la Ligue suisse contre le cancer et soutient de diverses manières ses actions et activités, notamment via un soutien financier lui permettant de poursuivre ses principaux objectifs. En octobre 2013, la banque s'est par ailleurs engagée activement dans le cadre de la campagne de solidarité «Ensemble contre le cancer du sein». Elle a assuré la visibilité de cette campagne à travers des affiches, des informations publiées sur internet ainsi que des newsletters. Le ruban rose symbolise dans le monde entier la solidarité dans la lutte contre le cancer du sein. Ces rubans étaient disponibles gratuitement dans nos succursales durant la campagne. Pendant tout un mois, nos conseillers ont exprimé leur soutien à cette cause en le portant.

## **Dons de Noël**

Depuis plusieurs années, la Banque Coop accorde un don pendant la période de Noël à trois organisations ou projets à but écologique ou social, visant par exemple à améliorer la situation de personnes défavorisées ou malades. En 2013, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, la Fondation «Kind und Familie KiFa Schweiz» ainsi que la Fondation Téléthon ont reçu toutes les trois de la Banque Coop un don de CHF 10 000.–. Nous avons invité nos clients à faire eux aussi un don à ces organisations.

## **Compte rendu en ligne**

Notre rapport Développement durable renseigne de manière exhaustive sur notre contribution dans le domaine. En 2013, nous avons fortement enrichi ce compte rendu en ligne au moyen de pages thématiques.

Nous avons en outre publié en 2013 pour la première fois un rapport plus concis sur le développement durable illustrant notre engagement et donnant une vue d'ensemble des principaux indicateurs. Le rapport sur le développement durable de la Banque Coop est conforme aux standards de la Global Reporting Initiative (GRI, G 3 Guidelines, niveau A+).  
[www.banquecoop.ch/nachhaltigkeit](http://www.banquecoop.ch/nachhaltigkeit)



# Conseil d'administration (au 31.12.2013)



Ralph Lewin, président



Irene Kaufmann, vice-présidente



Christine Keller



Hans Peter Kunz



Markus Lehmann



Jan Goepfert



Martin Tanner

**Ralph Lewin, président**

Citoyen suisse, né le 21.5.1953;  
docteur en sciences politiques  
Au CA depuis le 25.3.2010, président depuis le 25.3.2010

**Carrière**

- 1997–2009, membre du Conseil exécutif et directeur du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville
- 2000 et 2005, président du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville
- 1986–1997, directeur de l'Öffentliche Krankenkasse Basel (ÖKK); président de la Fédération des caisses publiques de la Suisse
- 1984–1986, membre de la délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
- 1981–1984, collaborateur scientifique auprès de la Banque nationale suisse (BNS), Zurich; rédacteur des bulletins trimestriels de la BNS «Argent, monnaie et conjoncture»
- 1977–1980, assistant en politique économique auprès de l'Université de Bâle; doctorat en sciences politiques (1981)

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président de l'Association suisse de navigation et d'économie portuaire, Bâle
- Membre du CA des Cliniques psychiatriques universitaires de Bâle (UPK)

**Irene Kaufmann, vice-présidente**

Citoyenne suisse, née le 10.9.1955;  
docteur en économie publique  
Au CA depuis le 20.4.2001

**Carrière**

- Depuis septembre 2011, vice-présidente du Conseil d'administration Groupe Coop Société Coopérative, Bâle
- D'avril 2009 à août 2011, présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 2000–2009, vice-présidente du Conseil d'administration Coop, Bâle
- 1997–2000, présidente du Conseil d'administration de la Coopérative Coop Zurich, Zurich
- 1994–1996, membre du CA Coopérative Coop Zurich, Zurich
- 1985–2008, conseillère auprès d'administrations et d'entreprises publiques en Suisse

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Vice-présidente du Conseil d'administration Immobilier Coop AG, Berne
- Membre du CA Bell Holding AG, Bâle
- Membre du CA Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Vice-présidente du CA Dipl. Ing. Fust AG, Oberbüren
- Présidente du Conseil de fondation CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle
- Vice-présidente du CA Transgourmet Holding AG, Bâle
- Membre du CA parrainage Coop pour les régions de montagne
- Membre du Conseil de fondation ETH Zürich Foundation, Zurich
- Présidente du Conseil de fondation Juventus Schulen, Zurich
- Membre du CA HWZ – Hochschule für Wirtschaft Zürich, Zurich
- Membre du Conseil de fondation Schweizerische Gesellschaft für Marketing GfM, Zurich
- Membre du Conseil de la Fondation Moriz und Elsa von Kuffner, Zurich
- Membre du CA Mobilière Suisse Société coopérative

**Jan Goepfert**

Citoyen suisse, né le 3.11.1958;  
licencié en droit et lettres  
Au CA depuis le 15.4.2013

**Carrière**

- Depuis 1996, avocat indépendant au sein du cabinet d'avocats Erasmushaus et des cabinets précédents, Bâle
- 1997–2009, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (entre autres comme président de la Commission de contrôle de la régularité du scrutin, membre de la Commission des finances et président de la Commission de contrôle de gestion)
- 1987–1995, divers stages et emplois auprès de tribunaux, dans l'administration et dans des cabinets d'avocats

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de bourgeoisie de Bâle (membre de la commission de surveillance)
- Membre de la direction Terre des hommes Suisse

**Christine Keller**

Citoyenne suisse, née le 6.10.1959;

licenciée en droit

Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- Depuis 1988, greffière au Tribunal civil de Bâle-Ville, et depuis 2011 conciliatrice, Bâle
- 1998–1999, membre du Conseil national
- 1984–1987, divers stages juridiques; tribunaux, administration cantonale, cabinet d'avocats, Bâle
- 1983–1984, enseignante; Ecole des arts et métiers, Bâle
- 1978–1983, études de jurisprudence, Université de Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du CA Gasverbund Mittelland, Arlesheim
- Depuis 2011, membre du Conseil de bourgeoisie de Bâle
- Jusqu'à fin janvier 2013, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville

**Hans Peter Kunz**

Citoyen suisse, né le 8.4.1952;

spécialiste en économie bancaire

Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- 1995–2004, membre de la Direction générale, responsable Clientèle commerciale; depuis 1997, vice-président de la Direction générale, Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1993–1994, responsable-adjoint Clientèle commerciale, Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1982–1993, responsable Crédits, membre direction, Banque Populaire Suisse, Bâle
- 1969–1982, Banque Populaire Suisse, Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

Aucun

**Markus Lehmann**

Citoyen suisse, né le 27.5.1955;

diplômé fédéral en assurances

Au CA depuis le 18.4.2005

**Carrière**

- Depuis 2004, propriétaire gérant, LCB Lehmann Consulting, Bâle, et partenaire de Balrisk Versicherungsbroker AG, Bâle
- 1998–2004, directeur régional du Nord-ouest de la Suisse, Nationale Suisse, Bâle
- 1995–1998, gérant, Rimas AG; courtier en assurances canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1993–1995, responsable des assurances au canton de Bâle-Ville, Bâle
- 1991–1993, responsable Services internes, Elvia, Bâle
- 1984–1991, chef de bureau Services internes, Winterthur Assurances, Bâle
- Jusqu'en 1984, Services externes, Winterthur Assurances, Bâle

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du comité directeur de SIBA (Swiss Insurance Brokers Association, Zurich, depuis mars 2013)
- Président de la Société coopérative Stade Parc St-Jacques, Bâle
- Membre de la direction Gewerbeverband Basel-Stadt, Bâle
- Membre de la Commission de la Fondation Christoph Merian, Bâle
- Membre de la Commission de fondation du Musée suisse du sport, Bâle
- 1996–2005 et depuis 2009, membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville
- Depuis 2011, conseiller national, PDC

**Martin Tanner**

Citoyen suisse, né le 15.10.1967;  
économiste d'entreprise avec diplôme fédéral ES  
Au CA depuis le 15.4.2013

**Carrière**

- Depuis 2013, membre de la Direction générale du syndicat Unia, responsable des services Finances, Fiducie, Informatique et Assurance-chômage, Berne
- 2000–2012, responsable du service Finances/gestion de fortune syndicat FTMH/Unia, siège central à Berne
- 1996–2000, responsable du service Fiducie Zivag Immobilienverwaltungen AG, Berne
- 1988–1996, conseiller PME Société de Banque Suisse, Bienne
- 1987–1988, comptabilité Vibro-Meter SA, Paris
- 1986–1987, caisse, titres Crédit Suisse, Aarberg
- 1983–1986, apprentissage commercial auprès du Crédit Suisse, Bienne

**Autres activités et groupements d'intérêt**

- Membre du CA des sociétés de presse Work, Evénement syndical et Edizioni sociali/Area
- Membre du CA de la Société coopérative d'habitation Unia, Lausanne
- Membre du CA de S.I. Bon Abri SA, Lausanne
- Président du CA de Tscharnergut Immobilien AG, Berne
- Membre du CA de Holenacker Immobilien AG, Berne
- Membre du CA de Genossenschaftsapotheke, Berne
- Vice-président de FAMBAU Genossenschaft, Berne
- Membre de la Direction générale de la Fondation Prévhor, La Chaux-de-Fonds
- Membre du Comité de l'Institut de formation des syndicats Movendo, Berne
- Membre du Conseil de la Fondation FAR, Zurich
- Membre du Conseil de la Fondation ECAP, Winterthur
- Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance de FAMBAU, Berne
- Membre du CA Unionsdruckerei Bern AG, Berne
- Membre du CA SI Lignon-Résidence SA, Genève

**Comité du Conseil d'administration**

Ralph Lewin, présidence  
Hans Peter Kunz  
Jan Goepfert

**Comité d'audit du groupe**

Jan Goepfert, présidence  
Markus Lehmann  
Karoline Sutter Okomba

**Comité de rémunération et de nomination**

Ralph Lewin, présidence  
Irene Kaufmann



Direction générale, de gauche à droite: Yves Grüter, Sandra Lienhart, Andreas Waespi

# Direction générale (au 31.12.2013)

## **Andreas Waespi, président de la Direction générale et responsable du département Présidence**

Citoyen suisse, né le 31.7.1961;  
diplôme d'expert en économie bancaire et  
diplômé de la Swiss Banking School  
A la DG depuis le 1.12.2005

### **Carrière**

- Depuis 2005, président de la Direction générale et responsable département Présidence Banque Coop SA, Bâle
- 1996–2005, membre de la Direction générale, responsable Clientèle privée, depuis 2004, vice-président de la Direction générale, Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1977–1995, Banque Populaire Suisse, en dernier lieu responsable Succursales région Est, Zurich

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Vice-président de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président du Conseil d'administration Swisscanto Holding SA, Berne
- Président Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Président Fondation de prévoyance 3<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Fondation de libre passage 2<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Président Conseil de fondation Pro Senectute beider Basel, Bâle

## **Sandra Lienhart, vice-présidente de la Direction générale et responsable du département Distribution**

Citoyenne suisse, née le 26.5.1966;  
employée de commerce  
A la DG depuis le 1.7.2004

### **Carrière**

- Depuis 2004, membre de la Direction générale et responsable département Distribution Banque Coop SA, Bâle
- 2002–2004, membre de la direction, responsable région Zurich-Nord, Credit Suisse, Zurich
- 2001–2002, membre de la direction, responsable de succursale, Credit Suisse, Oerlikon
- 2000–2001, membre de la direction, responsable Clientèle individuelle région Zurich-Nord, Credit Suisse, Zurich

- 1998–2000, fondée de pouvoir, responsable de succursale, Credit Suisse, Kloten
- 1996–1998, fondée de pouvoir, responsable d'équipe Clientèle individuelle, Crédit suisse, Schwerzenbach
- 1994–1996, fondée de pouvoir, responsable Clientèle commerciale, Crédit suisse, Wetzikon

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Depuis le 1.7.2008, membre de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- Membre du Conseil de la Fondation de prévoyance 3<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Membre du Conseil de la Fondation de libre passage 2<sup>e</sup> pilier Banque Coop SA, Bâle
- Membre du CA Nestor Consulting AG, Winterthur
- Membre du Conseil de fondation Swiss Cancer Foundation, Zoug

## **Yves Grütter, responsable du département Crédits & services**

Citoyen suisse, né le 23.10.1960;  
certificat de maturité type C  
A la DG depuis le 1.10.2010

### **Carrière**

- Depuis 2010, membre de la Direction générale et responsable du département Crédits & services Banque Coop SA, Bâle
- 2004–2010, responsable service Clientèle immobilier et, depuis 2007, responsable-adjoint département Clientèle commerciale et institutionnelle, Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1992–2004, responsable équipe Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1987–1992, conseiller Clientèle commerciale, Union de Banques Suisses, Bâle
- 1986–1987, stage commercial pour titulaires d'un diplôme supérieur, Union de Banques Suisses, Bâle

### **Autres activités et groupements d'intérêt**

- Néant

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction durable de direction ou de conseil pour d'importants groupes d'intérêt suisses ou étrangers, ni de fonction publique ou politique.

# Direction

## Membres de la direction nommés au cours de l'exercice 2013

Reto Blum  
Stephan Bosshard  
Mauro Camozzi  
Elmar Kuster  
Marcus Lohse  
Peter Nardo  
Hubert Renggli  
Salvatore Sortino  
Thomas Zumofen

## Membres de la direction (au 31.12.2013)

### a) Département Présidence

Michael Albrecht  
Stephan Berglas  
Doris Carnot  
Karl Schmid  
Yvonne Vultier  
Natalie Waltmann  
Niklaus Wegmann

### b) Département Distribution

Siège principal  
Henriette Hofmann

#### Régions

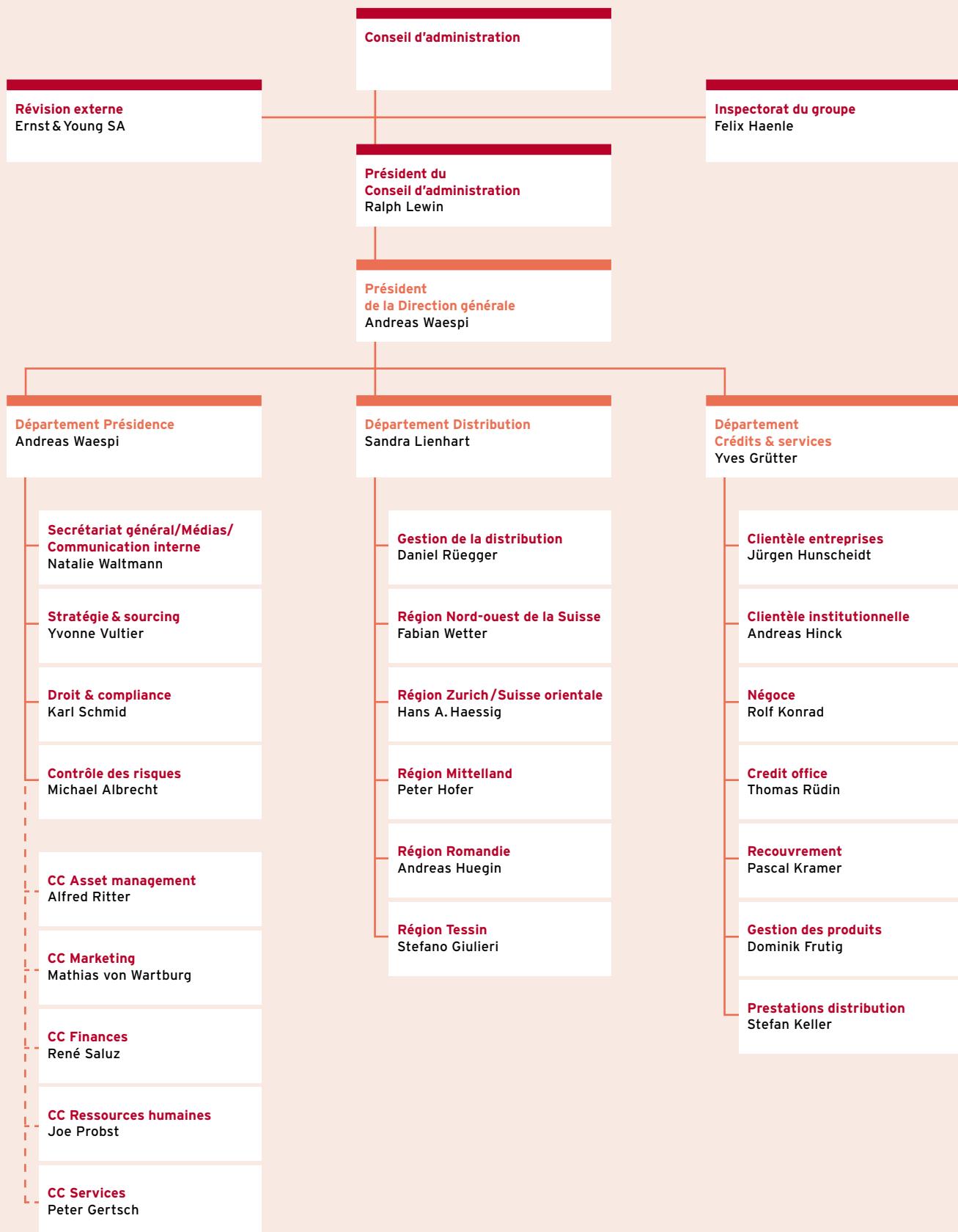
Fabio Battaglioni  
Reto Blum  
Stephan Bosshard  
Stefan Brüggen  
Daniel Burlon  
Paolo Buzzi di Marco  
Mauro Camozzi  
Leandro Cicolecchia  
Eric Dreyfuss  
Gaspar Fente  
Stefano Giulieri  
Olivier Gloor  
Jörg Guggisberg  
Hans A. Haessig  
Roland Hauri  
Peter Hofer  
Meinrad Hueber  
Andreas Huegin  
Peter-Andreas Hurni  
Thierry Jaquier  
Urs Jergen

Bruno Jordi  
Felix Jost  
Gregor Kälin  
Horst Kämpfen  
Heinz Kuhn  
Reto Kühnis  
Elmar Kuster  
Jacqueline Küttel-Morgenthaler  
Marcus Lohse  
François Martenet  
Christian Mayor  
Roland Meichelboeck  
Christian Mossu  
Peter Nardo  
Helmut Pergher  
Barbara Pichler  
Hubert Renggli  
René Rogalla  
Gianfranco Rossi  
Max Rüegg  
Ralph Rüegg  
Daniel Rüegger  
Claudia Ruf Bopp  
Peter Schmid  
Beat Schmidhauser  
Roger Schmidhauser  
Salvatore Sortino  
Jürgen Staab  
Pierre-André Stoudmann  
Achim Strohmeier  
Beat Sutter  
Claude Taurian  
Jürg Umhang  
Luigi Urbani  
Urs Vondrasek  
Josef Walser  
Daniel Wälti  
Claudio Weber  
Fabian Wetter  
Hansueli Züllig  
Thomas Zumofen

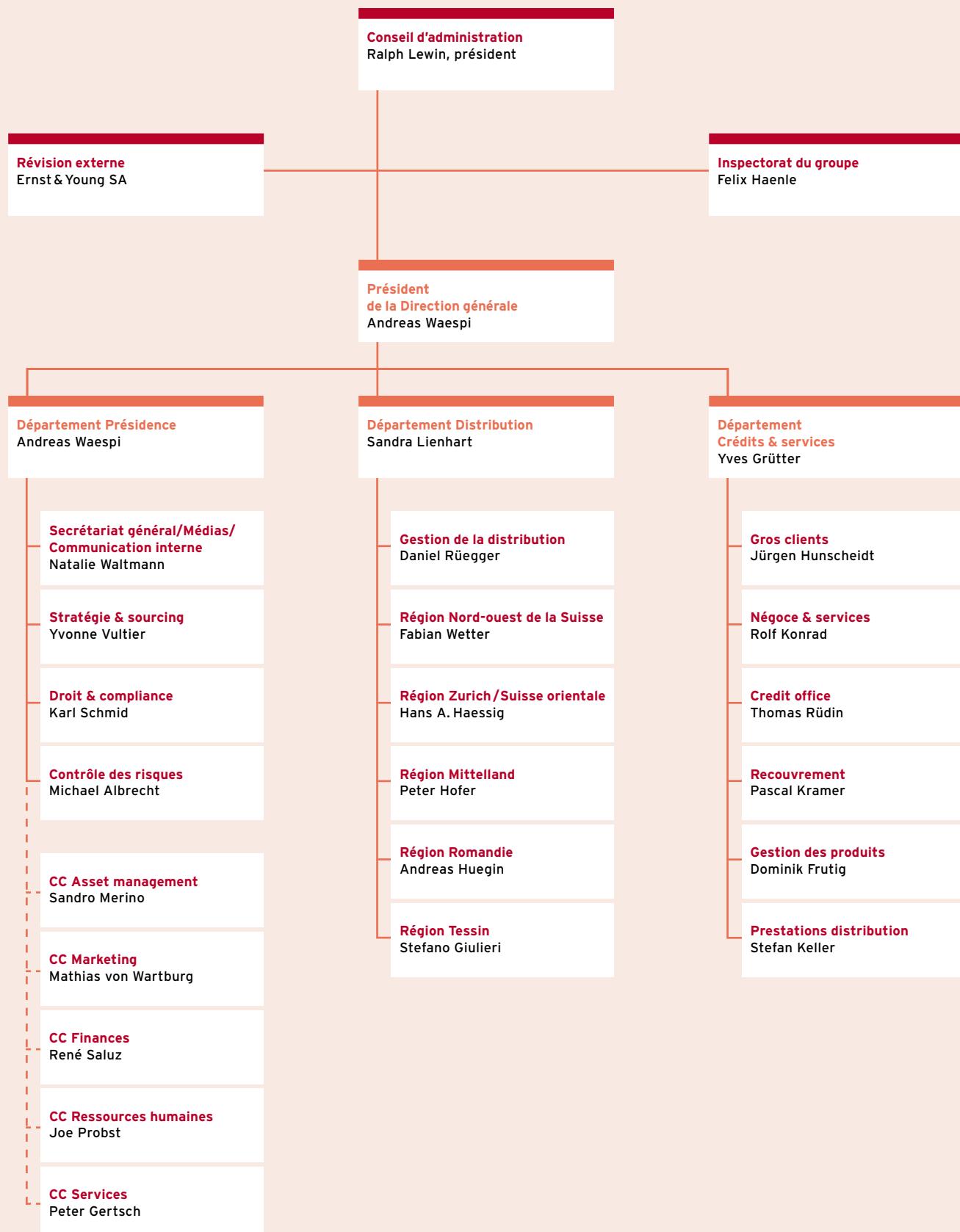
## c) Département Crédits & services

Dominik Frutig  
Thomas Grüdl  
Rolf Hänggi  
Andreas Hinck  
Jürgen Hunscheidt  
Stefan Keller  
Rolf Konrad  
Pascal Kramer  
Thomas Rüdin  
Daniel Scheidegger  
Markus Weiland

# Organigramme (au 31.12.2013)



# Organigramme (à partir du 1.1.2014)



# Corporate governance

En vertu de la «Directive concernant les informations relatives à la Corporate governance» promulguée par la SIX Swiss Exchange SA et entrée en vigueur au 1.7.2009, nous publions ci-après des précisions sur la direction et le contrôle à l'échelon le plus élevé de la Banque Coop SA (ci-après Banque Coop).

Certaines informations devant être publiées conformément à cette directive figurent aussi dans d'autres parties du présent rapport de gestion. Le cas échéant, un renvoi au passage correspondant est effectué. La numérotation des informations ci-après est calquée sur celle de l'annexe à la directive.

La description ci-après fait état de la situation à l'issue de l'exercice 2013. Ces informations relatives à la Corporate governance ne tiennent pas compte des changements importants consécutifs aux modifications des statuts proposées dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Minder, ni de l'Ordonnance du 28.4.2014 contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

## 1. Structure du groupe et actionnariat

### 1.1 Structure du groupe et convention du groupe

#### Structure du groupe

La Banque Coop ne dispose pas de structure de groupe qui lui est propre. Elle est une société anonyme sise à Bâle, cotée au segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur: 1811647 / ISIN: CH0018116472). Avec une part au capital et aux droits de vote de 57,6% (2012: 57,6%), la Basler Kantonalbank est le principal actionnaire. La Banque Coop fait partie du cercle de consolidation de la Basler Kantonalbank. Sur le plan opérationnel, la Banque Coop intervient comme banque universelle présente sur l'ensemble du territoire suisse. Ses activités se concentrent sur le suivi des segments Clientèle privée, Clientèle placements, Clientèle commerciale et Négoce pour le compte de la clientèle, conformément à l'aperçu y afférent à la page 78 du présent rapport de gestion.

Les principales participations non consolidées figurent à l'annexe aux comptes annuels à la page 64 du rapport de gestion. Des informations supplémentaires sur la Banque Coop se trouvent à la première page de couverture, et l'organigramme présentant la structure de l'institut à la page 29.

#### Convention du groupe

La Basler Kantonalbank (BKB) a édicté un «Rahmenreglement zur Organisation, Führung und konsolidierten Überwachung im Konzern BKB» (Règlement-cadre relatif à l'organisation, la gestion et la surveillance consolidée au sein du groupe BKB), sur la base duquel a ensuite été signée une convention relative à la gestion du groupe (convention du groupe) entre la BKB et la Banque Coop. Ce document définit les principes de la surveillance consolidée de groupes bancaires dans les domaines suivants, sans toutefois restreindre fondamentalement l'autonomie de la Banque Coop en matière de prise de décision.

Le Conseil de banque de la BKB assume les tâches liées à la direction suprême du groupe conformément aux dispositions réglementaires, notamment la direction suprême du groupe et l'élaboration des directives nécessaires au niveau du groupe, la définition de l'organisation de celui-ci, de la comptabilité ainsi que la planification financière au niveau du groupe, l'approbation des comptes consolidés, du budget annuel et de la planification à moyen terme au niveau du groupe, la haute surveillance des personnes chargées de la direction du groupe (notamment en ce qui concerne le respect des lois, statuts, règlements et directives), ainsi que la garantie d'un système de contrôle interne adapté et efficace au niveau du groupe.

La BKB et la Banque Coop disposent d'un Comité du groupe et de stratégie (CGS) commun composé de cinq membres, dont au moins trois siègent au Conseil de banque de la BKB et au moins trois au Conseil d'administration de la Banque Coop. Le Comité du groupe et de stratégie assume les tâches relatives à la stratégie, à l'organisation et à la gestion financière du groupe, et traite d'autres questions stratégiques concernant les deux banques. En tant que comité chargé de l'examen préalable, il rédige des rapports à l'intention des organes de direction suprême de la BKB et de la Banque Coop et soumet à ceux-ci les demandes lui semblant pertinentes. Il n'est pas autorisé à prendre des décisions ayant une incidence directe sur les activités de la Banque Coop.

La BKB et la Banque Coop disposent d'une direction du groupe commune composée de cinq personnes, dont obligatoirement le président de la Direction générale (DG) de chacune des banques. Le Conseil de banque de la BKB nomme en outre deux autres membres parmi ceux de la Direction générale de celle-ci, et le Conseil

d'administration de la Banque Coop un autre membre parmi ceux de la Direction générale de la banque. Dans le cadre de ses attributions, la direction du groupe contribue à ce que les stratégies et les activités opérationnelles des deux banques soient judicieusement coordonnées et que tous les potentiels de synergie soient bien exploités. La direction du groupe prépare les activités du KSA, soumet des demandes à celui-ci et prend part à ses séances à titre consultatif. La direction du groupe est responsable de la politique commerciale et du pilotage financier du groupe ainsi que de la gestion des ressources clés au sein de celui-ci. Elle est par ailleurs tenue d'organiser de manière adaptée les fonctionnalités essentielles au groupe devant être garanties sur une base consolidée; cela inclut un système de contrôle interne efficace au niveau du groupe et, dans la mesure où cela concerne l'ensemble du groupe, le respect des exigences légales et réglementaires (aspect relatif à la compliance). La direction du groupe n'est en revanche pas autorisée à prendre des décisions ayant une incidence directe sur les activités de la Banque Coop.

La fonction de Comité d'audit du groupe est assumée par le Comité d'audit de la Basler Kantonalbank, qui est donc dans ce domaine également responsable des activités de la Banque Coop. Nous renvoyons au point 3.4 pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions.

La fonction d'Inspectorat du groupe, c'est-à-dire la responsabilité de la révision interne à l'échelle du groupe, est assumée par le service de révision interne de la Basler Kantonalbank. En tant qu'organe de contrôle interne, l'Inspectorat du groupe s'assure du respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires ainsi que des directives internes de chaque société du groupe (voir également chapitre 3.6).

Les deux banques font en outre en sorte de définir un même organe de révision bancaire externe chargé d'adresser chaque année, pour chaque société du groupe contrôlée, un rapport exhaustif sur la vérification des comptes à l'organe de direction suprême conformément à l'art. 728b al.1 CO, ainsi qu'un rapport sur les contrôles imposés par la Loi sur les banques. Au sein de la Banque Coop, la nomination d'un organe de révision de l'Assemblée générale conformément au droit des sociétés anonymes reste réservée. Selon la convention du groupe, le Conseil d'administration de la Banque Coop propose systématiquement le même organe de révision que celui

défini pour la BKB par le Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville.

La convention du groupe prévoit par ailleurs un renforcement de la collaboration entre la BKB et la Banque Coop au moyen d'un regroupement de fonctions et de processus au sein de centres de compétences communs généralement dirigés sur le plan administratif par la BKB. Un accord sur la qualité des services («Service Level Agreement» ou «SLA» en anglais) séparé est signé entre les deux banques pour chacun d'entre eux.

Plus de détails sont disponibles au chapitre «Corporate governance» du rapport de gestion de la Basler Kantonalbank.

## 1.2 Actionnaires importants

En vertu de la Loi suisse sur les bourses (art. 20 LBVM), toute personne physique ou morale qui directement, indirectement ou de concert avec des tiers, détient des actions d'une société cotée en Suisse est tenue de déclarer à la société et aux bourses lorsque sa participation atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33⅓%, 50% ou 66⅔% des droits de vote, qu'elle soit habilitée à en faire usage ou non. Durant l'exercice sous revue, aucune annonce en ce sens n'est parvenue à la Banque Coop. Au 31.12.2013, la Basler Kantonalbank détenait une part de 57,6% des droits de vote et le Groupe Coop Société Coopérative (ci-après Coop) une part de 10,4%. Par ailleurs, au 31.12.2013, la Banque Coop comptait dans son portefeuille de titres destinés au négoce et dans les immobilisations financières des propres actions pour 3,8% des droits de vote. La Basler Kantonalbank, Coop et la Banque Coop sont considérées comme un groupe au sens de l'art. 15 OBVM. La Basler Kantonalbank et Coop constituent un groupe d'actionnaires lié par des conventions de vote au sens de l'art. 20 LBVM. Au 31.12.2013, il détenait une part de 68,0% des droits de vote (2012: 68,0%) dans la Banque Coop. Entre la Basler Kantonalbank et Coop, il existe un pacte d'actionnaires daté de décembre 1999, dans lequel ils s'expriment sur l'exercice des droits de vote.

La relation entre la Basler Kantonalbank et la Banque Coop est qualifiée de relation de groupe. Les détails sur les rapports de propriété figurent dans l'annexe aux comptes annuels, dans le tableau «Actionnaires importants de la Banque Coop», à la page 70 du présent rapport de gestion.

### **1.3 Participations croisées**

Il n'existe aucune participation croisée au niveau des voix ou du capital soumise à l'obligation de déclarer.

## **2. Structure du capital**

### **2.1 Capital**

Au 31.12.2013, le capital-actions de la Banque Coop reste inchangé à CHF 337,5 millions.

### **2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel**

Au 31.12.2013, il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel.

### **2.3 Modifications du capital**

Le capital-actions n'a subi aucune modification au cours des trois derniers exercices. La modification des fonds propres des trois derniers exercices figure à la page 70 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Justification des capitaux propres».

### **2.4 Actions et bons de participation**

Le capital-actions de la Banque Coop atteint CHF 337,5 millions et est réparti en 16 875 000 actions au porteur entièrement libérées à la valeur nominale de CHF 20.– chacune. Chaque action est rattachée au droit de participation, au droit de percevoir un dividende ainsi qu'à d'autres droits ne pouvant pas être retirés de par la loi. Chaque action donne droit à une voix. La totalité des actions est titrisée dans un certificat global durable. Sur la base de ce certificat global, des titres intermédiaires peuvent être créés dans le sens de la Loi sur les titres intermédiaires. Les actionnaires n'ont pas droit au tirage et à la livraison d'actions physiques ou de certificats d'actions. La Banque Coop n'a pas de bons de participation en circulation.

### **2.5 Bons de jouissance**

La Banque Coop n'a pas émis de bons de jouissance.

### **2.6 Restrictions de transfert et inscription de «nominees»**

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucune restriction de transfert ni restriction relative à l'inscription de «nominees» n'a été définie.

### **2.7 Emprunts convertibles et options**

La Banque Coop n'a émis aucun emprunt convertible, ni aucune option sur ses propres actions.

## **3. Conseil d'administration (CA)**

### **3.1 Membres du CA**

Les membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration», avec mention du nom, de la nationalité, de la formation et de la situation professionnelle (pages 22 ss).

Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs. Aucun de ses membres n'exerce de tâches de direction opérationnelle dans la Banque Coop. De même, au cours des trois exercices précédant la période sous revue, aucun membre du CA n'appartenait à la direction de la Banque Coop. Sans exception, les membres du CA n'entretiennent pas de relations d'affaires personnelles essentielles avec la Banque Coop.

### **3.2 Autres activités et groupements d'intérêt**

Les autres activités et groupements d'intérêt des membres du CA figurent au chapitre «Conseil d'administration» (pages 22 ss).

### **3.3 Election et durée du mandat**

L'Assemblée générale désigne les membres du CA par une élection de renouvellement global. Parmi ses membres, le CA nomme le président. Le mandat s'étend sur quatre ans. Les membres du CA peuvent être révoqués en tout temps par l'Assemblée générale. La dernière élection de renouvellement global s'est déroulée le 15.4.2013. Chaque membre du CA a été élu séparément. Il n'existe pas de restriction de la durée du mandat. Au 31.12.2013, le CA se composait de sept membres. La date de la première élection des différents membres au CA figure au chapitre «Conseil d'administration» (pages 22 ss). A l'Assemblée générale ordinaire du 15.4.2013, les membres ont été élus pour un mandat de quatre ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017. Suite à l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée des mandats sera réduite et prendra fin au terme de l'Assemblée générale ordinaire 2015.

### **3.4 Organisation interne**

Les personnes membres des organes mentionnés ci-après se trouvent aux pages 22 ss du chapitre «Conseil d'administration».

Le CA assume la direction suprême de la Banque Coop ainsi que la surveillance et le contrôle de la DG. Il se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent, toutefois au moins une fois par trimestre. Participant généralement aux réunions les

membres de la DG avec fonction consultative. Lors du traitement d'affaires concernant la révision, comme le traitement des rapports de la révision interne ou de l'organe de révision, le responsable de l'Inspectorat du groupe et le réviseur en chef de l'organe de révision externe participent avec fonction consultative à la réunion du CA. En fonction du type d'affaires à traiter, d'autres personnes avec fonction consultative participent éventuellement à ces réunions. Lors du traitement d'affaires concernant le système de rémunération, la consultation et la prise de décision au sein du CA se déroulent en règle générale en présence du président de la Direction générale et du responsable du Centre de compétences RH. Les affaires concernant le CA, en particulier la fixation des rémunérations et l'évaluation des membres du CA, sont traitées au sein du CA sans la présence de collaborateurs de la Banque Coop. Généralement, le CA prend ses décisions sur la base d'un rapport et d'une demande de l'un de ses comités ou de la DG. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. Conformément aux explications susmentionnées, les membres de la DG ont participé intégralement ou partiellement à toutes les séances; le responsable de l'Inspectorat du groupe a participé à une séance du CA. La durée moyenne d'une réunion était de trois heures.

Le Comité du CA se compose du président ainsi que de deux membres supplémentaires du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Le Comité du CA se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent. Les décisions sont prises usuellement sur la base d'un rapport et d'une demande de la DG ou d'une personne mandatée par cette dernière ou par le Comité du CA. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues, dont trois ont eu lieu le même jour que les réunions du CA. A toutes les séances ont participé le président de la DG ou son suppléant ainsi que le membre de la DG responsable du département Crédits et production. Il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. La durée moyenne d'une réunion était de deux heures.

Le Comité du Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- approuver des crédits selon le règlement des compétences de crédit;
- réceptionner les informations sur des événements importants influant notamment sur la marche des affaires, sur des financements d'envergure parti-

culière ainsi que sur les adaptations essentielles dans le domaine des conditions;

- prendre des décisions concernant les prêts aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre des décisions concernant la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte supérieur à CHF 1 million;
- réceptionner trimestriellement, dans le cadre de sa fonction de comité de gestion des risques du Conseil d'administration, les rapports relatifs au portefeuille de crédit et de la banque, à la situation en matière de risques de marché, de liquidités et de fonds propres, et dans certains cas à des événements particuliers ayant eu des conséquences sur la situation en matière de risques.

Le Comité du CA a délégué à la DG une partie de ses compétences de crédit.

La fonction de Comité d'audit du groupe est assumée par le Comité d'audit de la Basler Kantonalbank, qui est donc dans ce domaine également responsable des activités de la Banque Coop. Pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions, c'est le cahier des charges du Comité d'audit du groupe qui est applicable. Le Comité d'audit du groupe se compose de trois membres au moins, tous faisant partie du Conseil de banque de la BKB. Au moins deux membres du Comité d'audit du groupe doivent dans le même temps siéger au Conseil de banque de la BKB et au Conseil d'administration de la Banque Coop. Le président du Conseil de banque de la BKB et celui du Conseil d'administration de la Banque Coop ne peuvent faire partie du Comité d'audit du groupe. La personne siégeant à la tête de ce comité ainsi que tous ses autres membres sont élus par le Conseil de banque de la BKB. Les membres du Comité d'audit du groupe disposent de connaissances et d'expériences appropriées dans le domaine de la finance et de la comptabilité, et sont familiarisés avec les tâches des réviseurs internes et externes tout comme avec les principes de base d'un système de contrôle interne.

Le Comité d'audit du groupe se réunit sur invitation de son président. Participant généralement à ces réunions le réviseur en chef de l'organe de révision bancaire externe ainsi que le responsable de l'Inspectorat du groupe ou son suppléant. D'autres personnes peuvent également être conviées si besoin. L'organe de révision et l'Inspectorat du groupe ont l'obligation de fournir l'intégralité des renseignements au Comité d'audit du

groupe. Les membres de ce comité reçoivent l'ensemble des informations et documents nécessaires à la réalisation de leurs tâches, notamment la totalité des rapports de révision de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe, qui sont établis dans les plus brefs délais à l'occasion des réunions du Comité d'audit du groupe. En règle générale, au moins cinq réunions sont prévues chaque année, et des réunions supplémentaires peuvent être convoquées en cas de besoin et si les membres du comité le jugent nécessaire. Durant l'exercice sous revue, onze réunions se sont tenues à une fréquence plus ou moins constante. La durée moyenne d'une réunion était de deux à trois heures. Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes. Le président du Comité d'audit du groupe informe verbalement le CA de la tenue des réunions et des conclusions émises lors des réunions du CA qui suivent les réunions du Comité d'audit du groupe. Une fois par an, après avoir traité les rapports de révision relatifs à l'audit prudentiel et ceux concernant l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent, le Comité d'audit du groupe dresse un rapport écrit.

Le Comité d'audit du groupe assiste les organes de direction suprême des sociétés du groupe (en l'occurrence le Conseil d'administration de la Banque Coop) dans le cadre de leurs obligations de surveillance au niveau de l'établissement, et soutient le Comité du groupe et de stratégie lors de la surveillance au niveau du groupe. Il est responsable de la surveillance et de l'évaluation

- de l'intégrité des clôtures financières;
- du contrôle interne en matière de reporting financier;
- de l'efficacité de l'organe de révision externe et de sa collaboration avec la révision interne, ainsi que
- du contrôle et de la révision internes dépassant le cadre du reporting financier.

Le Comité d'audit du groupe ne dispose pas de pouvoir de directive direct vis-à-vis de l'organe de révision et de l'Inspectorat du groupe. Il est habilité, dans le cadre de ses missions, à attribuer des mandats en concertation avec le président du CA.

Le *Comité de rémunération et de nomination (CRN)* se compose du président ainsi que de deux autres membres du CA. Il est nommé par le CA pour un mandat de quatre ans concomitant au mandat du CA. La présidence est assurée par le président du CA. Ce dernier se retire des débats lorsque le CRN traite et décide de la rémunération du président du CA et prépare les propositions y

relatives à l'attention du CA. Par principe, les membres de la DG ne participent pas aux réunions du Comité de rémunération et de nomination; si nécessaire, le président de la DG ainsi que le responsable du Centre de compétences RH sont invités comme personnes amenées à fournir des renseignements. Durant l'exercice sous revue, une réunion s'est tenue en janvier, mai et septembre. La durée moyenne d'une réunion était de deux heures. Lors de la séance de septembre, il n'a été fait appel à aucun conseiller externe. Le CRN a pour tâche de préparer les dossiers en cas de questions relevant des ressources humaines et de la rémunération, puis d'établir un compte rendu à l'attention des instances compétentes, mais aussi de déposer les demandes correspondantes. Le CRN dispose en partie de compétences décisionnaires. Il rédige en outre chaque année un commentaire sur le rapport relatif à la rémunération à l'intention du CA.

Il assume notamment les tâches préparatoires suivantes:

- élire et révoquer des membres de la DG;
- édicter un règlement régissant les rémunérations des collaborateurs et collaboratrices;
- définir chaque année des valeurs de référence en matière de politique du personnel;
- verser des primes informelles et des bonifications occasionnelles d'un montant total excédant CHF 1 million;
- édicter un règlement relatif à la rémunération des membres du CA;
- composer le CA et répartir les tâches au sein de cet organe;
- signer des conventions collectives de travail avec des organisations représentant le personnel, ou se rallier à de tels documents déjà existants;
- adapter les principes de base de la réglementation relative à la caisse de pension ainsi que les conséquences financières pour la Banque Coop en tant qu'employeur.

Le CRN prend des décisions en toute autonomie dans les domaines suivants:

- ajustement du bénéfice brut en fonction des risques et calcul du montant des rémunérations variables sur cette base;
- définition des salaires de base individuels, des forfaits pour frais et des rémunérations variables des membres de la DG et des collaborateurs et collaboratrices dont la rétribution totale pour un exercice donné est susceptible d'excéder CHF 300 000.–, et suppression des rémunérations différées pour ceux-ci;

- versement de primes informelles et de bonifications occasionnelles d'un montant total compris entre CHF 100 000.– et CHF 1 million au maximum;
- autorisation au cas par cas d'indemnités d'entrée et de départ supérieures à CHF 50 000.–;
- autorisation de constitution et d'utilisation de provisions en vue du versement de rémunérations variables au cours des prochaines années dans la mesure où toute la position de bonus n'a pas été versée pour une année donnée.

La BKB et la Banque Coop disposent par ailleurs d'un Comité du groupe et de stratégie (CGS) commun. Nous renvoyons au point 1.1 ainsi qu'au chapitre «Corporate Governance» du rapport de gestion de la Basler Kantonalbank pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions.

### **3.5 Réglementation des compétences**

Le *Conseil d'administration* dispose des compétences suivantes:

- arrêter les règlements nécessaires pour l'organisation de l'entreprise ainsi que les délimitations de compétences, en particulier le règlement d'organisation et de gestion;
- fixer les principes pour la comptabilité et le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion, élire et révoquer l'organe de révision bancaire, déterminer le président de la DG;
- attribuer le droit de signature collective aux membres du CA et à d'autres personnes ayant droit de signature à inscrire au Registre du commerce;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- décider par rapport à la détermination de l'augmentation du capital-actions et de modifications des statuts qui s'en suivraient;
- décider de l'augmentation du capital-actions dans le cadre de ses compétences;
- décider de la stratégie de l'entreprise ainsi que des questions fondamentales de la politique commerciale;
- créer et supprimer les succursales devant être inscrites au Registre du commerce;
- fixer l'organisation structurelle générale de la banque;
- promulguer la vision de l'entreprise et définir la politique d'affaires;
- décrire les activités dans le cadre du but statutaire;
- décider de la planification à moyen et à long terme;
- approuver les budgets annuels;
- définir la politique en matière de risques;
- ordonner des mesures et des rectifications en cas de divergences par rapport à la loi, aux ordonnances et aux réglementations en vigueur;
- élire les membres du Comité du CA et d'éventuels autres comités, élire le président et les membres du Conseil d'audit, désigner le président de la DG ainsi que son suppléant;
- décider des rémunérations des membres du CA;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de sociétés affiliées ainsi que de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital-actions d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'engagements en lien avec des immeubles destinés à l'exploitation en vertu de la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts globaux dépassent CHF 1 million;
- décider d'activités dans des branches similaires à la banque ou ayant un lien avec l'activité en tant que banque universelle;
- décider de crédits aux organes selon la réglementation des compétences;
- réaliser une évaluation des risques selon CO art. 663b, chiff. 12;
- ordonner des mesures pour la conception du système de contrôle interne (SCI);
- prendre connaissance et traiter les comptes annuels, le rapport de gestion, les clôtures trimestrielles et semestrielles;
- prendre connaissance et traiter les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels;
- prendre connaissance du rapport annuel de l'organe de révision agréé;
- surveiller les risques cumulés;
- contrôler le respect de la vision de l'entreprise, de la politique d'entreprise, de la planification, des objectifs et des budgets sur la base des comptes rendus périodiques de la DG;
- définir chaque année des valeurs de référence permettant de fixer les rémunérations dans le cadre de l'approbation du budget de l'année suivante;
- autoriser le versement de primes informelles dès lors que le montant total de celles-ci excède CHF 1 million;
- approuver le rapport de rémunération du Comité de rémunération et de nomination.

La DG, pour sa part, est l'organe de gestion des affaires et traite les affaires sous sa propre responsabilité, dans

la mesure où elle n'est pas limitée par les statuts, règlements et décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du CA. Elle soumet une demande au CA concernant les affaires à traiter et exécute les décisions du CA et du Comité du CA. La DG prend ses décisions selon le principe de la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président compte double et, en cas de présence de deux membres uniquement de la DG, la décision doit être prise à l'unanimité. Les décisions de routine peuvent être prises par voie de circulation. Dans ce cas, la majorité des voix de toute la DG est requise.

La DG a notamment les compétences suivantes:

- soumettre au CA les propositions relatives à l'organisation générale de l'exploitation, ainsi que celles se rapportant à des opérations particulières dépassant le cadre de ses propres compétences;
- informer régulièrement le CA sur la marche des affaires; elle lui présente les comptes annuels, le rapport annuel, les clôtures trimestrielles et semestrielles et prépare le rapport de gestion; compte rendu à l'attention de la Banque nationale, de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et d'autres entités;
- édicter les règlements et instructions indispensables à la marche des affaires;
- créer une organisation interne, permettant la réalisation des objectifs et garantissant un contrôle interne suffisant;
- élaborer la politique d'affaires ainsi que la planification à moyen et à long terme à l'attention du CA; élaborer les objectifs et les budgets annuels;
- définir les principes des relations publiques et de l'entretien des relations avec le public;
- respecter les lois, ordonnances et autres réglementations et veiller à leur mise en œuvre, exécuter les décisions du CA, des comités permanents du CA et d'éventuels autres comités;
- octroyer des crédits et contracter des engagements conditionnels dans le cadre du règlement Compétences de crédit;
- se procurer les fonds nécessaires, en particulier en émettant des emprunts obligataires normaux et de rang subordonné, mais aussi des emprunts convertibles et à option;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de filiales, mais aussi de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital social d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'opérations par engagement en lien avec les immeubles de la banque selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts ne dépassent pas CHF 1 million;
- décider la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte inférieur à CHF 1 million;
- octroyer le droit de signature collective à des ayants droit de signature ne devant pas être inscrits au Registre du commerce.

### **3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la DG**

A chaque séance, le CA est informé par la DG de la situation actuelle en matière de patrimoine, de finance et de revenu, mais aussi sur les activités essentielles de la DG, sur les événements significatifs et sur les thèmes actuels. Tous les procès-verbaux des séances de la DG sont envoyés au président du CA et au responsable de l'Inspectorat du groupe. En dehors du rythme des séances, les autres membres du CA peuvent, dans le cadre de leur obligation de surveillance et de contrôle, en tout temps exiger de la DG, par le biais du président du CA, des comptes rendus ainsi que des renseignements oraux ou écrits sur l'ensemble des questions techniques et ayant trait à la conduite de la banque. A l'occasion des séances du CA, la clôture mensuelle est présentée. Tous les trimestres, un rapport détaillé établi par le controlling est traité. Il comporte des informations à la fois quantitatives (sous forme de tableaux) et qualitatives (dans le cadre d'un commentaire pertinent) sur le bilan, les opérations hors bilan, le compte de résultat, les chiffres clés en vue de la composition et de la répartition géographique des avoirs gérés (actifs sous gestion) et du net new money, mais aussi sur les statistiques bancaires (notamment sur les fonds propres déclarés [ratio composante des actions ordinaires et assimilées (CET1), ratio des actions ordinaires et assimilées (T1), et total capital ratio], les réserves minimales, les liquidités, le ratio de liquidité à court terme, les prescriptions en matière de gros risque et le passif cumulé), et les évolutions spécifiques aux produits du côté de l'actif comme du passif (notamment le volume et le type de couverture prévus pour les prêts à la clientèle ainsi que le développement et l'offre de produits dans le domaine des fonds des clients) ainsi que les correctifs de valeur et provisions. Parallèlement, le rapport du controlling, qui fait partie intégrante de ces rapports trimestriels, comporte tous les renseignements utiles sur la conception du système de gestion des risques et sur l'exposition actuelle de la banque aux

risques. Ces derniers doivent être répartis en risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Les rapports du controlling au 31 mars et au 30 septembre comportent par ailleurs les éléments clés du Compliance Reporting.

De surcroît, le Comité d'audit de la Basler Kantonalbank intervient comme Comité d'audit indépendant. Il soutient le CA de la Banque Coop dans l'accomplissement de ses obligations de surveillance et de contrôle, établit des comptes rendus directement à l'attention du CA et dispose d'un droit illimité à l'audit et à l'information au sein de la banque (cf. page 34). Une fois par an, le Comité d'audit du groupe traite du compte rendu rédigé par l'unité d'organisation Contrôle du risque, consacré surtout aux risques du marché ainsi qu'aux risques inhérents aux crédits et aux objets dans le portefeuille hypothécaire. De surcroît, chaque année, l'unité d'organisation Droit & compliance fournit au Comité d'audit du groupe un compte rendu sur l'évaluation du risque de compliance et sur ses activités. Cette unité d'organisation intervient aussi comme service de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le Comité d'audit du groupe informe périodiquement le CA de la tenue des réunions et des conclusions émises lors des séances du CA.

Après accord par la FINMA, le CA a confié les tâches de la révision interne à l'Inspectorat du groupe de la Basler Kantonalbank. Concernant l'organisation, la subordination, les tâches et les attributions, mais aussi les comptes rendus, c'est le règlement relatif à l'Inspectorat de la BKB qui fait foi. Il est indépendant de la DG et agit selon les directives du président du CA. Il vérifie le respect des prescriptions et directives légales, statutaires et réglementaires, le fonctionnement de l'organisation tout comme de l'ensemble du système d'information et de comptabilité, y compris l'informatique, pour ce qui a trait à la sécurité, à la complétude, à l'utilité et à la rentabilité. Les vérifications et les comptes rendus s'effectuent en conformité avec les standards de la profession. L'Inspectorat soumet les rapports de révision au président du CA ainsi qu'aux membres du Comité d'audit du groupe. Par ailleurs, il établit un rapport d'activité trimestriel à l'attention du président du CA et du Comité d'audit du groupe. L'Inspectorat du groupe coordonne ses activités avec l'organe de révision externe.

## 4. Direction générale (DG)

### 4.1 Membres de la DG

La DG se compose du président de la DG (CEO) et de deux membres supplémentaires, subordonnés au CEO. Chacun dirige un département. Les membres de la DG figurent au chapitre «Direction générale» (page 27) avec mention du nom, de la nationalité, de la fonction, de la formation, de la carrière professionnelle et des autres activités essentielles précédentes exercées au sein de la Banque Coop.

La BKB et la Banque Coop disposent par ailleurs d'une direction du groupe commune. Nous renvoyons au point 1.1 ainsi qu'au chapitre «Corporate Governance» du rapport de gestion de la Basler Kantonalbank pour tout ce qui a trait à la désignation, à l'organisation, à la subordination, aux tâches et aux attributions.

### 4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Des informations sur les autres activités et groupements d'intérêt des membres de la DG se trouvent au chapitre «Direction générale» (page 27).

### 4.3 Contrats de management

Hormis la convention du groupe (voir point 1.1) et les accords sur la qualité des services (SLA) conclus au niveau du groupe avec la Basler Kantonalbank portant sur les activités externalisées, il n'existe pas de contrats de management avec des sociétés ou des personnes au sein ou en dehors du groupe BKB.

## **5. Rémunérations, participations et prêts**

La politique de rétribution de la Banque Coop vise, à long terme, un succès durable. Elle a pour objectif d'attirer et de fidéliser des personnalités dirigeantes chevronnées et hautement qualifiées, moyennant la reconnaissance et la récompense d'excellentes prestations. La structure et le montant de la rétribution doivent être en adéquation avec la politique de la Banque Coop en matière de risques et favoriser la prise de conscience des risques. Le montant de la rétribution globale et les modalités d'embauche sont déterminés par la fonction du membre du CA ou de la DG en question.

Les membres du CA et de la DG exercent une influence prépondérante sur le résultat de l'exercice et, partant, sur la valeur à moyen et à long terme de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle le CA perçoit une partie de la rétribution globale et la DG une partie significative de la rétribution variable sous forme d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le prix d'émission des actions est par principe défini par le cours boursier au moment de l'attribution, ce qui correspond au cours boursier de l'action le jour de l'information des collaborateurs. Toutefois, afin de tenir compte économiquement du délai de blocage, l'émission des actions a lieu à un prix réduit par rapport au cours boursier. Dans ce contexte, les réglementations y relatives des autorités fiscales sont respectées. Le prix d'émission des actions pour l'exercice 2013 s'inscrivait à CHF 33,80 (2012: CHF 40,30).

### **5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation**

#### **Conseil d'administration**

Sur mandat du CRN, le CA a édicté un règlement régissant les rémunérations des membres du CA, dans lequel est déterminés le montant des différents éléments de la rétribution globale spécifique à la fonction. Le montant de ces éléments est fixé par le CA. Il a été réévalué pour la dernière fois le 8 mars 2012 par le CA.

Les membres du CA perçoivent une rétribution globale spécifique à la fonction. Elle se compose d'une rémunération en espèces sous forme d'un forfait pour l'exercice de la fonction, de jetons de présence, d'un forfait pour frais et d'indemnités pour déplacements, tout comme de l'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop bloquées pendant cinq ans. Le forfait pour l'exercice de la fonction est payé tous les trois mois à la fin du trimestre. Le forfait fixe annuel pour frais correspond à 5% du forfait pour l'exercice de la

fonction, de la valeur d'attribution d'un nombre fixe d'actions de la Banque Coop et des jetons de présence. Le président du CA touche par ailleurs un forfait d'infrastructure. Les membres du CA ont droit aux conditions spéciales pour les opérations bancaires, usuellement octroyées aux collaborateurs de la banque. Aucuns honoraires, ni aucunes rétributions supplémentaires ne sont distribués. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune composante de rémunération variable n'est versée aux membres du CA.

Les rétributions pour les activités dans le cadre des organes du groupe BKB (Comité du groupe et de stratégie, Comité d'audit du groupe et Conseil de fondation de la Caisse de pension de la Basler Kantonalbank) sont réglées exclusivement et définitivement par les organes compétents de la Basler Kantonalbank. Le versement est effectué par la Basler Kantonalbank; la Banque Coop n'attribue pas de rétribution supplémentaire pour ce type d'activités. En 2013, aucune prestation en nature n'a été perçue.

## Rémunération des membres du Conseil d'administration

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires. Les éventuels paiements en lien avec la dissolution d'un mandat sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

|   | Honoraires <sup>1)</sup><br>Actions<br>Banque<br>Coop <sup>2)</sup> | Rémunéra-<br>tions<br>en CHF | Prestations<br>en nature<br>en CHF | Rémunéra-<br>tion brute<br>totale<br>en CHF | Dépenses en<br>faveur des<br>assurances<br>sociales<br>en CHF | Total<br>charges<br>personnel<br>en CHF | Sécurités /<br>prêts /<br>crédits<br>en CHF |
|---|---|------------------------------|------------------------------------|---|---|---|---|
| Lewin Ralph (président)                                     | 172 000   | 10 140                       | 0                                  | 182 140                                     | 11 406  | <b>193 546</b>                          | 0   |
| Kaufmann Irene (vice-présidente) <sup>3)</sup>              | 54 500  | 4 056                        | 0                                  | 58 556                                      | 569   | <b>59 125</b>                           | 0   |
| Albrecht Andreas (membre jusqu'au 17.12.2013) <sup>4)</sup> | 41 592  | 2 483                        | 0                                  | 44 075                                      | 0   | <b>44 075</b>                           | 0   |
| Goepfert Jan (membre depuis le 15.4.2013)                   | 46 021  | 2 907                        | 0                                  | 48 928                                      | 3 492   | <b>52 420</b>                           | 0   |
| Keller Christine (membre)                                   | 36 000  | 2 028                        | 0                                  | 38 028                                      | 2 710   | <b>40 738</b>                           | 0   |
| Kunz Hans Peter (membre)                                    | 64 500  | 4 056                        | 0                                  | 68 556                                      | 4 894   | <b>73 450</b>                           | 0   |
| Lehmann Markus (membre)                                     | 35 000  | 2 028                        | 0                                  | 37 028                                      | 2 635   | <b>39 663</b>                           | 0   |
| Meyer Erwin (membre jusqu'au 15.4.2013)                     | 11 601  | 713                          | 0                                  | 12 314                                      | 1 204   | <b>13 518</b>                           | 0   |
| Ritter Markus (membre jusqu'au 15.4.2013)                   | 10 833  | 713                          | 0                                  | 11 546                                      | 826   | <b>12 372</b>                           | 690 087                                     |
| Tanner Martin (membre depuis le 15.4.2013) <sup>5)</sup>    | 26 995  | 1 453                        | 0                                  | 28 448                                      | 0   | <b>28 448</b>                           | 0   |
| Von Felten Michael (membre jusqu'au 15.4.2013)              | 11 247  | 713                          | 0                                  | 11 960                                      | 826   | <b>12 786</b>                           | 800 000                                     |
| Widmer Richard (membre jusqu'au 15.4.2013)                  | 18 979  | 1 426                        | 0                                  | 20 405                                      | 1 461   | <b>21 866</b>                           | 0   |
| <b>Total CA 2013</b>  | <b>529 268</b>  | <b>32 716</b>                | <b>0</b>                           | <b>561 984</b>                              | <b>30 023</b>   | <b>592 007</b>                          | <b>1 490 087</b>                            |
| <b>Total CA 2012</b>  | <b>575 944</b>  | <b>41 912</b>                | <b>0</b>                           | <b>617 856</b>                              | <b>33 964</b>   | <b>651 820</b>                          | <b>1 497 087</b>                            |

<sup>1)</sup> Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Les actions Banque Coop distribuées au cours de l'exercice sous revue sont soumises à un délai de blocage de cinq ans. Le prix d'achat des actions réduit en raison de la période de blocage s'inscrivait à CHF 33,80 pour l'exercice 2013.

<sup>3)</sup> Jusqu'au 30.6.2013, paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais et à partir du 1.7.2013, paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Coop Société Coopérative, Bâle.

<sup>4)</sup> Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

<sup>5)</sup> Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur d'Unia, Berne.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

Prestations directes ou indirectes, non assujetties à publication, en faveur des membres actifs du Conseil d'administration ou de personnes leur étant proches: en 2013, la Balrisk Versicherungsbroker AG (Balrisk [Partner Markus Lehmann]) a fourni des services d'assurances pour le compte de la Banque Coop. A ce titre, la Balrisk a perçu des courtages ordinaires de CHF 40 331,50 de différentes compagnies d'assurance. Au terme des comptes annuels, la Balrisk reversera à la Banque Coop CHF 12 099,45. La Banque Coop n'a versé aucune prestation pécuniaire à Balrisk.

### Direction générale

Le 3.11.2011, le CA a édicté le règlement sur les rémunérations à verser aux collaboratrices et collaborateurs (règlement régissant les rémunérations). Ce dernier est entré en vigueur le 1.1.2012. Le CRN fixe individuellement les salaires, les rémunérations, les participations au résultat et les réglementations de la caisse de pension pour les membres de la DG et le règlement régissant les rémunérations approuvé par le CA et définissant le cadre décisionnel du CRN dans

ce domaine. Il incombe au Centre de compétences RH de dresser chaque année un rapport relatif aux rémunérations en vue de mettre en œuvre le règlement susmentionné. Ce dernier est commenté par le CRN et présenté au CA pour approbation. Les membres de la DG ne participent pas aux réunions du CRN; si nécessaire, le président de la DG ainsi que le responsable du Centre de compétences RH sont invités aux séances du CRN comme personnes amenées à fournir des renseignements.

Les critères suivants sont particulièrement importants pour définir la rémunération:

- les exigences spécifiques à la fonction en matière de formation, d'expérience et de personnalité;
- la responsabilité;
- l'environnement de marché, c'est-à-dire que les rémunérations doivent être fixées de façon, d'une part, à recruter et à fidéliser les collaboratrices et collaborateurs adéquats dont l'entreprise a besoin et, d'autre part, à éviter les rétributions inutilement élevées et injustifiées dans le cadre de l'environnement de marché;
- les capacités, l'engagement et les objectifs individuels;
- le résultat de l'entreprise.

Les composantes de la rémunération sont les suivantes:

- le salaire de base et les forfaits pour frais;
- la rétribution variable;
- les prestations sociales légales et réglementaires;
- les prestations salariales accessoires telles que les rabais sur des produits de la Banque Coop, les contributions à la formation continue, les primes exceptionnelles, etc.

Le CRN détermine le montant du salaire de base ainsi que celui des forfaits pour frais conformément au règlement régissant les rémunérations. Pour ce faire, il se fonde sur les critères susmentionnés, qui sont consignés dans le règlement régissant les rémunérations. Le montant des salaires de base est réévalué en janvier par le CRN. Les éventuelles adaptations consécutives ont pris effet à partir du mois d'avril 2013 comme pour les salaires de base des autres collaborateurs. Les membres de la DG ont droit à une voiture de service. Les rétributions, sous forme d'honoraires CA, perçues par les membres de la DG dans le cadre de l'exercice de mandats bancaires reviennent intégralement à la Banque Coop et sont inscrites dans le compte de résultat sous les produits ordinaires.

Le montant de la rétribution variable dépend de l'évolution du bénéfice brut et tient compte de la pérennité du résultat obtenu et de l'évolution des risques courus (notamment celle des risques liés aux crédits, au marché, aux correctifs de valeur, aux provisions et aux investissements prévus ou déjà réalisés), mais aussi d'autres évolutions spécifiques qui influent de façon notable sur les risques de procès et de liquidation, les risques en matière d'assurance et les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de confor-

mité ainsi que les risques en matière de réputation. Pour procéder à cette évaluation, le CRN s'appuie sur un rapport de contrôle des risques établi à cette fin et peut obtenir des renseignements et des rapports complémentaires. Le montant de la rétribution variable dépend en outre de la fonction au sein de la DG ainsi que de la performance individuelle.

Ces objectifs de performance individuels ainsi que la pondération des différents éléments sont fixés individuellement pour le CEO par le président du CA et, pour les autres membres de la DG, par le CEO. Ils peuvent varier d'une année à l'autre. La pondération du bénéfice brut au 31 décembre 2013 est plus importante (près de 50%) dans le cas du CEO que pour les autres membres de la DG, pour lesquels les objectifs individuels de performance priment (près de 70%). Concernant le CEO, les objectifs individuels sont calqués sur la stratégie de la banque (notamment croissance durable et élargissement de la clientèle). Pour les autres membres de la DG, les objectifs individuels de performance s'orientent sur des indicateurs spécifiques au département respectif, indicateurs sur lesquels le membre en question de la DG est effectivement en mesure d'influer. La rétribution variable fluctue selon l'évolution du bénéfice brut et la réalisation des objectifs fixés.

La rémunération variable des membres de la DG est fixée par le CRN au mois de janvier, après la clôture de l'exercice et la notification du résultat de l'entreprise au titre dudit exercice. Elle est versée en avril. Elle doit être fonction du résultat économique à long terme de la Banque Coop et doit dépendre des évolutions futures et des risques. C'est pourquoi une partie de la rétribution variable correspond à une rémunération différée versée sous forme d'actions bloquées pendant une période donnée. Le CRN détermine le montant de la rémunération variable conformément au règlement régissant les rémunérations.

Pour l'exercice sous revue, la part de rémunération variable pour les charges du personnel a correspondu à environ 34% pour le CEO et à environ 22% pour les autres membres de la DG. Outre le salaire variable et les rémunérations variables en actions Banque Coop, la rémunération variable comporte une bonification d'épargne dans le cadre du plan de capital (partie des prestations sociales et de prévoyance).

Une partie de la rémunération variable est versée sous forme d'actions de la Banque Coop assorties d'un délai

de blocage de cinq ans. Cette part varie selon l'échelon de fonction: elle s'élève à 35% pour le CEO et à 25% pour les autres membres de la DG. Cette part de la rétribution variable est en outre différée au 30 juin de la troisième année calendaire suivant l'exercice sur lequel porte la rétribution variable. A cette date, les actions sont virées indépendamment du délai de blocage de cinq ans, qui continue de courir jusqu'à son terme. Le versement de la rétribution peut être annulé en partie ou en intégralité si, pendant la période de différé:

- la banque enregistre une perte dans un domaine de responsabilité du membre de la DG concerné;
- des risques substantiels, qui n'étaient pas encore perceptibles lors de la fixation de la rétribution variable, deviennent clairement identifiables et rendent inapproprié le montant initialement défini;
- le membre de la DG concerné se rend coupable d'une grave violation de ses obligations;

· le contrat de travail est résilié par le collaborateur ou ce dernier fournit un motif valable de résiliation du contrat par l'employeur.

Par ailleurs, des cotisations de l'employeur correspondant à 20% de la rétribution variable du président et des autres membres de la DG sont versées dans le plan d'épargne de la caisse de pension. Il n'existe pas de programmes d'options. Aucune indemnité en cas de départ n'est payée et les contrats de travail de tous les membres de la DG s'accompagnent par principe d'un délai de préavis maximal de six mois.

Le règlement régissant les rémunérations fixe des montants maximaux pour la rétribution globale (CHF 1 million) et la rétribution variable (CHF 500 000) d'une collaboratrice ou d'un collaborateur dans le cadre d'un exercice.

## Rémunérations des membres de la Direction générale

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance professionnelle et à l'AVS ou à des assurances sociales établies similaires. Les éventuels paiements futurs en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

|   | Salaire fixe <sup>1)</sup><br>en CHF | Salaire variable<br>en CHF | Rémunérations Actions Banque Coop (variable) <sup>2)</sup><br>en CHF | Prestations en nature Voiture <sup>3)</sup><br>en CHF | Rémunération brute totale<br>en CHF | Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance<br>en CHF | Total charges de personnel<br>en CHF | Sécurités / prêts / crédits <sup>4)</sup><br>en CHF |
|---|--------------------------------------|----------------------------|--|---|-------------------------------------|--|--------------------------------------|---|
| Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)          | 449 250                              | 136 865                    | 99 135   | 7 832   | 693 082                             | 149 213  | 842 295                              | 1 200 000   |
| <b>Total Direction générale 2013 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)</b> | <b>1 042 500</b>                     | <b>260 035</b>             | <b>151 965</b>   | <b>23 125</b>   | <b>1 477 625</b>                    | <b>311 613</b>   | <b>1 789 238</b>                     | <b>1 990 000</b>                                    |
| Total Direction générale 2012 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)        | 1 051 773                            | 285 279                    | 166 721  | 23 125  | 1 526 898                           | 314 162  | 1 841 060                            | 1 990 000   |
| Crédit le plus élevé DG   |                                      |                            |  |   |                                     |  |                                      | 1 200 000   |

<sup>1)</sup> Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaits.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Cette part de la rétribution variable sous forme d'actions au porteur Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30.6.2016. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné, où elles seront assujetties à un délai de blocage de deux années et demie supplémentaires (cf. Corporate governance, p. 41).

<sup>3)</sup> La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

<sup>4)</sup> La position englobe également les crédits octroyés par la Basler Kantonalbank.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## **6. Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Il n'existe pas de restriction des droits de vote. Chaque actionnaire peut faire représenter ses actions à l'Assemblée générale moyennant procuration écrite par un tiers ou le représentant indépendant. Généralement, les élections et votations se font à main levée, à moins que le président ou 20 actionnaires ne demandent le scrutin écrit ou électronique.

### **6.2 Quorums statutaires**

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité absolue des voix recueillies, sans tenir compte des bulletins blancs et nuls et sous réserve des décisions figurant à l'art. 704 du Code suisse des obligations, pour lesquelles au moins deux tiers de voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominatives représentées sont requises. Il n'existe pas de réglementation divergente de cette prescription légale.

### **6.3 Convocation de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale ordinaire se déroule usuellement dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice. Des Assemblées générales peuvent être convoquées par le CA ou, au besoin, par l'organe de révision. Un ou plusieurs actionnaires qui, ensemble, représentent au moins 10% du capital-actions ont le droit de demander par écrit et moyennant mention de l'objet à l'ordre du jour la convocation d'une Assemblée générale. La convocation de l'Assemblée générale est effectuée au moins 20 jours avant la date de la réunion par publication unique dans la «Feuille officielle suisse du commerce».

### **6.4 Inscriptions à l'ordre du jour**

Dans un délai communiqué par le CA, les actionnaires qui ensemble représentent des actions pour une valeur nominale de CHF 100 000.– au moins peuvent demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en formulant les demandes correspondantes. Le délai s'étend généralement sur 14 jours. La publication a lieu en règle générale trois mois avant l'Assemblée générale par publication dans la «Feuille officielle suisse du commerce».

### **6.5 Inscription au registre des actions**

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucun registre des actions n'est tenu.

## **7. Prise de contrôle et mesures de défense**

### **7.1 Obligation de présenter une offre**

Selon l'art. 6 des statuts, un acheteur d'actions de la société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'achat conformément aux articles 22, 32 et 52 (clause «opting-out») de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM).

### **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

Il n'existe pas de clauses relatives aux prises de contrôle dans les conventions et plans en faveur de membres du CA, de la DG ou d'autres cadres-dirigeants.

## **8. Organe de révision**

L'organe de révision prévu par le droit des sociétés anonymes est élu tous les ans par l'Assemblée générale pour un mandat d'une année. L'institution de révision agréée, élue par le CA, doit remettre aux autorités de surveillance, au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur l'audit prudentiel qui n'est pas rendu public.

### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable**

La société Ernst & Young SA, Zurich, détient le mandat de révision depuis le 1.1.2007. Le responsable du mandat et réviseur en chef est depuis l'exercice 2011 Andreas Blumer, expert-comptable diplômé. En vertu de l'art. 730a du Code suisse des obligations, la durée du mandat du réviseur en chef est limitée à sept ans. Il ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption de trois ans.

### **8.2 Honoraires des réviseurs**

Pour l'exercice 2013, les frais de révision de la Banque Coop, y compris TVA et frais, se sont élevés à CHF 529 200.– au total (2012: CHF 509 702.–). Les frais résultent exclusivement des prestations en lien avec la révision des comptes annuels et la révision stipulée par la Loi sur les banques.

### **8.3 Honoraires additionnels**

Durant l'exercice sous revue, la société de révision externe a facturé des honoraires supplémentaires de CHF 31 186,10 au titre de prestations de conseil.

### **8.4 Instruments d'information de la société de révision externe**

Le Comité d'audit du groupe est chargé de surveiller et d'apprécier l'efficacité de la société de révision externe.

Par ailleurs, le Comité d'audit du groupe évalue les honoraires et l'indépendance de la société de révision externe et coordonne la planification annuelle du contrôle tout comme son ajustement entre la société de révision externe et l'Inspectorat du groupe. La société de révision externe adresse chaque année à la FINMA une analyse indépendante des risques, dont elle fournit une copie au Comité d'audit du groupe pour information.

Les autres instruments d'information utilisés sont le rapport annuel détaillé à l'intention du Conseil d'administration (art. 728b al. 1 CO), le rapport sur l'audit prudentiel ainsi que les autres rapports de révision imposés par la Loi sur les banques et relatifs à des thèmes spécifiques. Tous les rapports de la société de révision externe et de l'Inspectorat du groupe sont examinés en détail par le Comité d'audit du groupe. Pour évaluer la performance, les honoraires et l'indépendance, le Comité d'audit du groupe ne s'appuie pas sur un catalogue de critères concrets, mais se fie pour l'essentiel sur l'expérience professionnelle des différents membres, sur la qualité globale du travail de la société de révision externe ainsi que sur les commentaires informels des autorités de surveillance, pour décider dans les cas précis selon son propre jugement. Le Comité d'audit du groupe se réunit au moins cinq fois par an. Participant aussi à ses séances le réviseur en chef de l'institution de révision externe agréée, le responsable de l'Inspectorat du groupe et, éventuellement, des personnes avec fonction consultative, mais pas les membres de la DG. Durant l'exercice sous revue, treize séances se sont tenues. Une fois par an et par écrit, le président du Comité d'audit du groupe informe le CA après avoir traité les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels de l'exercice précédent. Le responsable de l'Inspectorat du groupe participe à cette réunion du CA.

## 9. Politique d'information

Outre un rapport de gestion détaillé, qui paraît en français, en italien et en allemand, la Banque Coop publie une clôture semestrielle succincte dans ces trois langues, comprenant le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un commentaire sur la marche des affaires. Le rapport de gestion comporte aussi un tableau des rémunérations versées au CA et à la DG. Par ailleurs, les actionnaires sont informés oralement à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la marche des affaires et des perspectives pour l'institut. Les rapports de gestion, les clôtures semestrielles des cinq dernières années ainsi que

tous les communiqués de presse peuvent être consultés sous [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch) à la rubrique «Banque Coop/Investor Relations» ou «Banque Coop/Médias». La Banque Coop respecte les prescriptions de la Bourse suisse SIX relatives à la publication de faits susceptibles d'influencer les cours (publicité événementielle). Grâce au Service des relations avec les investisseurs, les personnes qui le souhaitent reçoivent par courriel de la publicité événementielle. L'abonnement à ce service peut être contracté sous [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch) au point du menu «Banque Coop/Investor Relations/IR-Service».

L'interlocutrice pour les relations avec les investisseurs est  
Natalie Waltmann, responsable Secrétariat général,  
relations médias et communication interne  
Tél. 061 286 26 03  
[natalie.waltmann@bankcoop.ch](mailto:natalie.waltmann@bankcoop.ch)

## Agenda

|           |   |
|-----------|---|
| 28.4.2014 | Assemblée générale de la Banque Coop, Messe Basel |
| 17.7.2014 | Communication de la clôture semestrielle 2014     |

# Rapport de gestion 2013

## Comptes annuels Banque Coop SA

# Comptes annuels Banque Coop SA

## Bilan selon le principe True and Fair View au 31.12.2013

### Actifs

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Liquidités  | 775 240                   | 1 437 875                 | -662 635  | -46,1             |
| Créances résultant de papiers monétaires  | 160                       | 76                        | 84  | 110,5             |
| Créances sur les banques  | 71 664                    | 76 931                    | -5 267  | -6,8              |
| Créances sur la clientèle   | 552 507                   | 521 506                   | 31 001  | 5,9               |
| Créances hypothécaires  | 13 017 255                | 12 489 268                | 527 987   | 4,2               |
| Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce                           | 272                       | 203                       | 69  | 34,0              |
| Immobilisations financières   | 384 568                   | 451 608                   | -67 040   | -14,8             |
| Participations  | 24 160                    | 24 160                    | 0   | 0,0               |
| Immobilisations corporelles   | 100 237                   | 104 167                   | -3 930  | -3,8              |
| Immobilisations incorporelles   | 0                         | 0                         | 0   | -                 |
| Comptes de régularisation   | 26 630                    | 27 507                    | -877  | -3,2              |
| Autres actifs   | 16 223                    | 22 758                    | -6 535  | -28,7             |
| Valeurs de remplacement positives   | 84 911                    | 99 787                    | -14 876   | -14,9             |
| <b>Total actifs</b>   | <b>15 053 827</b>         | <b>15 255 846</b>         | <b>-202 019</b>                                 | <b>-1,3</b>       |
| <br>Total des créances de rang subordonné   | <br>0                     | <br>0                     | <br>0   | <br>-             |
| Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés | 142 690                   | 178 585                   | -35 895   | -20,1             |

## Passifs

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Engagements résultant de papiers monétaires   | 1 389                     | 8 954                     | -7 565  | -84,5             |
| Engagements envers les banques  | 244 029                   | 525 619                   | -281 590  | -53,6             |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements                         | 8 517 380                 | 8 024 392                 | 492 988   | 6,1               |
| Autres engagements envers la clientèle  | 2 282 587                 | 2 414 792                 | -132 205  | -5,5              |
| Obligations de caisse   | 157 519                   | 214 815                   | -57 296   | -26,7             |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage  | 2 513 800                 | 2 716 800                 | -203 000  | -7,5              |
| Comptes de régularisation   | 42 728                    | 54 178                    | -11 450   | -21,1             |
| Autres passifs  | 47 275                    | 40 566                    | 6 709   | 16,5              |
| Valeurs de remplacement négatives   | 72 172                    | 106 738                   | -34 566   | -32,4             |
| Correctifs de valeurs et provisions   | 203 517                   | 211 825                   | -8 308  | -3,9              |
| Capital-actions   | 337 500                   | 337 500                   | 0   | -                 |
| Réserve en capital  | 58 670                    | 83 052                    | -24 382   | -29,4             |
| Propres titres de participation   | -36 433                   | -42 667                   | 6 234   | -14,6             |
| Réserve en bénéfice   | 551 851                   | 491 462                   | 60 389  | 12,3              |
| Bénéfice de l'exercice  | 59 843                    | 67 820                    | -7 977  | -11,8             |
| <b>Total passifs</b>  | <b>15 053 827</b>         | <b>15 255 846</b>         | <b>-202 019</b>                                 | <b>-1,3</b>       |
| <br>Total des engagements de rang subordonné  | <br>0                     | <br>0                     | <br>0   | <br>-             |
| Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés | 493 269                   | 584 674                   | -91 405   | -15,6             |

## Opérations hors bilan

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|--|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Engagements conditionnels  | 41 663                    | 61 819                    | -20 156   | -32,6             |
| Engagements irrévocables <sup>1)</sup>                               | 241 202                   | 245 773                   | -4 571  | -1,9              |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 18 348                    | 18 348                    | 0   | -                 |
| Crédits par engagement   | 0                         | 0                         | 0   | -                 |
| Instruments financiers dérivés                                       |                           |                           |   |                   |
| · Montant du sous-jacent   | 3 884 380                 | 4 119 429                 | -235 049  | -5,7              |
| · Valeurs de remplacement positives                                  | 84 911                    | 99 787                    | -14 876   | -14,9             |
| · Valeurs de remplacement négatives                                  | 72 172                    | 106 738                   | -34 566   | -32,4             |
| Opérations fiduciaires   | 566                       | 12 042                    | -11 476   | -95,3             |

<sup>1)</sup> La valeur au 31.12.2012 a été adaptée.

**Compte de résultat 2013 selon le principe True and Fair View**  
**Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire**

|   | 2013            | 2012            | Variation en<br>données absolues | Variation    |
|---|-----------------|-----------------|----------------------------------|--------------|
|   | en CHF 1000     | en CHF 1000     | en CHF 1000                      | en %         |
| <b>Résultat des opérations d'intérêts</b>   |                 |                 |                                  |              |
| Produit des intérêts et des escomptes   | 271 058         | 287 076         | -16 018                          | -5,6         |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières                  | 9 471           | 10 936          | -1 465                           | -13,4        |
| Charge d'intérêts   | -124 005        | -142 354        | 18 349                           | -12,9        |
| <b>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</b>                                    | <b>156 524</b>  | <b>155 658</b>  | <b>866</b>                       | <b>0,6</b>   |
| <b>Résultat des opérations de commissions et de prestations de services</b>             |                 |                 |                                  |              |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit                                    | 3 695           | 3 813           | -118                             | -3,1         |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements        | 53 526          | 52 871          | 655                              | 1,2          |
| Produit des commissions sur les autres prestations de services                          | 21 442          | 18 280          | 3 162                            | 17,3         |
| Charge de commissions   | -8 148          | -5 908          | -2 240                           | 37,9         |
| <b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services</b> | <b>70 515</b>   | <b>69 056</b>   | <b>1 459</b>                     | <b>2,1</b>   |
| <b>Résultat des opérations de négoce</b>  | <b>13 221</b>   | <b>13 344</b>   | <b>-123</b>                      | <b>-0,9</b>  |
| <b>Autres résultats ordinaires</b>  |                 |                 |                                  |              |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières                                  | 876             | 1 216           | -340                             | -28,0        |
| Produit des participations total  | 1 479           | 1 190           | 289                              | 24,3         |
| · dont produit des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence      | 0               | 0               | 0                                | -            |
| · dont produit des autres participations  | 1 479           | 1 190           | 289                              | 24,3         |
| Résultat des immeubles  | 1 107           | 1 366           | -259                             | -19,0        |
| Autres produits ordinaires  | 706             | 353             | 353                              | 100,0        |
| Autres charges ordinaires   | -125            | 0               | -125                             | -            |
| <b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>   | <b>4 043</b>    | <b>4 125</b>    | <b>-82</b>                       | <b>-2,0</b>  |
| <b>Produit d'exploitation</b>   | <b>244 303</b>  | <b>242 183</b>  | <b>2 120</b>                     | <b>0,9</b>   |
| <b>Charges d'exploitation</b>   |                 |                 |                                  |              |
| Charges de personnel  | -83 976         | -73 751         | -10 225                          | 13,9         |
| Autres charges d'exploitation   | -76 262         | -73 677         | -2 585                           | 3,5          |
| <b>Sous-total charges d'exploitation</b>  | <b>-160 238</b> | <b>-147 428</b> | <b>-12 810</b>                   | <b>8,7</b>   |
| <b>Bénéfice brut</b>  | <b>84 065</b>   | <b>94 755</b>   | <b>-10 690</b>                   | <b>-11,3</b> |

**Bénéfice de l'exercice**

|   | 2013          | 2012          | Variation en<br>données absolues | Variation    |
|---|---------------|---------------|----------------------------------|--------------|
|   | en CHF 1000   | en CHF 1000   | en CHF 1000                      | en %         |
| Bénéfice brut                               | 84 065        | 94 755        | -10 690                          | -11,3        |
| Amortissements sur l'actif immobilisé       | -7 034        | -6 994        | -40                              | 0,6          |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | -4 594        | -5 532        | 938                              | -17,0        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>              | <b>72 437</b> | <b>82 229</b> | <b>-9 792</b>                    | <b>-11,9</b> |
| Produits extraordinaires                    | 1 814         | 4 527         | -2 713                           | -59,9        |
| Charges extraordinaires                     | 0             | 0             | 0                                | -            |
| Impôts                                      | -14 408       | -18 936       | 4 528                            | -23,9        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>               | <b>59 843</b> | <b>67 820</b> | <b>-7 977</b>                    | <b>-11,8</b> |

**Tableau de financement des comptes annuels**

|  | 2013<br>Sources des fonds<br>en CHF 1000 | 2013<br>Emplois des fonds<br>en CHF 1000 | 2012<br>Sources des fonds<br>en CHF 1000 | 2012<br>Emplois des fonds<br>en CHF 1000 |
|--|--|--|--|--|
| <b>Flux de fonds relevant de l'exploitation et du capital</b>        | <b>23 510</b>                            |  | <b>40 485</b>                            |  |
| <b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>  | <b>23 218</b>                            |  | <b>59 429</b>                            |  |
| Résultat annuel  | 59 843                                   |  | 67 820                                   |  |
| Amortissements sur l'actif immobilisé                                | 7 034                                    |  | 6 994                                    |  |
| Adaptations de valeur des immobilisations financières                | 1 025                                    | 3  | 1 062                                    | 173                                      |
| Adaptations de valeur des participations                             |  | 0  |  | 859                                      |
| Provisions pour le portefeuille de prêts                             | 12 795                                   | 17 204                                   |  | 8 200                                    |
| Autres correctifs de valeurs et provisions                           | 3 509                                    | 4 233                                    | 13 272                                   | 358                                      |
| Comptes de régularisation actifs                                     | 877                                      |  | 5 470                                    |  |
| Comptes de régularisation passifs                                    |  | 11 450                                   | 4 048                                    |  |
| Dividende de l'exercice précédent                                    |  | 28 975                                   |  | 29 647                                   |
| <b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b> | <b>3 396</b>                             |  |  | <b>11 504</b>                            |
| Capital-actions  | 0  |  | 0  |  |
| Propres titres de participation                                      | 9 557                                    | 6 161                                    | 14 023                                   | 25 527                                   |
| Agio de l'augmentation de capital                                    | 0  |  | 0  |  |
| <b>Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé</b>           | <b>3 104</b>                             |  |  | <b>7 440</b>                             |
| Participations   |  |  | 2 373                                    | 5 401                                    |
| Immeubles de la banque   |  | 148                                      | 2 192                                    |  |
| Autres immeubles   |  | 0  |  | 0  |
| Autres immobilisations corporelles                                   |  | 1 607                                    |  | 5 165                                    |
| Software   |  | 1 349                                    |  | 1 439                                    |
| Immobilisations incorporelles  |  | 0  |  | 0  |
| <b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>                          | <b>686 076</b>                           |  | <b>997 129</b>                           |  |
| <b>Flux de fonds des opérations interbancaires</b>                   | <b>276 323</b>                           |  | <b>513 799</b>                           |  |
| · Crédances sur les banques  | 5 267                                    |  | 809 688                                  |  |
| · Engagements envers les banques                                     |  | 281 590                                  |  | 295 889                                  |
| <b>Flux de fonds des opérations envers la clientèle</b>              | <b>258 676</b>                           |  | <b>561 499</b>                           |  |
| · Crédances sur la clientèle   |  | 34 176                                   | 7 978                                    |  |
| · Crédances hypothécaires  |  | 527 987                                  |  | 339 976                                  |
| · Fonds d'épargne et de placement                                    | 492 988                                  |  | 776 322                                  |  |
| · Obligations de caisse  | 8 831                                    | 66 127                                   | 2 621                                    | 65 647                                   |
| · Engagements envers la clientèle                                    |  | 132 205                                  | 180 201                                  |  |
| <b>Flux de fonds des immobilisations financières</b>                 | <b>66 018</b>                            |  | <b>33 074</b>                            |  |
| · Obligations  | 73 163                                   | 5 000                                    | 129 212                                  | 95 008                                   |
| · Titres de participation / métaux précieux                          | 0  |  | 0  |  |
| · Immeubles  | 1 550                                    | 3 695                                    | 420                                      | 1 550                                    |
| <b>Flux de fonds du marché des capitaux</b>                          | <b>210 649</b>                           |  |  | <b>126 329</b>                           |
| · Crédances résultant de papiers monétaires                          |  | 84                                       | 172                                      |  |
| · Engagements résultant de papiers monétaires                        |  | 7 565                                    |  | 301                                      |
| · Emprunts obligataires  |  | 180 000                                  |  | 70 000                                   |
| · Prêts des centrales de lettres de gage                             | 256 600                                  | 279 600                                  | 191 300                                  | 247 500                                  |
| <b>Autres postes du bilan</b>  | <b>6 446</b>                             |  | <b>15 086</b>                            |  |
| · Autres actifs et valeurs de remplacement positives                 | 21 411                                   |  | 52 779                                   |  |
| . Autres passifs et valeurs de remplacement négatives                |  | 27 857                                   |  | 37 693                                   |
| <b>Variation des liquidités</b>                                      | <b>662 566</b>                           |  |  | <b>1 037 614</b>                         |
| · Liquidités   | 662 635                                  |  |  | 1 040 603                                |
| · Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce      |  | 69                                       | 2 989                                    |  |

# Annexe aux comptes annuels

## 1. Commentaires relatifs à l'activité et données sur les effectifs en personnel

### Généralités

La Banque Coop SA se positionne comme banque de détail active à l'échelle nationale. Elle concentre sa présence sur diverses villes et agglomérations avec un réseau de 33 succursales. Au 31.12.2013, les effectifs comptaient 534,1 collaborateurs en données apurées du temps partiel (contre 529,8 collaborateurs en 2012), dont 48 personnes en formation (calculées à 50%). Les activités commerciales principales de la Banque Coop sont commentées ci-après en détail.

### Opérations figurant au bilan

Avec une part de 64,1% au produit d'exploitation global, les opérations d'intérêts, soit l'octroi de crédits à la clientèle et l'acceptation de fonds de la clientèle, constituent la principale source de revenu de la Banque Coop. Les créances hypothécaires et les créances sur la clientèle, composées essentiellement de prêts aux particuliers pour le financement de leur logement, mais aussi de prêts à des petites et moyennes entreprises (PME) correspondent ensemble à 90,1% du total du bilan et représentent, dès lors, la principale position côté actif. La majorité des prêts à la clientèle, soit 96,7%, sont accordés sur la base de garanties hypothécaires; 0,5% l'est sous forme de crédits lombards. Les financements sans couverture (2,8%) sont exclusivement réservés à des débiteurs dont la solvabilité est excellente et avec lesquels la Banque Coop entretient des relations d'affaires depuis longtemps. Les opérations de prêts sont refinancées par les fonds d'épargne et de placement ainsi que par les dépôts à vue et à terme effectués par la clientèle privée et commerciale. Des obligations de caisse sont en outre émises et des emprunts contractés auprès de la Centrale des lettres de gage. Ces fonds, rattachés aux fonds du public, contribuent à 89,5% des passifs. Dans le cadre des opérations interbancaires à court terme, la Banque Coop effectue principalement des transactions de repo avec des banques suisses ou se procure les liquidités requises auprès de sa maison mère. Par ailleurs, la banque détient un portefeuille comprenant des obligations suisses et des lettres de gage de toute première qualité.

### Opérations de commissions et de prestations de services

S'agissant des opérations de commission et des prestations de service, la Banque Coop propose toutes les prestations typiques d'une banque universelle, telles que les transactions sur titres en tout genre, la ges-

tion de fortune, la vente de fonds de placement, la gestion de dépôts, mais aussi les activités de conseil en matière juridique, fiscale, successorale et de prévoyance. La Banque Coop propose en outre à sa clientèle, moyennant frais, des services supplémentaires tels qu'une offre étendue de cartes de crédit, la tenue de compte ou le traitement du trafic des paiements.

### Opérations de négoce et autres secteurs d'activité

La Banque Coop n'effectue plus d'opérations de négoce pour compte propre et considère les opérations de négoce comme une activité complémentaire aux activités de conseil et de suivi de la clientèle. Le produit du négoce provient, pour la majeure partie, des opérations sur devises, du négoce des métaux précieux et des opérations de billets. Par ailleurs, la Banque Coop réalise un profit de la location d'immeubles lui appartenant tout comme un produit de participations insignifiant.

### Externalisation d'activités (outsourcing)

En tant que filiale de la Basler Kantonalbank, la Banque Coop bénéficie des synergies du groupe. C'est pourquoi elle a transféré certaines activités à la maison mère ou à des instituts tiers non bancaires, notamment le traitement du trafic des paiements et le back office du domaine des titres confiés à la société Swisscom Banking Provider AG, Muri, sise à Berne; les Applications Operations d'Avaloq, les Bancomat et la solution E-Banking (y compris la gestion et la maintenance des systèmes d'exploitation et des banques de données) à la société Swisscom IT Services Finance AG, basée à Zurich, dans le cadre de la migration sur Avaloq au 1.1.2011, et l'impression et l'envoi de la correspondance bancaire à Swiss Post Solutions SA (La Poste Suisse), à Zurich. L'entretien et l'exploitation de l'infrastructure informatique décentralisée ainsi que le développement de logiciels, en revanche, sont des tâches assumées par le Centre de compétences Services de la Basler Kantonalbank. Au niveau de la gestion des risques, la Banque Coop fait appel à un système de notation de la société RSN Risk Solution Network AG, sise à Zurich, une filiale de la Basler Kantonalbank (participation minoritaire de 33,33%), et détermine la notation de la Clientèle entreprises et des sociétés immobilières par le biais de l'application Credit-Master. Toutes ces externalisations sont soumises à des accords détaillés sur la qualité des services (SLA).

Dans le cadre de la structure du groupe, la Banque Coop confie l'exécution d'autres prestations de ser-

vice à des centres de compétences de la Basler Kantonalbank (voir organigramme).

Avec cette solution, aucune donnée sur le client ne va à l'étranger. De surcroît, concernant l'ensemble des données, la totalité des collaborateurs des prestataires sont assujettis au secret des affaires de la banque et au secret bancaire.

## 2. Gestion des risques

### Principes

La gestion des risques bancaires constitue l'une des tâches clés de tout institut financier. Dans le cadre de ses activités, la Banque Coop est également concernée par divers risques spécifiques que sont le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, mais aussi le risque opérationnel. La Banque Coop octroie une place primordiale à la gestion de ces risques. Le but premier de la gestion des risques consiste à garantir sur le long terme l'assise financière de notre institut tout en préservant sa réputation.

Les précisions ci-après ainsi que les informations quantitatives concrètes sur le processus de gestion des risques se fondent sur la circulaire FINMA 2008/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres dans le secteur bancaire».

En tant qu'institut faisant partie du groupe BKB, la Banque Coop gère ses risques de manière autonome. Toutefois, les méthodes permettant d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de la Banque Coop sont ajustées au sein du groupe. Au niveau de la surveillance des risques, les concepts de gestion des risques ainsi que la politique de crédit ont été harmonisés. Les documents sont adaptés régulièrement à l'évolution de la situation, vérifiés par la Direction générale et, pour finir, approuvés par le Conseil d'administration. Dans la logique de la politique d'harmonisation au sein du groupe, le concept «Gestion des risques dans le groupe» est entré en vigueur au cours de l'exercice de référence. Le Conseil de banque de la Basler Kantonalbank et le Conseil d'administration de la Banque Coop l'ont approuvé à la demande du Comité de groupe et de stratégie. Ce concept règle les principes d'une classification des risques, des méthodes de mesure, des compétences et du reporting relatif à la gestion des risques à l'échelle du groupe.

En tant qu'organe exerçant la haute direction, le Conseil d'administration assume la responsabilité en matière de risques. Il veille à la mise en œuvre et au bon fonctionnement d'un système de contrôle interne (SCI) au niveau du groupe. Plus spécifiquement, le Conseil d'administration est responsable de la politique en matière de risque, du budget global de risque ainsi que de la surveillance de l'application de la politique de risque. Il approuve les limites stratégiques en lien avec tous les types de risque essentiels en se fondant sur la capacité au risque de la banque. La propension aux risques est fixée de manière à ce que les fonds propres requis par la loi soient en tout temps préservés même si des événements négatifs signifiants se produisent. Une fois par an, le Conseil d'administration vérifie la politique en matière de risques et l'adapte s'il le juge nécessaire. Le 31 janvier 2014, le Conseil d'administration a évalué les principaux risques de la Banque Coop et leurs incidences sur la situation financière et la réputation. Des comptes rendus réguliers standardisés, transparents et adaptés aux différents échelons hiérarchiques garantissent le respect de cette politique ainsi que la surveillance des principaux risques. Ceux-ci sont rédigés à l'attention du Conseil d'administration et de la direction générale par des unités dont les activités de rendement ne sont pas orientées sur le rendement.

Le Comité du Conseil d'administration se penche chaque trimestre sur les principaux risques courus par la banque. Pour ce faire, il se fonde sur les facteurs ci-après:

- risques de crédit: la solvabilité des débiteurs composant le portefeuille de crédits et d'hypothèques, des débiteurs bénéficiant d'engagements conséquents, des banques, des débiteurs au sein des immobilisations financières, la prise de connaissance des limites pays, mais aussi la watch list et les besoins de correctifs de valeurs;
- risques du marché: l'indicateur Value at Risk (VaR), ainsi que l'indicateur de sensibilité dans le portefeuille de la banque et l'utilisation quotidienne des limites de risque (limites au niveau du volume et des pertes) au sein du portefeuille de négociation;
- risques de liquidité: la prise de connaissance et le degré actuel de financement, mais aussi la couverture excédentaire en lien avec les limites minimales;
- risques opérationnels: la qualité et le niveau de réalisation des contrôles internes prévus tout comme la composition des pertes effectivement subies selon la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels – banques».

De surcroît, toutes les données concernant les risques sont agrégées et surveillées régulièrement au niveau du groupe. Il s'agit notamment des fonds propres requis et pouvant être pris en compte, des liquidités, des risques de taux de la structure du bilan, des risques liés à la contrepartie dans le domaine interbancaire tout comme les risques de crédit, plus particulièrement des risques cumulés et des risques liés aux pays.

La Direction générale veille au développement de processus adéquats permettant l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques courus par la Banque Coop. Dès lors, elle définit

- les activités de contrôle intégrées dans les processus de travail correspondants;
- les activités du service indépendant Contrôle des risques et
- les activités de l'unité Compliance au sein de la banque.

Dans ce contexte, la Direction générale vérifie tous les trimestres via un rapport l'adéquation du Système de contrôle interne (SCI), mais aussi des éléments du système de gestion des risques. Ces éléments sont les suivants:

- politique des risques qui restreint les principaux types de risque au niveau des limites;
- recours à une approche Best Practice pour évaluer et surveiller les risques;
- information immédiate et adaptée aux différents échelons hiérarchiques sur les principaux risques, afin d'encourager une prise de conscience en la matière à tous les niveaux;
- mise à disposition des ressources humaines et financières;
- activités de contrôle assistées par ordinateur et ajustées aux différents processus de travail;
- contrôles indépendants faisant appel à l'intervention d'organes internes autorisés.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte suite à une incapacité ou à une réticence passagère ou durable de payer d'un débiteur, d'une contrepartie ou d'un émetteur. Il se présente dans le cadre de toutes les opérations liées à une obligation pour des tiers de procéder à des remboursements à la Banque Coop (opérations portées au bilan et hors bilan, crédits monétaires, crédits par engagement, risque de règlement dans le cadre des transactions sur devises, etc.).

La responsabilité pour la gestion des risques de crédit incombe au département Crédits & services. Le Credit office, directement subordonné au responsable dudit département, joue un rôle central, car il est chargé de l'évaluation des risques et de définir la méthode de notation.

Les prêts à la clientèle sont assujettis à des exigences de qualité et à des standards de risques très stricts. Les pertes attribuables à une incapacité de rembourser d'un débiteur sont minimisées grâce à une gestion active, permettant la reconnaissance, l'analyse, la surveillance et la gestion des risques de crédit. Une diversification des risques du portefeuille de crédits est obtenue grâce à la ventilation au niveau national des nouvelles opérations et à une pondération équilibrée des segments de marché partiel.

Le règlement détaillé des compétences de crédit définit les compétences de décision en lien avec les demandes de crédit. Chaque approbation de crédit par les différents échelons de compétence est contrôlée systématiquement par la prochaine instance. A partir d'un certain volume, les opérations sont évaluées par le service spécialisé, Credit office, sis au siège principal, puis soumises aux organes décisionnels correspondants. Les opérations de crédit sont réglementées dans un certain nombre de directives.

Afin de permettre une évaluation conforme aux risques de la solvabilité des débiteurs, la Banque Coop dispose d'instruments de notation modernes, répondant aux normes Bâle II pour les exigences en matière de fonds propres. La solvabilité de la clientèle commerciale est déterminée avec le système de notation CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Les engagements envers les particuliers sont presque exclusivement contractés contre garantie (le plus souvent des hypothèques). La notation de ces clients est fondée dans une large mesure sur les modèles d'experts et de scoring. La méthode d'estimation des biens immobiliers comporte, outre des estimations d'experts, des modèles d'évaluation hédonistes (notamment pour le logement en propriété à usage propre). Les positions problématiques sont traitées et surveillées de façon centralisée par le service Recouvrement.

La procédure relative aux correctifs de valeurs de la Banque Coop, élément de la gestion des risques de crédit, se fonde sur trois piliers et prend systématiquement en compte les risques de crédit identifiés

(correctifs de valeurs individuels et correctifs de valeurs individuels forfaitisés), et les risques de crédit latents dans le portefeuille global de crédits (correctifs de valeurs forfaitaires).

Concernant les opérations interbancaires, il est fait appel aux notations de solvabilité des agences de notation agréées par la FINMA. Les limites octroyées dans le cadre de positions bancaires font l'objet d'un suivi quotidien. Cette méthode est également applicable aux limites de pays approuvées par le Conseil d'administration. Elles sont presque exclusivement sollicitées dans les opérations interbancaires.

La crise de l'endettement dans la zone euro a été déclenchée par les pays GIIPS (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne). S'agissant de ces Etats, les marchés des capitaux estiment que ces pays présentent un risque de défaut élevé en raison de leur dette publique importante et de leur faible compétitivité économique. Les positions à risque de la Banque Coop dans ces pays, entreprises et clients s'avèrent marginales. Au 31 décembre 2013, la situation est la suivante:

#### Volume dans les pays GIIPS

| en mio CHF   | 31.12.2013  | 31.12.2012  |
|--------------|-------------|-------------|
| Grèce        | 0,0         | 0,0         |
| Italie       | 10,6        | 10,3        |
| Irlande      | 0,2         | 0,2         |
| Portugal     | 0,0         | 0,0         |
| Espagne      | 0,7         | 1,5         |
| <b>Total</b> | <b>11,5</b> | <b>12,0</b> |

#### Risque de marché

Il s'agit des pertes auxquelles pourrait être confrontée la banque suite à des fluctuations attendues et inattendues des taux, des monnaies et des cours des actions et des matières premières. Afin de gérer ces risques, les positions hors bilan ayant un effet sur le bilan et le produit des intérêts font l'objet d'une répartition entre les deux segments: le portefeuille de négociation et le portefeuille de la banque. La gestion, la surveillance et les comptes rendus relatifs aux risques de marché sont effectués séparément.

#### Evaluation et surveillance du risque de marché

L'indicateur Value at Risk (ou VaR) permet d'évaluer le risque de marché inhérent à la structure du bilan. Il illustre la perte estimée d'un portefeuille de risque qui

ne sera pas dépassée avec une certaine probabilité (intervalle de confiance) pour une durée déterminée. La surveillance des risques de marché liés au portefeuille de la banque est effectuée à l'aide de limites au niveau des positions et des pertes, limites réévaluées et approuvées au moins une fois par an par le Conseil d'administration. Les portefeuilles soumis au risque du marché sont assujettis régulièrement à des tests de stress pour déterminer les répercussions d'une évolution négative du marché sur le résultat de la banque. Les fonds propres requis pour le risque de marché, tant général que spécifique, sont déterminés au moyen de la procédure standard.

La responsabilité pour la surveillance et les comptes rendus sur le risque de marché et pour les limites de risque approuvées incombe à la Banque Coop au service Contrôle des risques, directement subordonné au président de la Direction générale. Concernant le risque de marché inhérent à la structure du bilan, il établit mensuellement ses rapports à l'attention du Comité A & L, et pour ce qui est du risque lié au portefeuille de la banque, il informe quotidiennement le CEO et le responsable du département Crédits & services. Les dépassements de limites sont immédiatement annoncés par le service Gestion des risques au président de la Direction générale, au responsable du département Crédits & services et à l'Inspectorat du groupe.

#### Structure du bilan

La structure du bilan comprend des produits destinés à la clientèle privée, des crédits aux particuliers et aux PME (principalement garantis par une hypothèque), des créances et engagements bancaires, des emprunts obligataires émis, des prêts contractés auprès des centrales de lettres de gage, des immobilisations financières ainsi que des fonds propres. En regard à son volume considérable, cette structure est très sensible aux risques de variation des taux en CHF. La gestion active de ces risques est confiée au Comité Asset & liability qui assume aussi la responsabilité en la matière. Chaque mois, le risque de variation des taux est apprécié dans le cadre d'un processus standardisé. En cas de besoin, des mesures de réduction des risques sont engagées, comme la conclusion d'opérations de couverture (en premier lieu des swaps sur taux d'intérêt). Le Conseil d'administration a restreint ce risque de variation des taux en fixant des limites adaptées à la capacité à prendre des risques de la banque. L'évaluation du risque de taux est effectuée à l'aide d'un logiciel sur la base de la «modified duration» de la

valeur actualisée des fonds propres, de l'indicateur VaR et d'un calcul statique et dynamique des répercussions sur le revenu d'une variation des taux du marché. Par ailleurs, depuis 2011, la Banque Coop effectue une simulation dynamique du revenu. Les risques de variation de taux spécifiques dans les immobilisations financières sont en outre surveillés via l'évolution des spreads. Pour définir le risque de taux de produits de base (p. ex. les fonds à vue et d'épargne), l'engagement en matière de taux est déterminé à l'aide de portefeuilles répliquants. La représentation des fonds propres concorde avec les objectifs de placement de la banque et englobe une durée moyenne de 2,5 ans. Par ailleurs, des tests de stress, simulant des conditions de marché extrêmes, sont réalisés chaque mois afin de déceler leurs répercussions sur la structure du bilan.

Aperçu de l'exposition au risque de taux de la structure du bilan au 31.12.2013:

#### **Structure du bilan: risque de variation des taux**

|  | <b>31.12.2013</b> | <b>31.12.2012</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Sensibilité en CHF avec +1 point de base               | -181 526          | -145 134          |
| Value-at-Risk en millions de CHF                       | 32,4              | 27,6              |
| Test de stress valeur actualisée en % <sup>1)</sup>    | 7,4               | 7,9               |
| Test de stress revenu en millions de CHF <sup>2)</sup> | 0,30              | 0,39              |

<sup>1)</sup> Variation de la valeur du marché des fonds propres en cas de fluctuation des taux de +200 points de base (conformément à Bâle II)

<sup>2)</sup> Ecart du produit des intérêts en cas de repli des taux de -100 points de base par rapport au résultat attendu

#### **Risque de liquidité**

La Banque Coop distingue trois types de risques de liquidité: le risque d'insolvabilité, le risque lié à la marge de refinancement et le risque de liquidité du marché.

Le risque d'insolvabilité désigne le risque pour la banque d'être dans l'incapacité de tenir ses engagements de paiement arrivant à échéance, ceux-ci incluant des flux de trésorerie prévus et imprévus ainsi que le besoin de garanties. Le risque lié à la marge de refinancement renvoie à la menace pesant sur la rentabilité de la banque dans la mesure où elle ne peut se refinancer qu'à des taux plus élevés et / ou investir les liquidités excédentaires qu'à des taux faibles. Le risque de liquidité du marché, enfin, désigne le risque de ne pas pouvoir vendre les actifs sur le marché ou seulement à des conditions défavorables.

La gestion opérationnelle des liquidités dans le cadre des activités quotidiennes est assurée par l'unité Treasury. Les tâches comportent la gestion des paiements, la planification du cash-flow et la garantie des liquidités dans le cadre des opérations quotidiennes.

Le Comité Asset & liability surveille mensuellement les liquidités ainsi que les chiffres clés relatifs à ces dernières. Outre l'établissement d'un compte rendu sur les réserves actuelles en liquidités et sur les limites internes, ce comité a pour mission d'évaluer les réserves de liquidités en tenant compte du degré de financement minimal fixé dans le concept financier. L'objectif premier consiste là à garantir en tout temps la solvabilité ainsi que les exigences légales en matière de liquidité.

Depuis le 30 juin 2013, la Banque Coop participe à la phase d'observation relative à l'application nationale des prescriptions en matière de liquidités du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire par le biais de communications mensuelles sur le ratio de liquidités à court terme (LCR). Par le passé, elle faisait partie des banques sélectionnées en la matière. Par ailleurs, la Banque Coop a mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2014 les exigences qualitatives en matière de gestion du risque de liquidité conformément à la circulaire 2013/6 «Liquidité – banques» de la FINMA. Parmi celles-ci mentionnons l'approbation de la tolérance au risque de liquidité, l'élaboration d'une stratégie des liquidités et d'un plan d'urgence ainsi que l'adaptation des scénarios de crise (stress test) existants.

#### **Portefeuille de la banque**

Le portefeuille de la banque comprend le propre portefeuille de titres destinés au négoce, les opérations sur devises tout comme les dérivés sur actions et taux d'intérêt. En 2011, le négoce en compte propre a déjà été réduit en faveur d'un renforcement du négoce pour le compte de la clientèle. Le risque de marché dans ce domaine est assumé par le service Négoce. L'évaluation des bénéfices et des pertes dans le portefeuille de la banque et la surveillance des limites de risque y afférentes sont effectuées quotidiennement par le service Contrôle des risques. Dans un but de consolidation, le VaR du portefeuille de la Banque Coop est calculé une fois par an par le groupe. Comparé à l'exercice précédent, voici donc les risques de perte du marché par catégorie:

**Value at Risk pour l'ensemble du portefeuille de la banque et pour les différentes catégories de risque du marché**

(durée de détention: 1 an; intervalle de confiance: 99%)

| en CHF                        | au 31.12.2013 | au 31.12.2012 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| VaR portefeuille de la banque | 1 320 877     | 1 963 803     |
| VaR monnaies                  | 78 418        | 30 648        |
| VaR taux d'intérêt            | 1 318 957     | 1 968 800     |
| VaR actions                   | 0             | 0             |
| VaR matières premières        | 168           | 2 265         |

**Risque opérationnel**

Pour définir le risque opérationnel, la Banque Coop a recours au standard industriel qui le décrit comme étant le risque de pertes dans le cadre de l'activité provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou émanant d'événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation. La responsabilité de la gestion des risques opérationnels ainsi que pour l'application des procédures et des systèmes appropriés revient aux départements respectifs.

**Evaluation et surveillance des risques opérationnels**

Une banque de données détaillée recensant toutes les pertes opérationnelles à partir d'un montant de CHF 1000.– est tenue au niveau du groupe depuis 2006 et constitue donc l'élément essentiel pour la gestion et le contrôle des risques opérationnels. Les cas de perte sont répertoriés en conformité avec la circulaire FINMA 2008/21 «Risques opérationnels – banques». Les pertes survenues font l'objet de comptes rendus à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Une surveillance régulière et intégrée dans les processus du risque opérationnel est assurée par un système de contrôle interne (SCI), assisté par ordinateur. Ce système documente les activités de contrôle à effectuer et répertorie les omissions éventuelles. Par ailleurs, un processus d'information automatique des instances supérieures, remontant jusqu'à la Direction générale ou jusqu'à l'Inspectorat du groupe, permet, le cas échéant, de déclencher d'autres activités. Dans ce contexte, les principaux processus de la banque sont examinés pour ce qui a trait à leur sécurité, leurs points faibles, leur concordance avec les lois et les réglementations ainsi que leur rentabilité. En s'appuyant sur des recommandations concrètes, la Direc-

tion générale dispose d'un instrument efficace pour supprimer les erreurs et les points faibles. Le Comité d'audit du groupe vérifie l'efficacité des contrôles de la révision interne et externe.

**Gestion des risques opérationnels**

La responsabilité pour le risque opérationnel incombe aux différents départements. Une panoplie étayée de directives contribue à réduire les risques opérationnels, des compétences et tâches très clairement définies étant attribuées aux différentes unités d'organisation. L'introduction de nouveaux produits et prestations de services est assujettie à un processus standard pour les nouveaux produits. A cet égard, il faut définir les procédures et mettre à disposition les systèmes de saisie avant que la Direction générale ne donne le coup d'envoi de toute activité y relative.

Outre les règlements et les directives, la gestion du risque opérationnel relève également de la culture d'entreprise. Des collaborateurs motivés et intègres au sein de la banque contribuent très largement à un apport de prestations exempt d'erreurs. Les systèmes d'incitation de la Banque Coop sont détaillés au chapitre Corporate governance.

Par ailleurs, les risques opérationnels notables (risque en lien avec la sécurité, les questions juridiques et de compliance) sont suivis par les unités respectives. Tous les risques relatifs à la sécurité, tels qu'incendie, cambriolage, attaque à main armée, piratage informatique ou panne de l'infrastructure informatique, sont gérés sur la base d'un concept de continuité de l'exploitation mis en œuvre au niveau du groupe. Sur le plan organisationnel, ces tâches sont attribuées au responsable Sécurité.

La Direction générale est responsable de la mise en œuvre de systèmes et processus internes appropriés visant à garantir le respect de la Compliance. Elle prend les mesures et dispositions en la matière, élaboré en particulier les directives pertinentes et fait en sorte que les collaborateurs, à leur niveau hiérarchique, appliquent en bonne et due forme les principes de la Compliance. A cet égard, elle est soutenue par le service Droit & compliance. Dans le droit fil d'une structure de compliance décentralisée, les diverses tâches de compliance sont assignées aux collaborateurs compétents des départements. Ceux-ci sont principalement chargés d'identifier, de prévenir ou de minimiser les risques résultant d'un non-respect des

prescriptions de conformité ainsi que de concrétiser les opportunités qui se présentent pour la banque au regard des dispositions juridiques et réglementaires en vigueur. Un certain nombre de tâches centrales de compliance sont directement attribuées au service Droit & compliance. Rattaché au département Présidence de la Banque Coop, ce dernier agit simultanément en qualité d'unité de coordination compliance et, partant, est chargé de superviser l'ensemble des tâches compliance à accomplir, de l'évaluation annuelle du risque de compliance et de commettre des rapports à l'attention de la Direction générale et du Comité d'audit du groupe. La section Compliance AML soutient la Direction générale et les collaborateurs dans la mise en œuvre et la surveillance des principes de compliance, notamment des mesures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et d'appliquer la CDB 08 de l'Association suisse des banquiers.

#### Risque de réputation

Pour les banques, la confiance des clients, des investisseurs et du marché est fondamentale. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop veille pour toutes ces activités à ne pas nuire à sa renommée.

Sont notamment réputées relations d'affaires présentant des risques accrus les relations avec des personnes exposées politiquement (PEP). L'ouverture ou la poursuite de telles relations n'est autorisée qu'au terme d'un examen rigoureux de l'ensemble des circonstances (information sur la personne, contexte et but de la relation d'affaires, acquisition et provenance des valeurs patrimoniales à déposer à la Banque Coop, clarification de l'ayant droit économique de ces avoirs, risques de réputation, etc.) et qu'après approbation par la Direction générale.

Afin d'identifier de manière précoce toute relation susceptible de présenter des risques de réputation pour la banque, un(e) examen/comparaison de notre base client (y c. de l'ayant droit économique et des représentants) est pratiqué(e) quotidiennement via la base de données World-Check. Cette dernière ne recense pas seulement des PEP, mais également des personnes faisant l'objet de poursuites pénales ou figurant sur des registres de sanctions.

### 3. Principes comptables et d'évaluation

#### Principes

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan sont régis par les prescriptions définies dans le Code des obligations, la Loi sur les banques et les statuts ainsi que par les directives de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (circulaire FINMA 2008/2 «Comptabilité – banques») et le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange SA. La présente clôture confère une image conforme à la situation patrimoniale, financière et de revenu de la Banque Coop. Par ailleurs, une clôture individuelle statutaire de la Banque Coop servant de base à l'affectation du bénéfice est présentée.

#### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date de clôture de l'exercice sont saisies à la date de conclusion («trade date accounting») dans les livres de la banque et évaluées selon les principes mentionnés ci-après. Par analogie, le résultat des opérations conclues est intégré dans le compte de résultat. Dans ce contexte, il convient de souligner que les opérations influant sur le bilan sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion et qu'elles ne sont pas inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à leur exercice ou à leur date de valeur.

#### Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour en question. Les créances et les engagements en monnaies étrangères sont décomptés sur la base des cours moyens des devises le jour de référence. C'est le cours acheteur du jour de référence qui est appliqué pour les portefeuilles d'espèces. Les gains et pertes de cours résultant de la conversion de monnaies étrangères figurent dans le «résultat des opérations de négoce». Les cours de conversion pour les monnaies étrangères les plus importantes figurent à l'annexe.

#### Principes généraux d'évaluation

Les opérations attribuées à une rubrique du bilan sont évaluées individuellement (évaluation individuelle).

#### Liquidités, créances résultant de papiers monétaires, créances sur les banques, passifs

Ces postes sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, déduction faite de correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises.

L'escompte non encore perçu sur les titres du marché monétaire ainsi que le solde découlant des frais d'émission, les agios et les disagios sur les propres emprunts sont délimités sur la durée dans les comptes de régularisation actifs.

#### **Prêts à la clientèle (créances sur la clientèle et prêts hypothécaires)**

Les prêts à la clientèle sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les créances compromises («impaired loans»), c'est-à-dire les engagements auprès de la clientèle pour lesquels il est incertain que le débiteur puisse remplir ses obligations futures, sont évaluées sur une base individuelle, et la perte de valeur fait l'objet de correctifs de valeurs. Les opérations hors bilan, comme des engagements de paiement irrévocables, des garanties ou des instruments financiers dérivés, sont également intégrées dans cette évaluation. Les créances compromises sont placées dans la catégorie en souffrance lorsque les versements convenus d'intérêts, de commissions ou d'amortissements du capital n'ont pas été effectués du tout ou seulement partiellement plus de 90 jours après leur échéance. Généralement, les créances en souffrance («non-performing loans») font partie intégrante des créances compromises.

Les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) et les intérêts dont le versement est compromis, tout comme les commissions correspondantes ne sont plus comptabilisés dans le résultat, mais directement affectés à la position «correctifs de valeurs et provisions». Les pertes de valeurs des créances compromises sont calculées sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance et le revenu escompté, tout en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net attendu de la réalisation des sécurités éventuelles.

Lorsqu'une créance est classée dans la catégorie entièrement ou partiellement irrécouvrable ou lorsqu'une renonciation à une créance est accordée, la radiation du montant correspondant est effectuée aux dépens des correctifs de valeurs réalisés antérieurement. Les rentrées de montants radiés sont créditées aux «produits extraordinaires». La Banque Coop classe toutes les créances dans un système de catégories de notation allant de 1 à 12. Pour les créances des catégories de 1 à 10, le service de la dette est assuré, l'aliénation des sécurités est appropriée, et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeurs individuel n'est constitué. Les crédits des catégories 11 et 12 sont en revanche considérés

comme compromis et font l'objet individuel de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs pour les créances compromises sont dissous lorsque les montants dus de capital, d'intérêts et de commissions sont versés et les dispositions contractuelles ainsi que les critères de solvabilité remplis.

Hormis les correctifs de valeurs individuels, il en existe des forfaitaires pour les portefeuilles de crédits partiels et homogènes qui se composent d'une multitude de petites créances.

La Banque Coop dispose en outre de correctifs de valeurs forfaitaires pour les risques de défaillance. Ils sont constitués pour couvrir les risques latents existants non établis individuellement au jour de référence de l'évaluation. Les calculs pour ces correctifs se basent sur l'application CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Chaque engagement de crédit n'étant pas déjà couvert par des correctifs de valeurs individuels se voit attribuer, en fonction de la notation du client et de la durée, une probabilité de défaut («probability of default») tout comme un pourcentage de perte («loss-given default»), conformément aux sécurités à disposition. En fonction du montant du crédit ouvert au moment du défaut («exposure at default»), il en résulte la perte attendue («expected loss») par position individuelle / pour l'ensemble du portefeuille de crédits de la banque.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour risques de défaillance figurent à la position «correctifs de valeurs et provisions» au passif du bilan.

#### **Opérations de mise et de prise en pension**

Dans le cadre d'opérations de mise en pension, la banque vend des titres du portefeuille d'investissement en s'engageant en même temps à les racheter; dans celui d'opérations de prise en pension, elle achète des titres en s'engageant à les vendre.

Ces opérations sont traitées comme transactions financières dans le cadre des créances sur les banques / la clientèle ou des engagements envers les banques / la clientèle; une saisie des titres influant sur le bilan n'est effectuée que lorsque le pouvoir de disposition sur les droits contractuels liés aux titres est cédé.

## **Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce**

Les titres et métaux précieux détenus par la banque et destinés au négoce courant sont évalués et inscrits selon la notion de juste valeur, qui peut correspondre à un prix défini par un marché efficace et à négociabilité élevée ou à un prix calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation. Si, exceptionnellement, aucune juste valeur n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours découlant de l'évaluation ainsi que les bénéfices et pertes réalisés sont comptabilisés dans le «résultat des opérations de négoce». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est également crédité à la position «résultat des opérations de négoce». Les frais de refinancement pour les portefeuilles destinés au négoce sont imputés au «résultat des opérations de négoce» et crédités au «produit des intérêts et des escomptes».

Les transferts entre les portefeuilles destinés au négoce et les immobilisations financières constituent toujours des événements extraordinaires rares. De tels transferts sont effectués à la valeur du marché au moment de la prise de décision et sont dûment documentés.

## **Immobilisations financières**

S'agissant des immobilisations financières, l'évaluation des titres de participation se fait selon le principe de la valeur la plus basse. Une attribution a lieu au maximum jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition si la valeur sur le marché, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite et garantie de manière durable.

Les titres de créance à revenu fixe, acquis dans un but de placement à long terme, sont évalués selon la méthode Accrual. L'agio et le disagio sont délimités sur la durée jusqu'à leur échéance. Les gains ou pertes réalisés provenant d'une alienation anticipée ou d'un remboursement anticipé sont encaissés au prorata sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance finale initiale. Les pertes de valeur imputables à la solvabilité des titres de créance à revenu fixe que la banque souhaite conserver jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles reprises de perte

de valeur ultérieures sont comptabilisées comme «produits extraordinaire». Les immeubles repris d'opérations de crédit et dont la vente est prévue sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou à la valeur de liquidation si elle est moindre, tout en tenant compte des coûts de vente latents.

Les portefeuilles en métaux précieux destinés aux opérations aux guichets et ceux destinés à la couverture des engagements correspondants provenant de comptes métaux sont évalués à la valeur du marché.

## **Participations**

Sont inscrits au bilan sous «participations» l'ensemble des titres de participation d'entreprises en possession de la banque conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote.

Les participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote, où la Banque Coop peut exercer une influence notable, sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence sur la base de la part aux fonds propres au jour de clôture. Le produit résultant des adaptations de l'évaluation est comptabilisé comme «produit des participations», alors qu'en cas de pertes, ces adaptations sont saisies en tant qu'*'amortissement sur l'actif immobilisé'*. Actuellement, la Banque Coop ne dispose pas de participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote.

Les participations inférieures à 20% de même que les participations secondaires et les participations non bancaires destinées à la vente sont portées au bilan dans les immobilisations financières à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires, ou selon le principe de la valeur la plus basse. Un amortissement est considéré comme nécessaire si la valeur comptable est supérieure au prorata des fonds propres de la société de participation, ou si d'autres signes de dépréciation de la valeur existent à la date de clôture de l'exercice. Des participations peu importantes sont en général totalement amorties dès l'année de leur acquisition par le biais de la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Une attribution est effectuée au maximum à hauteur de la valeur d'acquisition, dans la mesure où la valeur, tombée en dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Pour les sociétés non cotées, une attribution n'a lieu que si elle est durable et dépasse CHF 500 000.-.

La comptabilisation de l'attribution se fait par «produits extraordinaires».

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées séparément par immeuble ou objet.

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif et évalués selon le principe de la valeur d'acquisition s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils excèdent la limite inférieure d'inscription à l'actif de CHF 10 000.–.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité.

Lors de l'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en estimant avec prudence la durée d'utilisation de l'objet. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

| Catégorie de placement                               | Durée d'utilisation |
|--|---------------------|
| Immeubles, sans terrain                              | 50 ans              |
| Installations informatiques, hardware                | 3 ans               |
| Mobilier, véhicules                                  | 3 ans               |
| Incorporations et autres immobilisations corporelles | 5–10 ans            |
| Logiciels  | 5 ans max.          |

La valeur de toutes les immobilisations corporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu tout au long de la durée d'utilisation ou il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont inscrits au compte de résultat à la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Les bénéfices réalisés à la suite de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les «produits extraordinaires», les pertes figurent dans la position «charges extraordinaires». Les logiciels sont retirés de l'actif à l'issue de leur durée de vie économique.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan et évaluées sur la base des coûts d'acquisition si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour l'entreprise. Elles sont amorties linéairement sur la durée d'utilisation. Celles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan.

Voici la durée d'utilisation estimée:

| Catégorie de placement               | Durée d'utilisation |
|--------------------------------------|---------------------|
| Autres immobilisations incorporelles | 3 ans max.          |

La valeur de l'ensemble des immobilisations incorporelles portées au bilan est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation restante ou bien il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont comptabilisés à la rubrique «amortissements sur l'actif immobilisé».

### Comptes de régularisation

Les intérêts créditeurs et débiteurs, les commissions, les autres produits et dépenses de la période de comptabilisation sont régularisés conformément à la période pour assurer une présentation conforme de l'évolution du compte de résultat.

### Valeurs de remplacement positives et négatives

Sous ces positions du bilan se trouvent les valeurs de remplacement provenant de l'évaluation des instruments financiers dérivés. A l'opposé, c'est sous «autres actifs» ou, selon le cas, «autres passifs», que figure le compte de compensation pour la saisie de la comptabilisation n'influant pas sur le compte de résultat de valeurs de remplacement positives ou négatives; ces dernières émanent de l'évaluation de swaps de taux d'intérêt sous la responsabilité du Comité Asset & liability.

### Impôts

#### Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers sur le capital et sur le bénéfice, dus généralement à un rythme annuel. Les impôts à caractère unique ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants. Les impôts courants sur le résultat de l'exercice sont calculés en accord avec les prescriptions locales fiscales d'évalua-

tion du bénéfice et saisis comme charge pour l'exercice durant lequel les bénéfices correspondants sont réalisés. Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont inscrits aux «comptes de régularisation passifs».

#### **Impôts latents**

Les effets fiscaux découlant d'une différence de la valeur déclarée des actifs et des engagements et de leur valeur fiscale attribuable à un écart temporel entre la clôture individuelle statutaire et la clôture individuelle selon le principe True and Fair View sont comptabilisés comme impôts latents sous «provisions» dans le compte de résultat. Les avoirs d'impôts latents ne sont pas inscrits à l'actif.

#### **Correctifs de valeurs et provisions**

Pour l'ensemble des risques de perte décelables, des correctifs de valeurs individuels et des provisions individuelles sont constitués à la Banque Coop selon le principe de prudence. Les correctifs de valeurs et les provisions n'étant plus nécessaires à l'exploitation sont radiés du compte de résultat. Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour les risques de défaillance ainsi que les provisions pour d'autres risques d'affaires figurent sous cette position. Les correctifs de valeurs pour les immeubles dans les immobilisations financières sont déduits directement de la position correspondante dans les actifs.

Les paiements effectués par la Banque Coop dans le cadre de la garantie des dépôts sont inscrits à l'actif sous «créances sur les banques». Parallèlement, des correctifs de valeurs individuels correspondants sont constitués aux dépens de la position «correctifs de valeurs, provisions et pertes». D'éventuelles rentrées ultérieures seront comptabilisées à la position «rentrées sur créances amorties».

#### **Propres titres de créances et de participation**

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est décompté avec la position passive correspondante.

Le portefeuille de propres titres de participation est déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition dans la position séparée «propres titres de participation». Les paiements de dividendes et les produits de la revente provenant des propres titres de participation sont directement attribués aux «réserves de capital».

#### **Créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés**

Les créances sur et engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés comprennent les positions des banques et de la clientèle. Les conditions de ces comptes correspondent à celles du marché en vigueur à ce moment-là.

#### **Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires, crédits par engagement de même qu'opérations fiduciaires**

Ces positions figurent dans les opérations hors bilan à leur valeur nominale. Les engagements non utilisés, mais fermes, comportant un préavis contractuel supérieur à 6 semaines, sont pris en compte pour l'octroi de crédits ou d'autres prestations dans les engagements irrévocables. Cette position comprend aussi les hypothèques forward sur nouvelles opérations. Ces hypothèques permettent de fixer par anticipation les conditions pour un financement futur aux taux en vigueur sur le moment. Cette position comprend en outre les engagements de paiement envers la garantie des dépôts.

#### **Instruments financiers dérivés**

##### **Opérations de négoce**

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à leur juste valeur dans les positions «valeurs de remplacement positives/négatives». La juste valeur se base sur les cours du marché, les modèles de discounted cash-flow et de prix d'option. Pour les transactions sur instruments financiers dérivés contractées dans un but de négoce, les produits réalisés et non réalisés sont comptabilisés à la position «résultat des opérations de négoce».

##### **Opérations de couverture**

La Banque Coop fait appel à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and liability management, afin de gérer les risques de variation des taux. Pour la couverture de ces derniers, elle recourt aux macrohedges. La composante de résultat y afférente est attribuée au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat de la couverture est attribué au «résultat des opérations d'intérêts». Le résultat des dérivés utilisés pour la gestion des risques de variation des taux dans le cadre du management de la structure du bilan est évalué selon la méthode Accrual. Pour ce faire, la composante d'intérêts est délimitée selon la méthode des intérêts composés tout au long

de la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts courus sur la position de couverture sont déclarés dans le «compte de compensation» sous «autres actifs» ou «autres passifs».

Les rapports de garantie, les objectifs et les stratégies des différentes opérations de couverture font l'objet d'une documentation à chaque conclusion d'un instrument dérivé. L'efficacité du rapport de garantie est vérifiée mensuellement par le service Contrôle des risques et rapportée au Comité A & L.

#### **Institutions de prévoyance**

Les collaborateurs de la Banque Coop sont assurés auprès de la Caisse de pension de la Basler Kantonalbank selon les dispositions de la LPP, de l'acte de fondation et du règlement contre les conséquences liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Il s'agit d'une institution indépendante, organisée selon le principe de la primauté des prestations, placée sous la surveillance du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville.

Le plan de prévoyance de la Caisse de pension de la Basler Kantonalbank se compose de deux éléments, à savoir d'un plan de rente et d'un plan de capital. Alors que le salaire de base est assuré dans le cadre du plan de rente, ce sont le bonus ainsi que la part du salaire annuel contractuel qui dépasse le maximum du salaire annuel assuré dans le plan de rente, qui sont couverts par le plan de capital. Le financement des plans de prévoyance était fourni, jusqu'à fin 2013, pour un tiers par les cotisations des employés et pour deux tiers par celles de l'employeur. Les primes dues à l'institution de prévoyance sont payées mensuellement par les sociétés affiliées et comptabilisées comme élément des «prestations sociales» au sein des charges de personnel. L'évaluation de la situation économique de l'institution de prévoyance influe également sur les comptes annuels. En effet, des découverts ou des excédents dans la caisse de pension peuvent se traduire pour la banque par une utilité ou un engagement économique, inscrits au bilan sous «autres actifs» ou «correctifs de valeurs et provisions». La réserve de contributions de l'employeur est comptabilisée au sein des charges de personnel et inscrite à la position «autres actifs». Il n'est pas procédé à un calcul des intérêts ou à un escompte du montant nominal en lien avec la réserve de contributions de l'employeur.

#### **Modification des principes comptables et d'évaluation**

Les principes comptables et d'évaluation pour l'exercice écoulé n'ont pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent. Seul le concept des correctifs de valeur a été adapté de telle sorte que les limites de crédit non utilisées, comportant un préavis supérieur à 6 semaines résultant d'accords de consortium, ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation des correctifs de valeur forfaitaires.

#### **Événements après la date du bilan**

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'influer de façon déterminante sur la situation durant l'exercice sous revue de la Banque Coop en matière de fortune, finances et revenu ne s'est produit.

# Informations sur le bilan

## Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

| Prêts                                     | Garantie hypothécaire en CHF 1000 | Autres garanties en CHF 1000 | En blanc en CHF 1000 | Total             |
|---|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|
|   |                                   |                              |                      | en CHF 1000       |
| Créances sur la clientèle                 | 150 106                           | 69 890                       | 332 511              | 552 507           |
| Créances hypothécaires                    | 12 973 597                        |                              | 43 658               | 13 017 255        |
| · Immeubles d'habitation                  | 11 376 872                        |                              | 6 711                | 11 383 583        |
| · Immeubles commerciaux et administratifs | 733 647                           |                              | 10 283               | 743 930           |
| · Artisanat et industrie                  | 464 797                           |                              | 13 957               | 478 754           |
| · Autres                                  | 398 281                           |                              | 12 707               | 410 988           |
| <b>Total des prêts au 31.12.2013</b>      | <b>13 123 703</b>                 | <b>69 890</b>                | <b>376 169</b>       | <b>13 569 762</b> |
| Part en %                                 | 96,7                              | 0,5                          | 2,8                  | 100,0             |
| Total des prêts au 31.12.2012             | 12 592 086                        | 77 049                       | 341 639              | 13 010 774        |
| Part en %                                 | 96,8                              | 0,6                          | 2,6                  | 100,0             |

## Opérations hors bilan

|  |              |              |                |                |
|--|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Engagements conditionnels  | 1 993        | 5 386        | 34 284         | 41 663         |
| Engagements irrévocables   | 3 791        | 391          | 237 020        | 241 202        |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 0            | 0            | 18 348         | 18 348         |
| Crédits par engagement   | 0            | 0            | 0              | 0              |
| <b>Total hors bilan au 31.12.2013</b>                                | <b>5 784</b> | <b>5 777</b> | <b>289 652</b> | <b>301 213</b> |
| Total hors bilan au 31.12.2012 <sup>1)</sup>                         | 6 865        | 5 408        | 313 667        | 325 940        |

<sup>1)</sup> La valeur au 31.12.2012 a été adaptée.

## Créances compromises

|  | Montant brut de la dette en CHF 1000 | Produit estimé de la réalisation des sécurités <sup>1)</sup> en CHF 1000 | Montant net de la dette en CHF 1000 | Correctifs individuels de valeurs en CHF 1000 |
|--|--------------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| <b>Créances compromises au 31.12.2013<sup>2)</sup></b> | <b>162 319</b>                       | <b>98 034</b>  | <b>64 285</b>                       | <b>65 760</b>                                 |
| Créances compromises au 31.12.2012                     | 209 018                              | 145 850  | 63 168                              | 64 441  |

<sup>1)</sup> Crédit ou valeur d'aliénation par client: la valeur la plus basse est déterminante.

<sup>2)</sup> Les correctifs de valeurs individuels dépassent le montant net de la dette pour CHF 1,5 million. Cela s'explique par le fait que le calcul des correctifs de valeurs individuels se base sur la limite de crédit accordée au client et non sur l'utilisation effective (plus basse) au jour de référence.

### Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

|   | 31.12.2013<br>Juste valeur<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Juste valeur<br>en CHF 1000 | Variation<br>en données<br>absolues<br>en CHF 1000 |
|---|---|---|--|
| Titres de créance   | 0   | 0   | 0  |
| · cotés <sup>1)</sup>   | 0   | 0   | 0  |
| · non cotés   | 0   | 0   | 0  |
| Titres de participation   | 0   | 0   | 0  |
| Métaux précieux   | 272                                       | 203                                       | 69   |
| <b>Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce</b>           | <b>272</b>                                | <b>203</b>                                | <b>69</b>  |
| · dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 0   | 0   | 0  |

<sup>1)</sup> Négociés auprès d'une bourse reconnue.

### Immobilisations financières

|   | 31.12.2013<br>Valeur comptable<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Valeur comptable<br>en CHF 1000 | 31.12.2013<br>Juste valeur<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Juste valeur<br>en CHF 1000 |
|---|---|---|---|---|
| Titres de créance   | 378 132                                       | 446 292                                       | 392 226                                   | 462 121                                   |
| · Dont titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance                       | 378 132                                       | 446 292                                       | 392 226                                   | 462 121                                   |
| · Dont titres de créance évalués selon le principe de la valeur la plus basse               | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Titres de participation   | 4 866   | 4 866   | 5 152                                     | 5 011                                     |
| · Dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)                    | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Métaux précieux   | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Immeubles   | 1 570   | 450   | 1 570                                     | 450                                       |
| <b>Total des immobilisations financières</b>  | <b>384 568</b>                                | <b>451 608</b>                                | <b>398 948</b>                            | <b>467 582</b>                            |
| · dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités | 210 124                                       | 267 271                                       |   |   |

### Participations

|                                 | 31.12.2013<br>Valeur comptable<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Valeur comptable<br>en CHF 1000 | Variation<br>en données<br>absolues<br>en CHF 1000 |
|---------------------------------|---|---|--|
| Avec valeur boursière           | 5 851   | 5 851   | 0  |
| Sans valeur boursière           | 18 309  | 18 309  | 0  |
| <b>Total des participations</b> | <b>24 160</b>                                 | <b>24 160</b>                                 | <b>0</b>   |

## Principales participations de la Banque Coop<sup>1)</sup>

|   | Siège  | Activité             | Capital social<br>en CHF 1000 | Participation<br>au capital<br>en % | Participation au<br>capital<br>2012 en % |
|---|--------|----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Participations</b>   |        |                      |                               |                                     |  |
| <b>Participations entièrement consolidées</b>   |        |                      |                               |                                     |  |
| Aucunes   |        |                      |                               |                                     |  |
| <b>Participations partiellement consolidées</b>                                       |        |                      |                               |                                     |  |
| Aucunes   |        |                      |                               |                                     |  |
| <b>Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</b>                |        |                      |                               |                                     |  |
| Aucunes   |        |                      |                               |                                     |  |
| <b>Participations évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur la plus basse</b> |        |                      |                               |                                     |  |
| Sociétés non cotées   |        |                      |                               |                                     |  |
| Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA         | Zurich | Financement bancaire | 800 000                       | 4,09                                | 4,09                                     |
| Aduno Holding SA  | Zurich | Opérations de crédit | 25 000                        | 0,90                                | 0,90                                     |
| Compagnie d' Assurances Nationale Suisse SA   | Bâle   | Assurance            | 8 820                         | 0,70                                | 0,70                                     |

<sup>1)</sup> La participation doit être égale ou supérieure à 5%. De surcroît, la part au capital-actions doit être supérieure à CHF 1 million ou la valeur comptable supérieure à CHF 2 millions.

<sup>2)</sup> La part de capital dans la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA s'est élevée, après une augmentation de capital à CHF 800 mio. en 2012, à 4,09%.

## Présentation de l'actif

|   | Valeur<br>d'acquisi-<br>tion | Amortis-<br>sements<br>cumulés | Valeur<br>comptable<br>31.12.2012 | 2013<br>Change-<br>ments<br>d'affec-<br>tation | 2013<br>Investis-<br>sements | 2013<br>Désinvestis-<br>sements | 2013<br>Amortis-<br>sements | 2013<br>Rentrée<br>d'amortis-<br>sements | Valeur<br>comptable<br>31.12.2013 |
|---|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--|-----------------------------------|
|   | CHF 1000                     | CHF 1000                       | CHF 1000                          | CHF 1000                                       | CHF 1000                     | CHF 1000                        | CHF 1000                    | CHF 1000                                 | CHF 1000                          |
| <b>Participations</b>   |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  |                                   |
| Participations  | 25 026                       | -866                           | 24 160                            |  |                              |                                 |                             |  | 24 160                            |
| <b>Total participations</b>   | <b>25 026</b>                | <b>-866</b>                    | <b>24 160</b>                     | <b>0</b>                                       | <b>0</b>                     | <b>0</b>                        | <b>0</b>                    | <b>0</b>                                 | <b>24 160</b>                     |
| <b>Immobilisations corporelles</b>  |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  |                                   |
| A l'usage de la banque  | 90 344                       | -9 528                         | 80 816                            |  | 148                          |                                 | -1 239                      |  | 79 725                            |
| Autres immeubles  | 6 800                        | -641                           | 6 159                             |  |                              |                                 | -71                         |  | 6 088                             |
| Autres immobilisations corporelles  | 44 012                       | -34 267                        | 9 745                             |  | 1 607                        |                                 | -2 810                      |  | 8 542                             |
| Logiciels   | 17 525                       | -10 078                        | 7 447                             |  | 1 349                        |                                 | -2 914                      |  | 5 882                             |
| <b>Total immobilisations corporelles</b>                                  | <b>158 681</b>               | <b>-54 514</b>                 | <b>104 167</b>                    | <b>0</b>                                       | <b>3 104</b>                 | <b>0</b>                        | <b>-7 034</b>               | <b>0</b>                                 | <b>100 237</b>                    |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                      |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  |                                   |
| Goodwill  |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  |                                   |
| Autres immobilisations incorporelles                                      |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  |                                   |
| <b>Total immobilisations incorporelles</b>                                | <b>0</b>                     | <b>0</b>                       | <b>0</b>                          | <b>0</b>                                       | <b>0</b>                     | <b>0</b>                        | <b>0</b>                    | <b>0</b>                                 | <b>0</b>                          |
| Valeur d'assurance incendie des immeubles de la banque (sans terrains)    |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  | 112 887                           |
| Valeur d'assurance incendie des autres immeubles (sans terrains)          |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  | 8 049                             |
| Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles        |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  | 103 505                           |
| Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation |                              |                                |                                   |  |                              |                                 |                             |  | 0                                 |

## Autres actifs et passifs ainsi que valeurs de remplacement positives et négatives

|  | 31.12.2013<br>Actifs<br>en CHF 1000 | 31.12.2013<br>Passifs<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Actifs<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Passifs<br>en CHF 1000 |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Autres actifs et passifs</b>  |                                     |                                      |                                     |                                      |
| Compte de compensation des instruments financiers dérivés                          | 0                                   | 16 508                               | 3 690                               | 0                                    |
| Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation inscrits à l'actif | 0                                   | 0                                    | 0                                   | 0                                    |
| Impôts indirects   | 627                                 | 12 790                               | 1 023                               | 14 661                               |
| Comptes de règlement / comptes transitoires  | 15 391                              | 2 317                                | 17 725                              | 2 624                                |
| Divers autres actifs et passifs  | 205                                 | 15 660                               | 320                                 | 23 281                               |
| <b>Total autres actifs et passifs</b>  | <b>16 223</b>                       | <b>47 275</b>                        | <b>22 758</b>                       | <b>40 566</b>                        |
| <b>Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés</b>                  |                                     |                                      |                                     |                                      |
| Contrats pour compte propre:   |                                     |                                      |                                     |                                      |
| · Portefeuilles destinés au négoce   | 1 966                               | 1 172                                | 1 627                               | 867                                  |
| · Structure du bilan   | 82 945                              | 71 000                               | 98 160                              | 105 871                              |
| Contrats en qualité de commissionnaire   | 0                                   | 0                                    | 0                                   | 0                                    |
| <b>Total valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés</b>            | <b>84 911</b>                       | <b>72 172</b>                        | <b>99 787</b>                       | <b>106 738</b>                       |

## Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

|   | 31.12.2013<br>Créances / valeur<br>comptable<br>en CHF 1000 | 31.12.2013<br>dont utilisées<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Créances / valeur<br>comptable<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>dont utilisées<br>en CHF 1000 |
|---|---|---|---|---|
| Créances résultant de papiers monétaires                      | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Créances hypothécaires  | 2 574 744   | 2 056 104                                   | 2 661 866   | 2 080 944                                   |
| Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce | 0   | 0   | 0   | 0   |
| Immobilisations financières                                   | 120 000   | 5 000                                       | 134 000   | 5 000                                       |
| <b>Total des actifs mis en gage</b>                           | <b>2 694 744</b>  | <b>2 061 104</b>                            | <b>2 795 866</b>  | <b>2 085 944</b>                            |
| <b>Total des actifs avec réserve de propriété</b>             | <b>0</b>  | <b>0</b>                                    | <b>0</b>  | <b>0</b>                                    |

## Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Prétentions découlant de la mise en gage de «cash» lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension   | 0                         | 0                         |
| Engagements découlant du «cash» reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension  | 0                         | 0                         |
| Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de prise en pension   | 0                         | 0                         |
| · dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction   |                           |                           |
| Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction | 0                         | 0                         |
| · dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie  |                           |                           |

## Engagements envers la propre institution de prévoyance

Sous le nom de «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», il existe avec siège à Bâle une fondation ayant pour but la prévoyance professionnelle des conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs du groupe BKB, de ceux d'entreprises économiquement ou financièrement lui étant étroitement liées ainsi que pour leurs parents et survivants. Partant, tous les collaborateurs de la maison mère de la BKB et de la Banque Coop sont assurés auprès de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank».

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est jusqu'au 31.12.2013 une caisse avec primauté des prestations et un plan de prévoyance orienté sur les prestations. Au 1<sup>er</sup> janvier, des experts indépendants réalisent pour l'institution de prévoyance des évaluations actuarielles. Les cotisations ordinaires des employés correspondent à 5,5%, celles de l'employeur à 12% du salaire annuel assuré. Elles sont virées mensuellement à la caisse de pension par les sociétés du groupe. A partir du 1.1.2014, la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» sera gérée en vertu du principe de la primauté des cotisations.

|  | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000 | 31.12.2012<br>en CHF<br>1000 | Variation<br>en données<br>absolues<br>CHF 1000 |
|--|------------------------------|------------------------------|---|
| Engagements envers la propre institution de prévoyance professionnelle | 461                          | 18                           | 443   |

## Réserve de cotisations de l'employeur

|   | Valeur<br>nominale           | Renon-<br>ciation<br>à l'utilisation | Constitu-<br>tion / dissolution | Bilan                        | Bilan                        | Résultat de la réserve<br>de cotisations de<br>l'employeur dans les<br>charges de personnel |                        |
|---|------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|------------------------|
|   | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000 | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000         | 2013<br>en CHF<br>1000          | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000 | 31.12.2012<br>en CHF<br>1000 | 2013<br>en CHF<br>1000  | 2012<br>en CHF<br>1000 |
| Institution de prévoyance professionnelle | 1 850                        | 1 818                                | 434                             | 32                           | 32                           | 0   | 0                      |

## Avantage / engagement économique

Sur la base de la dernière clôture disponible (au 31.12.2012) de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» tout comme des évolutions en 2013, il a été évalué si un éventuel découvert ou excédent se traduit par un avantage ou un engagement économique pour le groupe BKB. Dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», l'avantage/ l'engagement économique est calculé globalement pour l'ensemble des employeurs affiliés. Par conséquent, pour déterminer l'existence d'un avantage/engagement économique, la Banque Coop fait intervenir la clôture globale de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank».

Dans le sillage des turbulences ayant secoué les marchés financiers, la caisse de pension a connu en 2008 une année exécrable en matière de placements, bien qu'elle ait appliqué une stratégie bien diversifiée sans prise de risque particulier. Elle s'est vu, en 2009, dans l'obligation de prendre des mesures d'assainissement. Ces dernières, qui se sont traduites par une augmentation des cotisations des employés et des employeurs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ont perduré les années suivantes et amené les deux banques à constituer, avec inscription aux comptes 2011, des provisions pour engagements de prévoyance.

Dans le même temps, la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est parvenue ces dernières années, par ses propres moyens, à retrouver un taux de couverture de 100% ou plus. C'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé, début 2012, de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions en faveur d'un assainissement durable de la caisse de pension. Parmi les principales concrétisations à ce titre, il faut mentionner le passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la primauté des prestations à celle des cotisations et le versement unique des employeurs destiné à financer le déficit de couverture et la réglementation transitoire.

Le résultat réjouissant des opérations de placement en 2013 d'une part et le versement unique des deux banques d'autre part ont permis de résorber le découvert de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2013. Le groupe BKB n'a plus, dès lors, d'engagement économique en la matière.

|  | Excédent /<br>découvert <sup>1)</sup> | Part économique<br>de l'organisation | Variation<br>comparé à<br>2012/<br>influant sur<br>le résultat<br>2013 | Cotisations<br>délimitées<br>sur la<br>période | Charges de prévoyance<br>dans les charges de<br>personnel |                        |
|--|---------------------------------------|--------------------------------------|--|--|---|------------------------|
|  | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000          | 31.12.2013<br>en CHF<br>1000         | 31.12.2012<br>en CHF<br>1000   | en CHF 1000                                    | 2013<br>en CHF<br>1000                                    | 2012<br>en CHF<br>1000 |
| Institution de prévoyance professionnelle avec découvert | -24 441                               | 0                                    | -6 000   | 6 000  | 0   | 18 755                 |

<sup>1)</sup> Au moment de la publication du rapport de gestion 2013, la clôture 2013 de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» n'était pas encore disponible. Aussi, ce chiffre se réfère à la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2012.

**Encours des emprunts et des prêts des centrales de lettres de gage,  
répartis selon le premier délai de dénonciation possible**

| Année<br>d'émission  | Taux<br>en % | Type          | Volume<br>d'émission <sup>1)</sup> | Échéances    |              |              |              |              |              |              |              |             |              | Total<br>en mio.<br>de CHF |              |
|--|--------------|---------------|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|----------------------------|--------------|
|  |              |               |                                    | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | 2022        | 2023         | 2024ss.                    |              |
| <b>Emprunts obligataires en millions de CHF:</b>   |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            |              |
| 2004   | 3,000        | <sup>1)</sup> | 150,0                              | 150,0        |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 150,0        |
| 2006   | 2,875        | <sup>1)</sup> | 300,0                              |              | 300,0        |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 300,0        |
| 2008   | 3,250        | <sup>1)</sup> | 150,0                              |              | 150,0        |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 150,0        |
| <b>Total emprunts obligataires</b>   |              |               | <b>150,0</b>                       | <b>150,0</b> | <b>300,0</b> | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>                 | <b>600,0</b> |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 3,00%        |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 2,88%        |
| <b>Placements privés en millions de CHF:</b>   |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            |              |
| 2004   | 2,760        | <sup>1)</sup> | 10,0                               |              | 10,0         |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 10,0         |
| <b>Total placements privés</b>   |              |               | <b>0,0</b>                         | <b>10,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>  | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>                 | <b>10,0</b>  |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 2,76%        |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 2,76%        |
| <b>Prêts de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA en millions de CHF:</b> |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            |              |
| <b>Total des prêts</b>   |              |               | <b>157,3</b>                       | <b>141,5</b> | <b>294,0</b> | <b>106,4</b> | <b>280,0</b> | <b>148,8</b> | <b>254,6</b> | <b>143,2</b> | <b>133,9</b> | <b>22,0</b> | <b>222,1</b> | <b>1 903,8</b>             |              |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 1,94%        |
| Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:  |              |               |                                    |              |              |              |              |              |              |              |              |             |              |                            | 2,15%        |
| <b>Total emprunts obligataires et<br/>prêts des centrales des lettres de gage</b>                                    |              |               | <b>307,3</b>                       | <b>301,5</b> | <b>594,0</b> | <b>106,4</b> | <b>280,0</b> | <b>148,8</b> | <b>254,6</b> | <b>143,2</b> | <b>133,9</b> | <b>22,0</b> | <b>222,1</b> | <b>2 513,8</b>             |              |

<sup>1)</sup> N'étant pas de rang subordonné.

## Correctifs de valeurs et provisions

|   | 2012<br>Etat au 31.12.2012 | 2013<br>Utilisation<br>conforme à<br>leur but<br>en CHF 1000 | 2013<br>Recouvrement,<br>intérêts en<br>souffrance, diff.<br>de change<br>en CHF 1000 | 2013<br>Reconstitution<br>à charge du<br>compte de<br>résultat<br>en CHF 1000 | 2013<br>Dissolution<br>au profit du<br>compte de<br>résultat<br>en CHF 1000 | 2013<br>Etat au<br>31.12.2013 |
|---|----------------------------|--|---|---|---|-------------------------------|
| <b>Provisions pour impôts latents</b>   | <b>0</b>                   | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                      |
| <b>Correctifs de valeurs et provisions<br/>pour risques de perte et autres risques:</b>                                       |                            |  |   |   |   |                               |
| Correctifs de valeurs et provisions pour risques<br>de défaillance (risques de recouvrement et<br>risques-pays) <sup>1)</sup> | 190 426                    | –1 333   | 691   | 16 188  | –17 130   | 188 842                       |
| Correctifs de valeurs et provisions pour autres<br>risques d'exploitation <sup>2)</sup>                                       | 3 171                      | –3   | 0   | 2 257   | –1 132  | 4 293                         |
| Provisions de restructuration   | 0                          | 0  | 0   | 0   | 0   | 0                             |
| Provisions pour engagements de prévoyance   | 6 000                      | –17 008  | 0   | 11 600  | –592  | 0                             |
| Autres provisions   | 13 328                     | –4 230   | 0   | 9 740   | –6 331  | 12 507                        |
| <b>Sous-total</b>   | <b>212 925</b>             | <b>–22 574</b>   | <b>691</b>  | <b>39 785</b>   | <b>–25 185</b>  | <b>205 642</b>                |
| <b>Total correctifs de valeurs et des provisions</b>  | <b>212 925</b>             | <b>–22 574</b>   | <b>691</b>  | <b>39 785</b>   | <b>–25 185</b>  | <b>205 642</b>                |
| Déduction des correctifs de valeurs compensés<br>directement à l'actif  | 1 100                      | 0  | –   | –   | –   | 2 125                         |
| <b>Total correctifs de valeurs et provisions<br/>selon le bilan</b>   | <b>211 825</b>             | <b>–</b>   | <b>–</b>  | <b>–</b>  | <b>–</b>  | <b>203 517</b>                |

<sup>1)</sup> Il existe des correctifs de valeurs forfaitaires pour un montant de CHF 110,3 millions.

<sup>2)</sup> Dont CHF 2,1 millions revient à des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif. Les CHF 2,2 millions restants concernent des provisions servant à couvrir des risques décelables le jour de clôture

## Capital social

|  | 31.12.2013<br>Valeur<br>nomiale<br>totale<br>en CHF 1000 | 31.12.2013<br>Nombre de voix | 31.12.2013<br>Capital donnant<br>droit au<br>dividende<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Valeur<br>nomiale<br>totale<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Nombre de voix | 31.12.2012<br>Capital donnant<br>droit au<br>dividende<br>en CHF 1000 |
|--|--|------------------------------|---|--|------------------------------|---|
| <b>Capital-actions</b>   | <b>337 500</b>   | <b>16 875 000</b>            | <b>337 500</b>  | <b>337 500</b>   | <b>16 875 000</b>            | <b>337 500</b>  |
| Actions au porteur   | 337 500  | 16 875 000                   | 337 500   | 337 500  | 16 875 000                   | 337 500   |
| <b>Capital autorisé</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                     | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                     | <b>0</b>  |
| Actions au porteur   | 0  | 0                            | 0   | 0  | 0                            | 0   |
| · dont augmentations de capital effectuées                           | 0  | 0                            | 0   | 0  | 0                            | 0   |
| <b>Capital conditionnel</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                     | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                     | <b>0</b>  |
| Actions au porteur   | 0  | 0                            | 0   | 0  | 0                            | 0   |
| · dont augmentations de capital effectuées                           | 0  | 0                            | 0   | 0  | 0                            | 0   |
| <b>Réserve en capital / réserve en bénéfice<br/>non distribuable</b> |  |                              | <b>168 750</b>  |  |                              | <b>168 750</b>  |

## Actionnaires importants de la Banque Coop

|  | 31.12.2013<br>Nominal<br>en CHF 1000 | 31.12.2013<br>Capital<br>et voix<br>en % | 31.12.2012<br>Nominal<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>Capital<br>et voix<br>en % |
|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Groupe lié par des conventions de vote             |                                      |  |                                      |  |
| · Basler Kantonalbank <sup>1)</sup>                | 194 322                              | 57,6                                     | 194 456                              | 57,6                                     |
| · Groupe Coop Société Coopérative <sup>1) 2)</sup> | 35 037                               | 10,4                                     | 35 037                               | 10,4                                     |
| · Propres titres                                   | 12 985                               | 3,8                                      | 14 508                               | 4,3                                      |
| Free-float   |                                      |  |                                      |  |
| · Organisations de l'USS <sup>3)</sup>             | 16 091                               | 4,8                                      | 17 064                               | 5,1                                      |
| · Tiers  | 79 065                               | 23,4                                     | 76 435                               | 22,6                                     |
| <b>Total</b>                                       | <b>337 500</b>                       | <b>100,0</b>                             | <b>337 500</b>                       | <b>100,0</b>                             |

Groupes liés par des conventions de vote: Basler Kantonalbank / Groupe Coop Société Coopérative avec au total 68,0% des voix.

1) Participation qualifiée et actionnaire important dans le sens de l'art. 3 ch. 2 lit. C<sup>bis</sup> LB.

2) Consolidé, sans Coop Assurance du Personnel.

3) Aucune organisation syndicale de l'USS ne détient une participation de 3% ou plus. Les organisations de l'USS ne sont pas liées entre elles par des conventions de vote.

## Justification des capitaux propres

|   | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | 2011<br>en CHF 1000 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Capitaux propres au début de l'exercice de référence</b>                                       |                     |                     |                     |
| Capital-actions   | 337 500             | 337 500             | 337 500             |
| Réserve en capital  | 83 052              | 115 129             | 116 879             |
| Réserve en bénéfice   | 491 462             | 432 364             | 412 212             |
| Réserve de réévaluation   | 0                   | 0                   | 0                   |
| Bénéfice de l'exercice  | 67 820              | 58 372              | 50 527              |
| + / - Conversions de monnaies étrangères  | 0                   | 0                   | 0                   |
| - Propres titres de participation   | -42 667             | -32 867             | -25 983             |
| <b>Sous-total</b>   | <b>937 167</b>      | <b>910 498</b>      | <b>891 135</b>      |
| + / - Répercussions d'un restatement  | 0                   | 0                   | 0                   |
| <b>Total capitaux propres au début de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)</b> | <b>937 167</b>      | <b>910 498</b>      | <b>891 135</b>      |
| + Augmentation de capital   | 0                   | 0                   | 0                   |
| + Agio  | 0                   | 0                   | 0                   |
| + / - Autres attributions aux réserves / moins prélèvements des réserves                          | 0                   | 0                   | 0                   |
| - Dividende résultant de l'apport de capital  | -21 846             | -29 312             |                     |
| - Dividende et autres attributions du résultat de l'exercice précédent                            | -7 129              | 0                   | -29 632             |
| + Bénéfice de l'exercice de référence   | 59 843              | 67 820              | 58 372              |
| - Achats de propres titres de participation (coûts d'acquisition)                                 | -6 161              | -25 527             | -41 333             |
| + Vente de propres titres de participation (coûts d'acquisition)                                  | 12 395              | 15 727              | 34 449              |
| + Bénéfices de la vente de propres titres de participation  | -2 838              | -2 039              | -2 493              |
| + / - Différences de conversion   | 0                   | 0                   | 0                   |
| <b>Total capitaux propres à la fin de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)</b> | <b>971 431</b>      | <b>937 167</b>      | <b>910 498</b>      |
| dont:   |                     |                     |                     |
| Capital-actions libéré  | 337 500             | 337 500             | 337 500             |
| Réserve en capital  | 58 670              | 83 052              | 115 129             |
| Réserve en bénéfice   | 551 851             | 491 462             | 432 364             |
| Réserve de réévaluation   | 0                   | 0                   | 0                   |
| Bénéfice de l'exercice  | 59 843              | 67 820              | 58 372              |
| + / - Conversions de monnaies étrangères  | 0                   | 0                   | 0                   |
| - Propres titres de participation   | -36 433             | -42 667             | -32 867             |

## Propres titres de participation

| Actions au porteur               | 2013<br>Prix moyen<br>du marché /<br>prix moyen de<br>la transaction<br>en CHF | 2013<br>Nombre | 2013<br>Coûts<br>d'acquisition<br>en CHF 1000 | 2012<br>Prix moyen<br>du marché /<br>prix moyen de<br>la transaction<br>en CHF | 2012<br>Nombre | 2012<br>Coûts<br>d'acquisition<br>en CHF 1000 |
|----------------------------------|--|----------------|---|--|----------------|---|
|                                  |  |                |   |  |                |   |
| Total au 1 <sup>er</sup> janvier | 54,200   | 725 380        | 42 667  | 62,500   | 512 092        | 32 867  |
| Plus achats                      | 48,615   | 126 730        | 6 161   | 55,352   | 461 179        | 25 527  |
| Moins ventes                     | 61,099   | -202 869       | -12 395                                       | 63,447   | -247 891       | -15 727                                       |
| <b>Total au 31 décembre</b>      | <b>45,100</b>  | <b>649 241</b> | <b>36 433</b>                                 | <b>54,200</b>  | <b>725 380</b> | <b>42 667</b>                                 |

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» détient 33 400 actions (2012: 33 400) de la Banque Coop dans les immobilisations.

## Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds propres

| Actif circulant  | A vue          | Dénon-<br>çable | Échéance<br>en 3 mois | Échéance<br>de 3 mois<br>à 12 mois | Échéance<br>de 12 mois<br>à 5 ans | Échéance<br>après 5 ans | Immobilisé   | Total             |
|--|----------------|-----------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|
|  | CHF 1000       | CHF 1000        | CHF 1000              | CHF 1000                           | CHF 1000                          | CHF 1000                | CHF 1000     | CHF 1000          |
| Liquidités   | 775 240        | -               | -                     | -                                  | -                                 | -                       | -            | 775 240           |
| Créances résultant de papiers monétaires                         | 160            | -               | 0                     | 0                                  | 0                                 | 0                       | -            | 160               |
| Créances sur les banques   | 71 664         | -               | 0                     | 0                                  | 0                                 | 0                       | -            | 71 664            |
| Créances sur la clientèle  | -              | 73 006          | 254 350               | 72 477                             | 131 525                           | 21 149                  | -            | 552 507           |
| Créances hypothécaires   | 2 990          | 638 457         | 912 101               | 1 439 947                          | 7 441 087                         | 2 582 673               | -            | 13 017 255        |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 272            | -               | -                     | -                                  | -                                 | -                       | -            | 272               |
| Immobilisations financières                                      | 4 865          | -               | 118 000               | 135 048                            | 104 112                           | 20 973                  | 1 570        | 384 568           |
| <b>Total actif circulant au 31.12.2013</b>                       | <b>855 191</b> | <b>711 463</b>  | <b>1 284 451</b>      | <b>1 647 472</b>                   | <b>7 676 724</b>                  | <b>2 624 795</b>        | <b>1 570</b> | <b>14 801 666</b> |
| Total actif circulant au 31.12.2012                              | 1 521 586      | 758 320         | 1 117 412             | 1 795 346                          | 7 747 233                         | 2 037 120               | 450          | 14 977 467        |

## Fonds étrangers

|   |                  |                  |               |                |                  |                |          |                   |
|---|------------------|------------------|---------------|----------------|------------------|----------------|----------|-------------------|
| Engagements résultant de papiers monétaires                           | 1 389            | -                | 0             | 0              | 0                | 0              | -        | 1 389             |
| Engagements envers les banques  | 51 029           | -                | 0             | 0              | 193 000          | 0              | -        | 244 029           |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | -                | 8 517 380        | -             | -              | -                | -              | -        | 8 517 380         |
| Autres engagements envers la clientèle                                | 2 091 515        | -                | 1 769         | 114 253        | 66 000           | 9 050          | -        | 2 282 587         |
| Obligations de caisse   | -                | -                | 9 067         | 36 093         | 98 726           | 13 633         | -        | 157 519           |
| Emprunts et prêts des centrales des lettres de gage                   | -                | -                | 70 000        | 237 300        | 1 281 900        | 924 600        | -        | 2 513 800         |
| <b>Total fonds étrangers au 31.12.2013</b>                            | <b>2 143 933</b> | <b>8 517 380</b> | <b>80 836</b> | <b>387 646</b> | <b>1 639 626</b> | <b>947 283</b> | <b>-</b> | <b>13 716 704</b> |
| Total fonds étrangers au 31.12.2012                                   | 1 937 923        | 8 024 392        | 208 174       | 1 013 497      | 1 695 133        | 1 026 253      | -        | 13 905 372        |

## Créances sur / engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Créances sur les sociétés liées           | 0                         | 0                         |
| Engagements envers les sociétés liées     | 0                         | 0                         |
| Créances résultant de crédits aux organes | 3 480                     | 1 497                     |

Entre la Banque Coop et les membres de la Direction générale ainsi que du Conseil d'administration, ou encore les personnes leur étant proches, il n'existe aucun engagement non conforme aux usages du marché. Par conséquent, les créances résultant de crédits aux organes se composent d'hypothèques et de crédits en compte courant accordés aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration. Par ailleurs, des crédits ont été conférés aux organes de la BKB pour un montant de CHF 658 000.-.

## Répartition du bilan entre la Suisse et étranger

|   | <b>31.12.2013</b><br>Suisse<br>en CHF 1000 | <b>31.12.2013</b><br>Etranger<br>en CHF 1000 | <b>31.12.2012</b><br>Suisse<br>en CHF 1000 | <b>31.12.2012</b><br>Etranger<br>en CHF 1000 |
|---|--|--|--|--|
| <b>Actifs</b>   |  |  |  |  |
| Liquidités  | 774 219                                    | 1 021  | 1 437 231                                  | 644  |
| Créances résultant de papiers monétaires                              | 160  | 0  | 76   | 0  |
| Créances sur les banques  | 64 018                                     | 7 646  | 74 239                                     | 2 692  |
| Créances sur la clientèle   | 482 695                                    | 69 812                                       | 497 485                                    | 24 021                                       |
| Créances hypothécaires  | 12 865 446                                 | 151 809                                      | 12 347 748                                 | 141 520                                      |
| Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce         | 272  | 0  | 203  | 0  |
| Immobilisations financières   | 215 509                                    | 169 059                                      | 248 425                                    | 203 183                                      |
| Participations  | 24 160                                     | 0  | 24 160                                     | 0  |
| Immobilisations corporelles   | 100 237                                    | 0  | 104 167                                    | 0  |
| Immobilisations incorporelles   | 0  | 0  | 0  | 0  |
| Comptes de régularisation   | 23 615                                     | 3 015  | 24 513                                     | 2 994  |
| Autres actifs   | 16 161                                     | 62   | 22 602                                     | 156  |
| Valeurs de remplacement positives                                     | 84 911                                     | 0  | 99 787                                     | 0  |
| <b>Total actifs</b>   | <b>14 651 403</b>                          | <b>402 424</b>                               | <b>14 880 636</b>                          | <b>375 210</b>                               |
| <b>Total en %</b>   | <b>97,3</b>                                | <b>2,7</b>                                   | <b>97,5</b>                                | <b>2,5</b>                                   |
| <b>Passifs</b>  |  |  |  |  |
| Engagements résultant de papiers monétaires                           | 1 389                                      | 0  | 8 954                                      | 0  |
| Engagements envers les banques  | 243 965                                    | 64   | 524 163                                    | 1 456  |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 8 226 720                                  | 290 660                                      | 7 728 046                                  | 296 346                                      |
| Autres engagements envers la clientèle                                | 2 107 358                                  | 175 229                                      | 2 228 119                                  | 186 673                                      |
| Obligations de caisse   | 157 519                                    | 0  | 214 815                                    | 0  |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage                    | 2 513 800                                  | 0  | 2 716 800                                  | 0  |
| Comptes de régularisation   | 42 707                                     | 21   | 54 147                                     | 31   |
| Autres passifs  | 47 263                                     | 12   | 40 463                                     | 103  |
| Valeurs de remplacement négatives                                     | 72 172                                     | 0  | 106 738                                    | 0  |
| Correctifs de valeurs et provisions                                   | 203 517                                    | 0  | 211 825                                    | 0  |
| Capital-actions   | 337 500                                    | 0  | 337 500                                    | 0  |
| Réserve en capital  | 58 670                                     | 0  | 83 052                                     | 0  |
| Propres titres de participation                                       | -36 433                                    | 0  | -42 667                                    | 0  |
| Réserve en bénéfice   | 551 851                                    | 0  | 491 462                                    | 0  |
| Bénéfice de l'exercice  | 59 843                                     | 0  | 67 820                                     | 0  |
| <b>Total passifs</b>  | <b>14 587 841</b>                          | <b>465 986</b>                               | <b>14 771 237</b>                          | <b>484 609</b>                               |
| <b>Total en %</b>   | <b>96,9</b>                                | <b>3,1</b>                                   | <b>96,8</b>                                | <b>3,2</b>                                   |

## Répartition des actifs par pays ou groupes de pays

|                                      | <b>31.12.2013</b><br>en CHF 1000 | <b>31.12.2013</b><br>en % | <b>31.12.2012</b><br>en CHF 1000 | <b>31.12.2012</b><br>en % |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Union européenne                     | 367 411                          | 2,44                      | 341 598                          | 2,24                      |
| Amérique du Nord                     | 10 091                           | 0,07                      | 9 081                            | 0,06                      |
| Asie, Océanie                        | 10 772                           | 0,07                      | 10 557                           | 0,07                      |
| Autres pays                          | 14 150                           | 0,09                      | 13 974                           | 0,09                      |
| <b>Total créances sur l'étranger</b> | <b>402 424</b>                   | <b>2,67</b>               | <b>375 210</b>                   | <b>2,46</b>               |
| Suisse                               | 14 651 403                       | 97,33                     | 14 880 636                       | 97,54                     |
| <b>Total actifs</b>                  | <b>15 053 827</b>                | <b>100,00</b>             | <b>15 255 846</b>                | <b>100,00</b>             |

## Bilan par monnaie

|   | CHF<br>en CHF 1000 | Métaux précieux<br>contre-valeur<br>en CHF 1000 | EUR<br>contre-valeur<br>en CHF 1000 | USD<br>contre-valeur<br>en CHF 1000 | Autres<br>contre-valeur<br>en CHF 1000 | Total<br>en CHF 1000 |
|---|--------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------|
| <b>Actifs</b>   |                    |   |                                     |                                     |  |                      |
| Liquidités  | 766 754            | 0   | 7 421                               | 634                                 | 431                                    | 775 240              |
| Créances résultant de papiers monétaires  | 0                  | 0   | 82                                  | 2                                   | 76                                     | 160                  |
| Créances sur les banques  | 2 740              | 8 859   | 18 882                              | 5 561                               | 35 622                                 | 71 664               |
| Créances sur la clientèle   | 416 673            | 0   | 104 741                             | 27 099                              | 3 994                                  | 552 507              |
| Créances hypothécaires  | 13 017 255         | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 13 017 255           |
| Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce                                     | 0                  | 272   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 272                  |
| Immobilisations financières   | 384 568            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 384 568              |
| Participations  | 24 160             | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 24 160               |
| Immobilisations corporelles   | 100 237            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 100 237              |
| Immobilisations incorporelles   | 0                  | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 0                    |
| Comptes de régularisation   | 25 527             | 0   | 1 002                               | 100                                 | 1                                      | 26 630               |
| Autres actifs   | 15 856             | 0   | 9                                   | 358                                 | 0                                      | 16 223               |
| Valeurs de remplacement positives   | 79 508             | 0   | 4 521                               | 882                                 | 0                                      | 84 911               |
| <b>Total actifs portés au bilan</b>   | <b>14 833 278</b>  | <b>9 131</b>                                    | <b>136 658</b>                      | <b>34 636</b>                       | <b>40 124</b>                          | <b>15 053 827</b>    |
| Prétentions à des livraisons résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises | 94 252             | 963   | 185 171                             | 84 708                              | 1 869                                  | 366 963              |
| <b>Total actifs</b>   | <b>14 927 530</b>  | <b>10 094</b>                                   | <b>321 829</b>                      | <b>119 344</b>                      | <b>41 993</b>                          | <b>15 420 790</b>    |
| <b>Passifs</b>  |                    |   |                                     |                                     |  |                      |
| Engagements résultant de papiers monétaires   | 566                | 0   | 699                                 | 105                                 | 19                                     | 1 389                |
| Engagements envers les banques  | 243 332            | 0   | 63                                  | 113                                 | 521                                    | 244 029              |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements                             | 8 496 397          | 0   | 20 980                              | 3                                   | 0                                      | 8 517 380            |
| Autres engagements envers la clientèle  | 1 924 932          | 8 858   | 219 268                             | 90 631                              | 38 898                                 | 2 282 587            |
| Obligations de caisse   | 157 519            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 157 519              |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage  | 2 513 800          | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 2 513 800            |
| Comptes de régularisation   | 42 697             | 0   | 0                                   | 2                                   | 29                                     | 42 728               |
| Autres passifs  | 47 219             | 0   | 32                                  | 0                                   | 24                                     | 47 275               |
| Valeurs de remplacement négatives   | 72 003             | 0   | 0                                   | 169                                 | 0                                      | 72 172               |
| Correctifs de valeurs et provisions   | 203 460            | 0   | 57                                  | 0                                   | 0                                      | 203 517              |
| Capital-actions   | 337 500            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 337 500              |
| Réserve en capital  | 58 670             | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 58 670               |
| Propres titres de participation   | -36 433            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | -36 433              |
| Réserve en bénéfice   | 551 851            | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 551 851              |
| Bénéfice de l'exercice  | 59 843             | 0   | 0                                   | 0                                   | 0                                      | 59 843               |
| <b>Total passifs portés au bilan</b>  | <b>14 673 356</b>  | <b>8 858</b>                                    | <b>241 099</b>                      | <b>91 023</b>                       | <b>39 491</b>                          | <b>15 053 827</b>    |
| Engagements de livrer résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises        | 268 542            | 1 121   | 68 887                              | 26 656                              | 1 943                                  | 367 149              |
| <b>Total passifs</b>  | <b>14 941 898</b>  | <b>9 979</b>                                    | <b>309 986</b>                      | <b>117 679</b>                      | <b>41 434</b>                          | <b>15 420 976</b>    |
| <b>Positions nettes par monnaie</b>   | <b>-14 368</b>     | <b>115</b>                                      | <b>11 843</b>                       | <b>1 665</b>                        | <b>559</b>                             | <b>-186</b>          |

## Cours de conversion des principales monnaies

|                  | Code ISO | Unité | Cours<br>31.12.2013 | Cours<br>31.12.2012 |
|------------------|----------|-------|---------------------|---------------------|
| Euro             | EUR      | 1     | 1,2257              | 1,2071              |
| Dollar américain | USD      | 1     | 0,8899              | 0,9150              |
| Livre sterling   | GBP      | 1     | 1,4715              | 1,4795              |
| Yen              | JPY      | 100   | 0,8475              | 1,0632              |

## Informations sur les opérations hors bilan

## Engagements conditionnels

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Garanties de couverture de crédit      | 15 529                    | 29 127                    | -13 598                          |
| Garanties de prestations de garanties  | 26 134                    | 27 284                    | -1 150                           |
| Engagements irrévocables               | 0                         | 5 408                     | -5 408                           |
| Autres engagements conditionnels       | 0                         | 0                         | 0                                |
| <b>Total engagements conditionnels</b> | <b>41 663</b>             | <b>61 819</b>             | <b>-20 156</b>                   |

## Engagements irrévocables

|  | <b>31.12.2013</b><br>en CHF 1000 | <b>31.12.2012</b><br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Engagements irrévocables d'octroi de crédits <sup>1)</sup> | 149 792                          | 151 823                          | -2 031                           |
| Hypothèques forward  | 11 228                           | 4 564                            | 6 664                            |
| Engagement de paiement envers la garantie des dépôts       | 80 182                           | 89 386                           | -9 204                           |
| <b>Total engagements irrévocables</b>                      | <b>241 202</b>                   | <b>245 773</b>                   | <b>-4 571</b>                    |

<sup>1)</sup> La valeur au 31.12.2012 a été adaptée.

## Crédits par engagement

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|---|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Engagements résultant de paiements différés | 0                         | 0                         | 0                                |
| Engagements résultant d'acceptations        | 0                         | 0                         | 0                                |
| Autres crédits par engagement               | 0                         | 0                         | 0                                |
| <b>Total crédits par engagement</b>         | <b>0</b>                  | <b>0</b>                  | <b>0</b>                         |

## Opérations fiduciaires

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|---|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Opérations fiduciaires auprès de banques tierces                          | 566                       | 12 042                    | -11 476                          |
| Paiements fiduciaires auprès de banques du groupe et banques liées        | 0                         | 0                         | 0                                |
| Prêts fiduciaires et autres opérations financières à caractère fiduciaire | 0                         | 0                         | 0                                |
| <b>Total opérations fiduciaires</b>                                       | <b>566</b>                | <b>12 042</b>             | <b>-11 476</b>                   |

#### **Instruments financiers dérivés ouverts en fonction de la solvabilité de la contrepartie et de la durée restante**

|   | Valeur de remplacement  | 31.12.2013              | Valeur de remplacement    | 31.12.2012                |
|---|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
|   | positive<br>en CHF 1000 | négative<br>en CHF 1000 | Montant du<br>sous-jacent | Montant du<br>sous-jacent |
| Banques et bourses de dérivés <sup>1)</sup> |                         |                         |                           |                           |
| · avec durée jusqu'à un an                  | 6 546                   | 10 439                  | 938 079                   | 9 929                     |
| · avec durée de plus d'un an                | 78 365                  | 61 733                  | 2 946 301                 | 89 858                    |
| Courtiers                                   |                         |                         |                           |                           |
| Clients avec couverture                     |                         |                         |                           |                           |
| Clients sans couverture                     |                         |                         |                           |                           |
| <b>Total</b>                                | <b>84 911</b>           | <b>72 172</b>           | <b>3 884 380</b>          | <b>99 787</b>             |
|   |                         |                         |                           | <b>106 738</b>            |
|   |                         |                         |                           | <b>4 119 429</b>          |

<sup>1)</sup> Durée moyenne: 1,2 an.

### Instruments financiers dérivés ouverts en fonction du type de contrat

| Instruments de taux                      | Instruments de négoce                             |                         |  | Instruments de hedging                            |                         |  |
|--|---|-------------------------|--|---|-------------------------|--|
|  | Valeur de remplacement<br>positive<br>en CHF 1000 | négative<br>en CHF 1000 | Montant du<br>sous-jacent<br>en CHF 1000 | Valeur de remplacement<br>positive<br>en CHF 1000 | négative<br>en CHF 1000 | Montant du<br>sous-jacent<br>en CHF 1000 |
|  |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Devises</b>                           |   |                         |  |   |                         |  |
| Contrats à terme                         | 818   | 1 004                   | 364 224                                  |   |                         |  |
| Swaps combinés sur taux / monnaies       |   |                         |  |   |                         |  |
| Futures                                  |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (OTC)                            |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (négociées en bourse)            |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Métaux précieux</b>                   |   |                         |  |   |                         |  |
| Contrats à terme                         |   |                         |  |   |                         |  |
| Futures                                  |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (OTC)                            | 168   | 168                     | 2 084                                    |   |                         |  |
| Options (négociées en bourse)            |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Titres de participation / indices</b> |   |                         |  |   |                         |  |
| Contrats à terme                         |   |                         |  |   |                         |  |
| Swaps                                    |   |                         |  |   |                         |  |
| Futures                                  |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (OTC)                            |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (négociées en bourse)            |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Dérivés de crédits</b>                |   |                         |  |   |                         |  |
| Credit default swaps                     | 980   |                         | 59 222                                   |   |                         |  |
| Total return swaps                       |   |                         |  |   |                         |  |
| First-to-default swaps                   |   |                         |  |   |                         |  |
| Autres dérivés de crédits                |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Autres</b>                            |   |                         |  |   |                         |  |
| Contrats à terme                         |   |                         |  |   |                         |  |
| Swaps                                    |   |                         |  |   |                         |  |
| Futures                                  |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (OTC)                            |   |                         |  |   |                         |  |
| Options (négociées en bourse)            |   |                         |  |   |                         |  |
| <b>Total sans contrats de netting</b>    |   |                         |  |   |                         |  |
| Exercice sous revue                      | 1 966   | 1 172                   | 425 530                                  | 82 945  | 71 000                  | 3 458 850                                |
| Exercice précédent                       | 1 627   | 867                     | 556 309                                  | 98 160  | 105 871                 | 3 563 120                                |
| Contrats de netting                      | 0   | 0                       |  | 0   | 0                       |  |
| <b>Total avec contrats de netting</b>    |   |                         |  |   |                         |  |
| Exercice sous revue                      | 1 966   | 1 172                   |  | 82 945  | 71 000                  |  |
| Exercice précédent                       | 1 627   | 867                     |  | 98 160  | 105 871                 |  |

# Informations sur le compte de résultat

## Produit du refinancement dans le produit des intérêts et des escomptes

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Résultat du refinancement des portefeuilles aux taux du marché monétaire | 0                   | 9                   | -9                            |

## Résultat des opérations de négociation

|   | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Opérations sur devises, métaux précieux             | 8 518               | 9 096               | -578                          |
| Opérations en espèces                               | 3 236               | 3 051               | 185                           |
| Opérations sur titres                               | 1 467               | 1 197               | 270                           |
| <b>Total résultat des opérations de négociation</b> | <b>13 221</b>       | <b>13 344</b>       | <b>-123</b>                   |

## Charges de personnel

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Autorités de la banque, jetons de présence et indemnités fixes | 596                 | 701                 | -105                          |
| Appointements et allocations supplémentaires                   | 57 668              | 59 004              | -1 336                        |
| AVS, AI, AC et autres contributions légales                    | 4 847               | 4 396               | 451                           |
| Cotisations à la caisse pension                                | 18 755              | 7 342               | 11 413                        |
| Frais de personnel accessoires                                 | 2 110               | 2 308               | -198                          |
| <b>Total charges de personnel</b>                              | <b>83 976</b>       | <b>73 751</b>       | <b>10 225</b>                 |

## Autres charges d'exploitation

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Coûts des locaux   | 10 803              | 11 988              | -1 185                        |
| Coûts de l'informatique  | 21 721              | 18 980              | 2 741                         |
| Coûts des machines, du mobilier, des véhicules et des autres installations | 402                 | 423                 | -21                           |
| Coûts des télécommunications   | 9 712               | 9 759               | -47                           |
| Diverses charges d'exploitation  | 33 624              | 32 527              | 1 097                         |
| <b>Total autres charges d'exploitation</b>                                 | <b>76 262</b>       | <b>73 677</b>       | <b>2 585</b>                  |

## Amortissements sur l'actif immobilisé

|   | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|---|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Amortissements sur les immeubles à l'usage de la banque   | 1 239               | 1 545               | -306                          |
| Amortissements sur les autres immeubles                   | 71                  | 72                  | -1                            |
| Amortissements sur les autres immobilisations corporelles | 2 810               | 2 590               | 220                           |
| Amortissements software                                   | 2 914               | 2 787               | 127                           |
| Amortissements sur les immobilisations incorporelles      | 0                   | 0                   | 0                             |
| Amortissements sur les participations                     | 0                   | 0                   | 0                             |
| <b>Total amortissements sur l'actif immobilisé</b>        | <b>7 034</b>        | <b>6 994</b>        | <b>40</b>                     |

## Correctifs de valeurs, provisions et pertes

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en données absolues |
|--|---------------------|---------------------|-------------------------------|
| Provisions pour risques de défaillance   | 951                 | -7 884              | 8 835                         |
| Correctifs de valeurs sur les immeubles destinés à la revente                    | 0                   | 0                   | 0                             |
| Correctifs de valeurs sur titres   | 0                   | 0                   | 0                             |
| Provisions pour autres risques d'exploitation                                    | 9 840               | 13 272              | -3 432                        |
| Dissolution de provisions devenues inutiles / pour autres risques d'exploitation | -6 331              | -86                 | -6 245                        |
| Pertes   | 134                 | 230                 | -96                           |
| <b>Total correctifs de valeurs, provisions et pertes</b>                         | <b>4 594</b>        | <b>5 532</b>        | <b>-938</b>                   |

### Produits extraordinaires

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|--|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| Entrée à nouveau de créances amorties  | 1 796               | 313                 | 1 483                            |
| Bénéfice de réalisation découlant de la vente de participations et d'immobilisations corporelles <sup>1)</sup> | 0                   | 4 208               | -4 208                           |
| Autres produits étrangers à l'exploitation et à l'exercice   | 18                  | 6                   | 12                               |
| <b>Total produits extraordinaires</b>  | <b>1 814</b>        | <b>4 527</b>        | <b>-2 713</b>                    |

<sup>1)</sup> 2012: Vente Magazzini Generali con Punto Franco SA (CHF 3,2 millions).

### Charges extraordinaires

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|--|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| Autres charges étrangères à l'exploitation et à l'exercice | 0                   | 0                   | 0                                |
| <b>Total charges extraordinaires</b>                       | <b>0</b>            | <b>0</b>            | <b>0</b>                         |

### Charges fiscales

|  | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues |
|--|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| Charges pour les impôts courants sur le rendement  | 14 408              | 18 936              | -4 528                           |
| <b>Total charges fiscales</b>  | <b>14 408</b>       | <b>18 936</b>       | <b>-4 528</b>                    |
| Réductions fiscales non prises en compte sur reports de perte et bonifications fiscales non portées à l'actif par précaution   | 0                   | 0                   | 0                                |
| Impôts hypothétiques latents sur le rendement, calculés à un taux d'imposition théorique, concernant des réévaluations d'immobilisations n'influant pas sur les impôts <sup>1)</sup> | 0                   | 0                   | 0                                |
| Délimitations passives pour impôts courants inscrites au bilan   | 8 650               | 11 478              | -2 828                           |

<sup>1)</sup> Les avoirs d'impôt latents ne sont inscrits à l'actif que s'ils peuvent être réalisés à brève échéance.

### Avoirs gérés

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Genre d'avoirs gérés   |                           |                           |
| Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous propre gestion | 0                         | 0                         |
| Avoirs sous mandats de gestion   | 1 727 882                 | 1 866 266                 |
| Autres avoirs gérés  | 16 138 444                | 15 882 986                |
| <b>Total avoirs gérés (avec prises en compte doubles)</b>                      | <b>17 866 326</b>         | <b>17 749 252</b>         |
| Dont prises en compte doubles  | 0                         | 0                         |
| <b>Total avoirs gérés (sans prises en compte doubles)</b>                      | <b>17 866 326</b>         | <b>17 749 252</b>         |
| Apports / retraits nets d'argent frais   | -63 134                   | 289 248                   |

Les avoirs gérés correspondent aux valeurs patrimoniales de la clientèle pour lesquelles la banque fournit des prestations de conseils en placement et/ou de gestion de fortune. En font notamment partie les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées ainsi que toutes les valeurs patrimoniales déposées auprès de tiers et confiées à notre gestion. Ne sont explicitement pas comprises les valeurs patrimoniales détenues uniquement dans un but de transaction.

Les apports/retraits nets déclarés d'argent frais découlent de l'acquisition de clients, de départs de clients ainsi que des apports/retraits réalisés par des clients existants. Ils confèrent une image transparente des fonds effectivement acquis par la banque. Cette performance est calculée au moyen de la méthode directe sur la base des différentes transactions sur espèces et sur titres ainsi que des prises et remboursements de crédits. Les produits d'intérêts et de dividendes crédités aux clients ainsi que les commissions et frais débités pour les prestations de la banque sont exclus lors du calcul des apports nets, car ils ne sont pas la conséquence de la performance d'acquisition de la banque. Il en va de même des variations des avoirs gérés attribuables aux fluctuations des cours de conversion ou des titres. Les avoirs détenus exclusivement dans un but de conservation et de transaction (custody assets) ne figurent pas dans le tableau.

# Autres informations

## Compte rendu par segment

| en millions de CHF                                | Clientèle privée |              | Clientèle placements |             | Clientèle commerciale |             | Négoce      | Corporate center | Total         |              |
|---|------------------|--------------|----------------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|------------------|---------------|--------------|
|   | 2013             | 2012         | 2013                 | 2012        | 2013                  | 2012        |             |                  | 2013          | 2012         |
| Opérations d'intérêts                             | 102,2            | 109,4        | 8,4                  | 11,7        | 32,4                  | 29,6        | 0,1         | -0,0             | 13,4          | 5,0          |
| Opérations de commissions                         | 33,6             | 34,1         | 22,1                 | 22,5        | 4,4                   | 3,8         | 1,0         | 1,1              | 9,3           | 7,5          |
| Opérations de négoce                              | 6,1              | 4,9          | 3,4                  | 3,7         | 1,3                   | 1,3         | 2,3         | 3,4              | 0,0           | 0,0          |
| Autres résultats                                  | 0,0              | 0,0          | 0,0                  | 0,0         | 0,0                   | 0,0         | 0,0         | 0,0              | 4,0           | 4,1          |
| <b>Produit d'exploitation</b>                     | <b>142,0</b>     | <b>148,5</b> | <b>33,9</b>          | <b>37,8</b> | <b>38,1</b>           | <b>34,8</b> | <b>3,5</b>  | <b>4,5</b>       | <b>26,7</b>   | <b>16,6</b>  |
| Charges de personnel                              | -29,5            | -29,3        | -6,3                 | -7,3        | -3,7                  | -3,7        | -1,6        | -1,7             | -42,9         | -31,8        |
| Autres charges d'exploitation                     | -1,7             | -1,7         | -0,2                 | -0,3        | -0,2                  | -0,2        | -0,3        | -0,1             | -73,9         | -71,4        |
| Coûts indirects                                   | -11,3            | -10,6        | -1,8                 | -2,2        | -1,1                  | -1,0        | -0,6        | -0,7             | 14,8          | 14,5         |
| <b>Charges d'exploitation</b>                     | <b>-42,5</b>     | <b>-41,6</b> | <b>-8,3</b>          | <b>-9,9</b> | <b>-4,9</b>           | <b>-4,9</b> | <b>-2,5</b> | <b>-2,5</b>      | <b>-102,0</b> | <b>-88,6</b> |
| <b>Bénéfice brut</b>                              | <b>99,6</b>      | <b>106,9</b> | <b>25,6</b>          | <b>28,0</b> | <b>33,2</b>           | <b>29,9</b> | <b>0,9</b>  | <b>2,0</b>       | <b>-75,2</b>  | <b>-72,0</b> |
| Amortissements sur l'actif immobilisé             | 0,0              | 0,0          | 0,0                  | 0,0         | 0,0                   | 0,0         | 0,0         | 0,0              | -7,0          | -7,0         |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes       | -6,7             | -16,5        | -0,1                 | -0,4        | -5,7                  | -12,9       | -0,0        | -0,0             | 7,9           | 24,3         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                    | <b>92,9</b>      | <b>90,4</b>  | <b>25,5</b>          | <b>27,6</b> | <b>27,5</b>           | <b>16,9</b> | <b>0,9</b>  | <b>1,9</b>       | <b>-74,4</b>  | <b>-54,7</b> |
| Produits extraordinaires                          |                  |              |                      |             |                       |             |             |                  | 1,8           | 4,5          |
| Charges extraordinaires                           |                  |              |                      |             |                       |             |             |                  | 0,0           | 0,0          |
| Impôts  |                  |              |                      |             |                       |             |             |                  | -14,4         | -18,9        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>                     | <b>59,8</b>      | <b>67,8</b>  |                      |             |                       |             |             |                  |               |              |
| en millions de CHF                                | 2013             | 2012         | 2013                 | 2012        | 2013                  | 2012        | 2013        | 2012             | 2013          | 2012         |
| Engagements sous forme d'épargne et de placements | 6 653            | 6 144        | 1 354                | 1 356       | 95                    | 84          | 15          | 17               | 400           | 423          |
| Autres engagements envers la clientèle            | 333              | 299          | 467                  | 432         | 789                   | 752         | 293         | 410              | 400           | 521          |
| Créances sur la clientèle                         | 49               | 67           | 12                   | 16          | 713                   | 652         | -250        | -246             | 28            | 33           |
| Créances hypothécaires                            | 8 552            | 8 302        | 245                  | 266         | 3 088                 | 2 902       | 2           | -1               | 1 130         | 1 021        |
| Avoirs en dépôt                                   | 2 231            | 2 205        | 2 647                | 2 729       | 158                   | 229         | 454         | 194              | 793           | 1 278        |
| Placements fiduciaires                            | 0                | 0            | 0                    | 11          | 0                     | 0           | 0           | 0                | 0             | 1            |
| <b>Net New Money</b>                              | <b>580</b>       | <b>621</b>   | <b>-34</b>           | <b>-69</b>  | <b>41</b>             | <b>-7</b>   | <b>-176</b> | <b>7</b>         | <b>-474</b>   | <b>-262</b>  |
|   |                  |              |                      |             |                       |             |             |                  | <b>-63</b>    | <b>289</b>   |

Le compte rendu par segment de la Banque Coop réunit les domaines «Clientèle privée», «Clientèle placements», «Clientèle commerciale», «Négoce» et «Corporate center». Il est conforme à la structure de distribution de la banque, les résultats des conseillers étant regroupés par équipe, puis par segment; il ne reproduit donc pas les unités de conduite telles que présentées dans notre organigramme.

Des changements organisationnels, opérés en 2013, ont généré des transferts dans les différents segments. C'est pourquoi les données comparatives de l'exercice précédent ont été adaptées ultérieurement.

Concernant les opérations d'intérêts, il est fait appel à la méthode du taux moyen pour le calcul des revenus affichés. Le produit des intérêts figure dans les différents centres de profit, alors que le produit structurel et les autres résultats des opérations d'intérêts provenant de transactions au niveau de l'ensemble de la banque (par exemple créances /engagements bancaires, emprunts et prêts des centrales de lettres de gage) sont attribués au «Corporate center». Dans les opérations neutres et de négoce, les données sont établies sur la base des produits effectivement perçus ou d'un calcul arithmétique. Les autres résultats émanant de tâches assurées de façon centralisée, comme l'administration de participations, de titres et d'immeubles, sont entièrement attribués au «Corporate center».

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation se basent sur les dépenses effectivement enregistrées, alors que les coûts indirects reflètent les répercussions des prestations du «Corporate center» sur les unités du front. Parmi ces charges se trouvent les coûts des différents centres de services, notamment Credit office et Services. Au niveau des segments du front, la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» comprend les coûts de risques standards pour les éventuels correctifs de valeurs pour risques de crédit. La différence entre le résultat effectif et le total des coûts de risques standard calculés ainsi que les provisions pour autres risques d'affaires figurent à la rubrique «Corporate center». Des modifications au niveau de la logique de calcul des coûts de risques de crédit standard n'autorisent pas de comparaison, pour la position susmentionnée, avec les valeurs de l'exercice précédent au niveau des segments du front.

Outre les charges et les produits, le compte rendu par segment comprend les volumes des principales positions au bilan leur revenant et les «avoirs en dépôt», les «placements fiduciaires et le «Net New Money».

### Fonds propres minimaux requis selon Basel III (en CHF 1000)

| Fonds propres requis   | Approche utilisée             | 31.12.2013 |
|--|-------------------------------|------------|
| Risque de crédit   | Standard                      | 514 655    |
| dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque |                               | 3 483      |
| dont Credit Valuation Adjustments (CVA)  |                               | 238        |
| Risques non liés à des contreparties   | Standard                      | 8 160      |
| Risque de marché   | Standard                      | 1 267      |
| dont risque général sur instruments de taux d'intérêt  |                               | 1          |
| dont risque sur titres de participation  |                               | 0          |
| dont risque sur devises, or et matières premières  |                               | 1 143      |
| dont risque sur matières premières   |                               | 123        |
| Risques opérationnels  | indicateur de base            | 33 493     |
| Positions pondérées en fonction du risque à 250% (en deçà de la valeur seuil 3)              |                               | 0          |
| Fonds propres minimaux requis  |                               | 557 575    |
| Total des positions pondérées en fonction du risque  | 12,5 x fonds propres minimaux | 6 969 682  |

### Fonds propres pris en compte (en CHF 1000)

| Composante actions ordinaires et assimilées (CET1)   | 31.12.2013 |
|--|------------|
| Capital social émis et libéré, pleinement éligible   | 337 500    |
| Réserves issues des bénéfices y.c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté(e) et bénéfice/perte de la période concernée | 633 215    |
| Composante actions ordinaires et assimilées avant ajustements  | 970 715    |
| <br>Ajustements relatifs à la composante actions ordinaires et assimilées  |            |
| Positions nettes longues en propres instruments CET1   | -28 831    |
| Total ajustements composante actions ordinaires et assimilées  | -28 831    |
| <br>Composante actions ordinaires et assimilées (Net CET1)   | 941 884    |
| Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)   | 0          |
| Actions ordinaires et assimilées (Net Tier 1)  | 941 884    |
| <br>Fonds propres complémentaires (T2)   |            |
| Correctifs de valeurs ; provisions et amortissements de prudence   | 80 378     |
| Fonds propres complémentaires 2 (Net T2)   | 80 378     |
| <br>Fonds propres réglementaires (Net T1 et Net T2)  | 1 022 262  |

Autres informations sous [www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch).

## Publication des rémunérations

En vertu de la directive SIX, toutes les rémunérations sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent. Le montant global des rémunérations comprend les rémunérations en espèces, les prestations en nature tout comme les cotisations de l'employeur à l'AVS ou à des assurances sociales étautiques similaires.

Les éventuels paiements en lien avec la dissolution de la relation de travail sont à prendre en considération dans la période durant laquelle la fonction d'organe a été dissoute.

### Rémunérations des membres du Conseil d'administration

|   | Honoraires <sup>1)</sup><br>en CHF | Rémunéra-<br>tions<br>Actions<br>Banque<br>Coop<br>(variable) <sup>2)</sup><br>en CHF | Prestations<br>en nature<br>en CHF | Rémunéra-<br>tion brute<br>totale<br>en CHF | Dépenses en<br>faveur des<br>assurances<br>sociales<br>en CHF | Total<br>charges<br>personnel<br>en CHF | Sécurités /<br>prêts /<br>crédits<br>en CHF | Nombre<br>d'actions<br>(part des<br>droits de<br>vote) <sup>3)</sup> |
|---|------------------------------------|---|------------------------------------|---|---|---|---|--|
| Lewin Ralph (président)                                     | 172 000                            | 10 140  | 0                                  | 182 140                                     | 11 406  | <b>193 546</b>                          | 0   | 825  |
| Kaufmann Irene (vice-présidente) <sup>4)</sup>              | 54 500                             | 4 056   | 0                                  | 58 556                                      | 569   | <b>59 125</b>                           | 0   | 902  |
| Albrecht Andreas (membre jusqu'au 17.12.2013) <sup>5)</sup> | 41 592                             | 2 483   | 0                                  | 44 075                                      | 0   | <b>44 075</b>                           | 0   | 732  |
| Goepfert Jan (membre depuis le 15.4.2013)                   | 46 021                             | 2 907   | 0                                  | 48 928                                      | 3 492   | <b>52 420</b>                           | 0   | 0  |
| Keller Christine (membre)                                   | 36 000                             | 2 028   | 0                                  | 38 028                                      | 2 710   | <b>40 738</b>                           | 0   | 458  |
| Kunz Hans Peter (membre)                                    | 64 500                             | 4 056   | 0                                  | 68 556                                      | 4 894   | <b>73 450</b>                           | 0   | 858  |
| Lehmann Markus (membre)                                     | 35 000                             | 2 028   | 0                                  | 37 028                                      | 2 635   | <b>39 663</b>                           | 0   | 498  |
| Meyer Erwin (membre jusqu'au 15.4.2013)                     | 11 601                             | 713   | 0                                  | 12 314                                      | 1 204   | <b>13 518</b>                           | 0   | 105  |
| Ritter Markus (membre jusqu'au 15.4.2013)                   | 10 833                             | 713   | 0                                  | 11 546                                      | 826   | <b>12 372</b>                           | 690 087                                     | 457  |
| Tanner Martin (membre depuis le 15.4.2013) <sup>6)</sup>    | 26 995                             | 1 453   | 0                                  | 28 448                                      | 0   | <b>28 448</b>                           | 0   | 0  |
| Von Felten Michael (membre jusqu'au 15.4.2013)              | 11 247                             | 713   | 0                                  | 11 960                                      | 826   | <b>12 786</b>                           | 800 000                                     | 540  |
| Widmer Richard (membre jusqu'au 15.4.2013)                  | 18 979                             | 1 426   | 0                                  | 20 405                                      | 1 461   | <b>21 866</b>                           | 0   | 3 000  |
| <b>Total CA 2013</b>  | <b>529 268</b>                     | <b>32 716</b>   | <b>0</b>                           | <b>561 984</b>                              | <b>30 023</b>   | <b>592 007</b>                          | <b>1 490 087</b>                            | <b>8 375</b>   |
| <b>Total CA 2012</b>  | <b>575 944</b>                     | <b>41 912</b>   | <b>0</b>                           | <b>617 856</b>                              | <b>33 964</b>   | <b>651 820</b>                          | <b>1 497 087</b>                            | <b>6 855</b>   |

<sup>1)</sup> Forfait pour l'exercice de la fonction, jetons de présence, forfait pour frais et indemnités pour déplacements.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Les actions Banque Coop distribuées au cours de l'exercice sous revue sont soumises à un délai de blocage de cinq ans. Le prix d'achat des actions réduit en raison de la période de blocage s'inscrivait à CHF 33,80 pour l'exercice 2013.

<sup>3)</sup> Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.– chacune correspondant à une part des droits de vote de 0,006%.

<sup>4)</sup> Jusqu'au 30.6.2013, paiement du forfait pour l'exercice de la fonction et du forfait pour frais et à partir du 1.7.2013 paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Coop Société Coopérative, Bâle.

<sup>5)</sup> Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur de Vischer AG, Bâle.

<sup>6)</sup> Paiement de l'intégralité de la rémunération en faveur d'Unia, Berne.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches

## Rémunérations des membres de la Direction générale

|   | Salaire fixe <sup>1)</sup><br>en CHF | Salaire variable<br>en CHF | Rémunérations Actions Banque Coop (variable) <sup>2)</sup><br>en CHF | Prestations en nature Voiture <sup>3)</sup><br>en CHF | Rémunération brute totale<br>en CHF | Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance<br>en CHF | Total charges de personnel<br>en CHF | Sécurités / prêts / crédits <sup>4)</sup><br>en CHF |
|---|--------------------------------------|----------------------------|--|---|-------------------------------------|--|--------------------------------------|---|
| Personne percevant la rémunération la plus élevée (A. Waespi, CEO)          | 449 250                              | 136 865                    | 99 135   | 7 832   | <b>693 082</b>                      | 149 213  | 842 295                              | 1 200 000   |
| <b>Total Direction générale 2013 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)</b> | <b>1 042 500</b>                     | <b>260 035</b>             | <b>151 965</b>   | <b>23 125</b>   | <b>1 477 625</b>                    | <b>311 613</b>   | <b>1 789 238</b>                     | <b>1 990 000</b>                                    |
| Total Direction générale 2012 (A. Waespi, S. Lienhart, Yves Grütter)        | 1 051 773                            | 285 279                    | 166 721  | 23 125  | <b>1 526 898</b>                    | 314 162  | 1 841 060                            | 1 990 000   |
| Crédit le plus élevé DG   |                                      |                            |  |   |                                     |  |                                      | <b>1 200 000</b>                                    |

|                          | Nombre d'actions (part des droits de vote) <sup>5)</sup> | Nombre d'actions sous réserve |
|--------------------------|--|-------------------------------|
| Andreas Waespi (CEO)     | 10 287   | 4 872                         |
| Sandra Lienhart (membre) | 3 346  | 1 453                         |
| Yves Grütter (membre)    | 445  | 1 141                         |
| <b>Total 31.12.2013</b>  | <b>14 078</b>  | <b>7 466</b>                  |
| <b>Total 31.12.2012</b>  | <b>14 078</b>  | <b>3 329</b>                  |

<sup>1)</sup> Y compris fonctions de direction du groupe et frais forfaitaires.

<sup>2)</sup> A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option. Cette part de la rétribution variable sous forme d'actions au porteur Banque Coop est considérée comme une rémunération différée jusqu'au 30.6.2016. Ce n'est qu'après cette date que les actions seront transférées dans le dépôt du collaborateur concerné, où elles seront assujetties à un délai de blocage de deux années et demie supplémentaires (cf. Corporate Governance, p.41).

<sup>3)</sup> La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

<sup>4)</sup> La position englobe également les crédits octroyés par la Basler Kantonalbank.

<sup>5)</sup> Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches. 1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.- chacune correspondant à une part des droits de vote de 0,006%.

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

## Rémunérations des membres du Comité pour un développement durable

|                   | Honoraires fixes<br>en CHF | Rémunérations Honora-<br>rités variables<br>en CHF | Dédommagement pour tâches supplémen-<br>taires<br>en CHF | Dépenses en faveur des assurances sociales et institutions de prévoyance<br>en CHF | <b>Total</b><br>en CHF |
|-------------------|----------------------------|--|--|--|------------------------|
| Jans Beat         | 2 500                      |  |  | 188  | <b>2 688</b>           |
| Ludwig Barbara    | 2 500                      |  |  | 188  | <b>2 688</b>           |
| Morel Caroline    | 2 500                      |  |  | 0  | <b>2 500</b>           |
| Sturm Andreas     | 2 500                      |  |  | 188  | <b>2 688</b>           |
| <b>Total 2013</b> | <b>10 000</b>              | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>564</b>   | <b>10 564</b>          |
| <b>Total 2012</b> | <b>8 000</b>               | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>8 000</b>           |

Aucune rémunération supplémentaire n'a été versée aux membres des organes. Aucune rémunération non conforme au marché n'a été versée à des personnes leur étant proches.

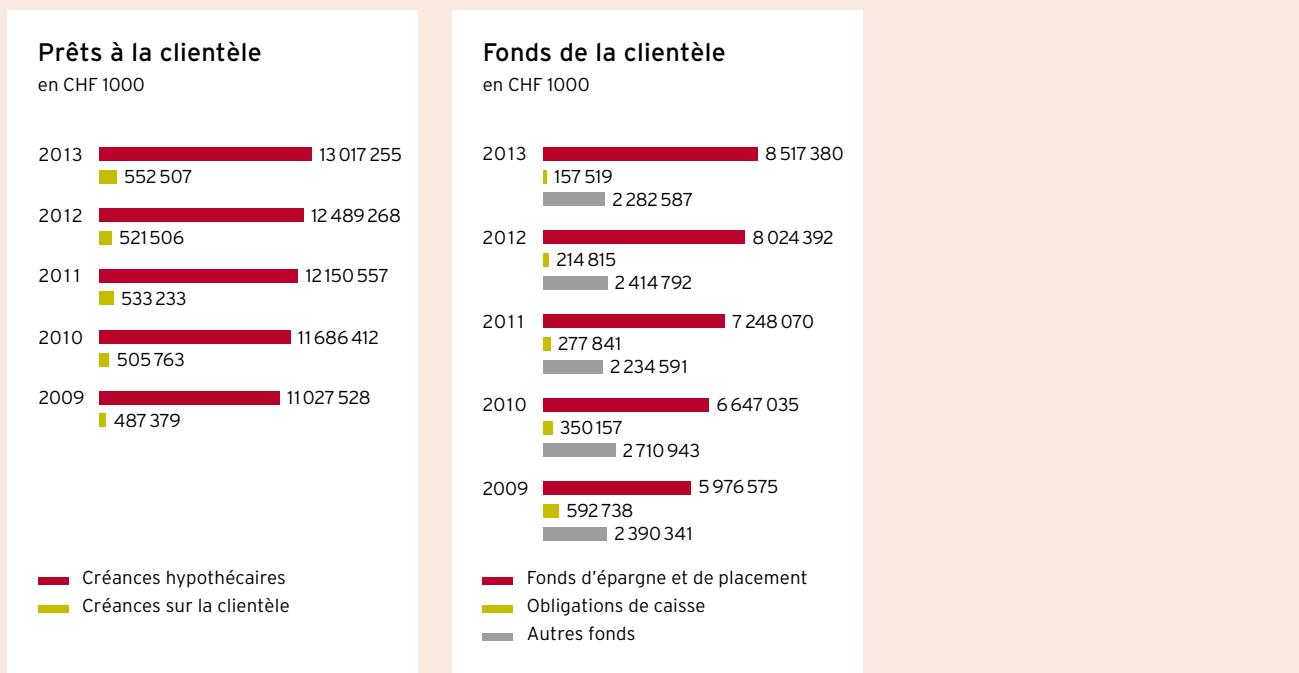
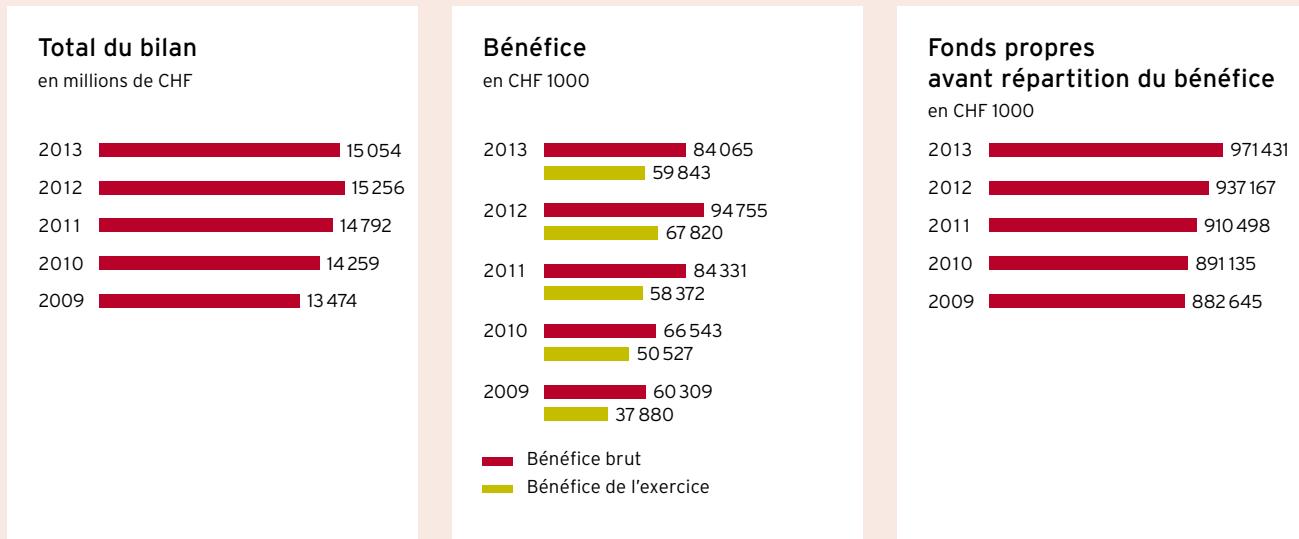
# Chiffres clés – informations détaillées

## Chiffres clés – informations détaillées

|   | en CHF 1000 | 2013         | 2012          |
|---|-------------|--------------|---------------|
| <b>Rendement sur fonds propres (return on equity)</b>                                   |             | <b>7,7%</b>  | <b>9,0%</b>   |
| Résultat d'exploitation   | 72 437      |              |               |
| Fonds propres le 1.1.   | 906 792     |              |               |
| Fonds propres le 31.12.   | 971 431     |              |               |
| (Résultat d'exploitation / moyenne des fonds propres * 100)                             |             |              |               |
| <br><b>Taux de refinancement I</b>  |             | <b>80,7%</b> | <b>81,9%</b>  |
| Créances envers la clientèle  | 552 507     |              |               |
| Créances hypothécaires  | 13 017 255  |              |               |
| Prêts à la clientèle  | 13 569 762  |              |               |
| <br>Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements               | 8 517 380   |              |               |
| Autres engagements envers la clientèle  | 2 282 587   |              |               |
| Obligations de caisse   | 157 519     |              |               |
| Fonds de la clientèle   | 10 957 486  |              |               |
| (Fonds de la clientèle / prêts à la clientèle * 100)                                    |             |              |               |
| <br><b>Taux de refinancement II</b>   |             | <b>99,3%</b> | <b>102,8%</b> |
| Fonds de la clientèle   | 10 957 486  |              |               |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage                                      | 2 513 800   |              |               |
| Fonds du public   | 13 471 286  |              |               |
| (Fonds du public / prêts à la clientèle * 100)  |             |              |               |
| <br><b>Cost-income-ratio I</b>  |             | <b>65,6%</b> | <b>60,9%</b>  |
| Charges d'exploitation  | 160 238     |              |               |
| Produit d'exploitation  | 244 303     |              |               |
| (Charges d'exploitation / produit d'exploitation * 100)                                 |             |              |               |
| <br><b>Cost-income-ratio II</b>   |             | <b>68,5%</b> | <b>63,8%</b>  |
| Charges d'exploitation  | 160 238     |              |               |
| Amortissements sur l'actif immobilisé   | 7 034       |              |               |
| Produit d'exploitation  | 244 303     |              |               |
| ((Charges d'exploitation + amort. sur actif immobilisé) / produit d'exploitation * 100) |             |              |               |

## Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans

Bilan



## Compte de résultat



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Télécopie +41 58 286 30 04  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

A l'Assemblée générale de  
**Banque Coop SA, Bâle**

Zurich, le 7 mars 2014

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels supplémentaires conformément au principe „True and Fair View“

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Coop SA comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 46 à 81 du rapport du gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Ernst & Young SA



Prof. Dr. Andreas Blumer  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Roman Sandmeier  
Expert-réviseur agréé



# Rapport de gestion 2013

## Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA (extrait)

# Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA

## Bilan au 31.12.2013 – avant répartition du bénéfice

### Actifs

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|--|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Liquidités   | 775 240                   | 1 437 875                 | -662 635  | -46,1             |
| Créances résultant de papiers monétaires                                       | 160                       | 76                        | 84  | 110,5             |
| Créances sur les banques   | 71 664                    | 76 931                    | -5 267  | -6,8              |
| Créances sur la clientèle  | 552 507                   | 521 506                   | 31 001  | 5,9               |
| Créances hypothécaires   | 13 017 255                | 12 489 268                | 527 987   | 4,2               |
| Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce                  | 8 808                     | 6 214                     | 2 594   | 41,7              |
| Immobilisations financières  | 404 863                   | 505 039                   | -100 176  | -19,8             |
| Participations   | 24 160                    | 24 160                    | 0   | 0,0               |
| Immobilisations corporelles  | 100 237                   | 104 167                   | -3 930  | -3,8              |
| Comptes de régularisation  | 26 630                    | 27 507                    | -877  | -3,2              |
| Autres actifs  | 16 223                    | 22 371                    | -6 148  | -27,5             |
| Valeurs de remplacement positives  | 84 911                    | 99 787                    | -14 876   | -14,9             |
| <b>Total actifs</b>  | <b>15 082 658</b>         | <b>15 314 901</b>         | <b>-232 243</b>                                 | <b>-1,5</b>       |
| <br>Total des créances de rang subordonné                                      | <br>0                     | <br>0                     | <br>0   | <br>–             |
| Total des créances sur les sociétés du groupe<br>et les participants qualifiés | 142 690                   | 178 585                   | -35 895   | -20,1             |

## Passifs

|   | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Engagements résultant de papiers monétaires                                       | 1 389                     | 8 954                     | -7 565  | -84,5             |
| Engagements envers les banques  | 244 029                   | 525 619                   | -281 590  | -53,6             |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements             | 8 517 380                 | 8 024 392                 | 492 988   | 6,1               |
| Autres engagements envers la clientèle  | 2 282 587                 | 2 414 792                 | -132 205  | -5,5              |
| Obligations de caisse   | 157 519                   | 214 815                   | -57 296   | -26,7             |
| Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage                                | 2 513 800                 | 2 736 800                 | -223 000  | -8,1              |
| Comptes de régularisation   | 42 728                    | 54 178                    | -11 450   | -21,1             |
| Autres passifs  | 47 275                    | 40 566                    | 6 709   | 16,5              |
| Valeurs de remplacement négatives   | 72 172                    | 106 738                   | -34 566   | -32,4             |
| Correctifs de valeurs et provisions   | 203 517                   | 211 825                   | -8 308  | -3,9              |
| Réserves pour risques bancaires généraux  | 218 529                   | 197 236                   | 21 293  | 10,8              |
| Capital-actions   | 337 500                   | 337 500                   | 0   | -                 |
| Réserve légale générale   | 314 000                   | 290 754                   | 23 246  | 8,0               |
| Réserves issues d'apports de capital  | 0                         | 21 846                    | -21 846   | -100,0            |
| Réserves pour propres titres de participation                                     | 26 590                    | 36 582                    | -9 992  | -27,3             |
| Réserve de réévaluation   | 0                         | 0                         | 0   | -                 |
| Autres réserves   | 60 000                    | 49 000                    | 11 000  | 22,4              |
| Bénéfice reporté  | 1 627                     | 2 825                     | -1 198  | -42,4             |
| Bénéfice de l'exercice  | 42 016                    | 40 479                    | 1 537   | 3,8               |
| <b>Total passifs</b>  | <b>15 082 658</b>         | <b>15 314 901</b>         | <b>-232 243</b>                                 | <b>-1,5</b>       |
| <br>Total des engagements de rang subordonné                                      | <br>0                     | <br>0                     | <br>0   | <br>-             |
| Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés | 493 269                   | 584 674                   | -91 405   | -15,6             |

## Opérations hors bilan

|  | 31.12.2013<br>en CHF 1000 | 31.12.2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|--|---------------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Engagements conditionnels  | 41 663                    | 61 819                    | -20 156   | -32,6             |
| Engagements irrévocables <sup>1)</sup>                               | 241 202                   | 245 773                   | -4 571  | -1,9              |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 18 348                    | 18 348                    | 0   | -                 |
| Crédits par engagement   | 0                         | 0                         | 0   | -                 |
| Instruments financiers dérivés                                       |                           |                           |   |                   |
| · Montant du sous-jacent   | 3 884 380                 | 4 119 429                 | -235 049  | -5,7              |
| · Valeurs de remplacement positives                                  | 84 911                    | 99 787                    | -14 876   | -14,9             |
| · Valeurs de remplacement négatives                                  | 72 172                    | 106 738                   | -34 566   | -32,4             |
| Opérations fiduciaires   | 566                       | 12 042                    | -11 476   | -95,3             |

<sup>1)</sup> La valeur a été adaptée au 31.12.2012.

## Compte de résultat 2013

### Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

|   | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|---------------------|---------------------|---|-------------------|
| <b>Résultat des opérations d'intérêts</b>   |                     |                     |   |                   |
| Produit des intérêts et des escomptes   | 271 064             | 287 085             | -16 021   | -5,6              |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières                  | 9 471               | 10 936              | -1 465  | -13,4             |
| Charge d'intérêts   | -124 005            | -142 354            | 18 349  | -12,9             |
| <b>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</b>                                    | <b>156 530</b>      | <b>155 667</b>      | <b>863</b>                                      | <b>0,6</b>        |
| <br><b>Résultat des opérations de commissions et de prestations de services</b>         |                     |                     |   |                   |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit                                    | 3 695               | 3 813               | -118  | -3,1              |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements        | 53 526              | 52 871              | 655   | 1,2               |
| Produit des commissions sur les autres prestations de services                          | 21 442              | 18 280              | 3 162   | 17,3              |
| Charge de commissions   | -8 148              | -5 908              | -2 240  | 37,9              |
| <b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services</b> | <b>70 515</b>       | <b>69 056</b>       | <b>1 459</b>                                    | <b>2,1</b>        |
| <br><b>Résultat des opérations de négoce</b>  | <b>11 924</b>       | <b>12 217</b>       | <b>-293</b>                                     | <b>-2,4</b>       |
| <br><b>Autres résultats ordinaires</b>  |                     |                     |   |                   |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières                                  | 876                 | 1 216               | -340  | -28,0             |
| Produit des participations  | 1 479               | 1 190               | 289   | 24,3              |
| Résultat des immeubles  | 1 107               | 1 366               | -259  | -19,0             |
| Autres produits ordinaires  | 706                 | 353                 | 353   | 100,0             |
| Autres charges ordinaires   | -5 361              | -3 334              | -2 027  | 60,8              |
| <b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>   | <b>-1 193</b>       | <b>791</b>          | <b>-1 984</b>                                   | <b>-</b>          |
| <br><b>Produit d'exploitation</b>   | <b>237 776</b>      | <b>237 731</b>      | <b>45</b>                                       | <b>0,0</b>        |
| <br><b>Charges d'exploitation</b>   |                     |                     |   |                   |
| Charges de personnel  | -83 976             | -73 751             | -10 225   | 13,9              |
| Autres charges d'exploitation   | -76 262             | -73 677             | -2 585  | 3,5               |
| <b>Sous-total charges d'exploitation</b>  | <b>-160 238</b>     | <b>-147 428</b>     | <b>-12 810</b>                                  | <b>8,7</b>        |
| <br><b>Bénéfice brut</b>  | <b>77 538</b>       | <b>90 303</b>       | <b>-12 765</b>                                  | <b>-14,1</b>      |

### Bénéfice de l'exercice

|   | 2013<br>en CHF 1000 | 2012<br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|---------------------|---------------------|---|-------------------|
| <b>Bénéfice brut</b>                        | <b>77 538</b>       | <b>90 303</b>       | <b>-12 765</b>                                  | <b>-14,1</b>      |
| Amortissements sur l'actif immobilisé       | -7 034              | -6 994              | -40   | 0,6               |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | -4 594              | -5 532              | 938   | -17,0             |
| <b>Résultat d'exploitation</b>              | <b>65 910</b>       | <b>77 777</b>       | <b>-11 867</b>                                  | <b>-15,3</b>      |
| <br>Produits extraordinaires                | 1 814               | 5 238               | -3 424  | -65,4             |
| Charges extraordinaires                     | -11 300             | -23 600             | 12 300  | -52,1             |
| Impôts                                      | -14 408             | -18 936             | 4 528   | -23,9             |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>               | <b>42 016</b>       | <b>40 479</b>       | <b>1 537</b>                                    | <b>3,8</b>        |

## Répartition du bénéfice

|   | 2013 <sup>1)</sup><br>en CHF 1000 | 2012 <sup>2)</sup><br>en CHF 1000 | Variation en<br>données absolues<br>en CHF 1000 | Variation<br>en % |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|
| Bénéfice de l'exercice                                    | 42 016                            | 40 479                            | 1 537   | 3,8               |
| Bénéfice reporté de l'exercice précédent <sup>3)</sup>    | 1 627                             | 2 825                             | -1 198  | -42,4             |
| <b>Bénéfice porté au bilan</b>                            | <b>43 643</b>                     | <b>43 304</b>                     | <b>339</b>                                      | <b>0,8</b>        |
| Prélèvement sur les réserves issues d'apports de capital. | 0                                 | 21 846                            | -21 846   | -100,0            |
| <b>Total zur Verfügung Generalversammlung</b>             | <b>43 643</b>                     | <b>65 150</b>                     | <b>-21 507</b>                                  | <b>-33,0</b>      |
| Répartition du bénéfice                                   |                                   |                                   |   |                   |
| · Attribution à la réserve légale générale                | -1 400                            | -23 246                           | 21 846  | -94,0             |
| · Attribution aux autres réserves                         | -11 000                           | -11 000                           | 0   | 0,0               |
| · Distributions sur le capital-actions                    | -29 547                           | -7 441                            | -22 106   | -                 |
| · Distributions aux réserves issues d'apports de capital  | 0                                 | -21 846                           | 21 846  | -100,0            |
| · Autres répartitions du bénéfice                         | 0                                 | 0                                 | 0   | -                 |
| <b>Report du bénéfice à nouveau</b>                       | <b>1 696</b>                      | <b>1 617</b>                      | <b>79</b>                                       | <b>4,9</b>        |

## Dividende

|   | 2013 <sup>1)</sup><br>en CHF | 2012 <sup>2)</sup><br>en CHF |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Par action au porteur de CHF 20.- nominal |                              |                              |
| · Dividende brut                          | 1,80                         | 1,80                         |
| Part exemptée de l'impôt anticipé         | 0,00                         | 1,34                         |
| Part assujettie à l'impôt anticipé        | 1,80                         | 0,46                         |
| Bonification du dividende le              | 6.5.2014                     | 22.4.2013                    |

<sup>1)</sup> Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 28.4.2014.

<sup>2)</sup> Décision de l'Assemblée générale du 15.4.2013.

<sup>3)</sup> Le report du bénéfice de l'exercice précédent a été adapté dans les immobilisations financières du fait des actions au porteur propres ne donnant pas droit à des dividendes.

# Succursales



# Liste des succursales

## Siège principal

|      |             |                  |               |
|------|-------------|------------------|---------------|
| 4002 | <b>Bâle</b> | Dufourstrasse 50 | 061 286 21 21 |
|------|-------------|------------------|---------------|

## Succursales

|      |                          |                           |               |
|------|--------------------------|---------------------------|---------------|
| 5001 | <b>Aarau</b>             | Hintere Vorstadt 8        | 062 836 40 80 |
| 4002 | <b>Bâle</b>              | Aeschenplatz 3            | 061 286 21 21 |
| 4018 | <b>Bâle</b>              | Güterstrasse 190          | 061 366 58 58 |
| 6501 | <b>Bellinzona</b>        | piazza Nosetto 3          | 091 820 60 20 |
| 3011 | <b>Berne</b>             | Amthausgasse 20           | 031 327 75 75 |
| 2501 | <b>Bienne</b>            | 33, rue de la Gare        | 032 328 81 81 |
| 5201 | <b>Brugg</b>             | Neumarkt 2                | 056 461 74 74 |
| 7002 | <b>Coire</b>             | Masanserstrasse 17        | 081 258 38 48 |
| 2800 | <b>Delémont</b>          | 10, rue de la Maltière    | 032 421 42 00 |
| 1700 | <b>Fribourg</b>          | 35, rue de Romont         | 026 347 45 60 |
| 1204 | <b>Genève</b>            | 6/8, place Longemalle     | 022 818 44 44 |
| 2301 | <b>La Chaux-de-Fonds</b> | 30, avenue Léopold-Robert | 032 910 93 93 |
| 1003 | <b>Lausanne</b>          | 21, rue Saint-Laurent     | 021 310 34 11 |
| 6601 | <b>Locarno</b>           | via Trevani 3             | 091 759 98 88 |
| 6002 | <b>Lucerne</b>           | Morgartenstrasse 5        | 041 226 46 46 |
| 6900 | <b>Lugano</b>            | viale C. Cattaneo 17A     | 091 911 31 11 |
| 6901 | <b>Lugano</b>            | piazza Cioccaro 3         | 091 936 30 70 |
| 2001 | <b>Neuchâtel</b>         | 3, rue du Temple-Neuf     | 032 722 59 59 |
| 4603 | <b>Olten</b>             | Kirchgasse 9              | 062 205 47 47 |
| 8645 | <b>Rapperswil-Jona</b>   | Allmeindstrasse 22        | 055 225 53 10 |
| 9001 | <b>Saint-Gall</b>        | Vadianstrasse 13          | 071 227 65 65 |
| 8201 | <b>Schaffhouse</b>       | Vordergasse 54            | 052 632 32 32 |
| 1951 | <b>Sion</b>              | 46, place du Midi         | 027 328 15 55 |
| 4500 | <b>Soleure</b>           | Westbahnhofstrasse 1      | 032 626 50 50 |
| 3600 | <b>Thoune</b>            | Bälliz 59                 | 033 225 36 36 |
| 1800 | <b>Vevey</b>             | 15, avenue Général-Guisan | 021 925 93 20 |
| 8620 | <b>Wetzikon</b>          | Bahnhofstrasse 126        | 044 931 17 77 |
| 8400 | <b>Winterthur</b>        | Bahnhofplatz 12           | 052 269 12 22 |
| 1400 | <b>Yverdon-les-Bains</b> | 4/6, rue du Casino        | 024 424 13 40 |
| 6304 | <b>Zoug</b>              | Alpenstrasse 9            | 041 727 76 30 |
| 8001 | <b>Zurich</b>            | Uraniastrasse 6           | 044 218 63 11 |
| 8050 | <b>Zurich Oerlikon</b>   | Querstrasse 11            | 044 317 91 91 |
| 8055 | <b>Zurich Wiedikon</b>   | Birmensdorferstrasse 308  | 044 454 48 20 |

## **Impressum**

### **Editeur**

Banque Coop SA  
Secrétariat général  
Dufourstrasse 50  
4002 Bâle  
[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

### **Copyright**

© 2014 Banque Coop SA

### **Photographies**

Couverture: John Fedele  
Direction générale et pages intérieures: Ruben Wyttenbach

### **Lithographie**

Roger Bahcic  
Birkhäuser+GBC AG

### **Impression**

Birkhäuser+GBC AG

Paraît en français, en allemand et en italien.

La version allemande fait foi.



Banque Coop SA  
Dufourstrasse 50  
CH-4002 Bâle

0800 88 99 66  
[info@bankcoop.ch](mailto:info@bankcoop.ch)  
[www.banquecoop.ch](http://www.banquecoop.ch)

967 860.02